

Bruxelles, le 26.2.2015
SWD(2015) 29 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

**Rapport 2015 pour la France
contenant un bilan approfondi sur la prévention et la correction des déséquilibres
macroéconomiques**

{COM(2015) 85 final}

Le présent document est un document de travail des services de la Commission. Il ne constitue pas la position officielle de la Commission et n'en préjuge aucunement.

SOMMAIRE

Résumé	1
1. Contexte: situation et perspectives économiques	4
2. Déséquilibres, risques et ajustement	13
2.1. Évolution de la compétitivité	14
2.2. Endettement public et endettement privé	30
2.3. Retombées pour la zone euro	39
3. Autres questions structurelles	44
3.1. Fiscalité, viabilité des finances publiques et cadre budgétaire	45
3.2. Marché du travail, politiques sociales, compétences et éducation	51
3.3. Amélioration de l'environnement des entreprises et renforcement de la concurrence	57
A. Tableau récapitulatif	68
B. Tableaux standards	79

LISTE DES TABLEAUX

1.1. Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux	11
1.2. Tableau de bord PDM	12
2.1.1. Décomposition de la part de marché des exportations de biens, France	14
2.1.2. OCDE Réglementation des marchés de produits dans les services, 2013	24
2.1.3. Marges bénéficiaires dans le secteur manufacturier, selon l'intensité technologique	26
2.1.4. Élasticité à long terme des exportations à la compétitivité-coûts	28
B.1. Indicateurs macroéconomiques	79
B.2. Indicateurs du marché financier	80
B.3. Indicateurs de la fiscalité	81
B.4. Indicateurs relatifs au marché du travail et indicateurs sociaux	82

B.5. Indicateurs relatifs au marché du travail et indicateurs sociaux (suite)	84
B.6. Indicateurs de performance des marchés de produits et indicateurs de politique	85
B.7. Croissance verte	87

LISTE DES GRAPHIQUES

1.1. Contribution à la croissance du PIB (2007-2016)	4
1.2. PIB en volume (2000=100)	5
1.3. Décomposition de la position extérieure	7
1.4. Comptes courants non conjoncturels	8
1.5. Composition de la position extérieure globale nette	8
1.6. Composition de la dette, consolidée, tous secteurs	9
2.1.1. Contribution des différentes composantes à l'évolution du solde du compte courant entre 2007 et 2013	14
2.1.2. Pertes/gains annuels moyens de part de marché des exportations par secteur (2001-2008)	15
2.1.3. Pertes/gains annuels moyens de part de marché des exportations par secteur (2008-2013)	16
2.1.4. Pertes de part de marché des exportations de biens 2012-2013	17
2.1.5. Coûts salariaux unitaires nominaux (ensemble de l'économie)	18
2.1.6. Ralentissement de la croissance de la productivité dans l'économie de marché	20
2.1.7. Marges de capacité sans embauche dans l'industrie manufacturière	20
2.1.8. Contribution de l'accumulation de capital à la croissance potentielle	21
2.1.9. Croissance de la PGF dans différents pays	22
2.1.10. Croissance de la PGF dans le secteur des biens échangeables et celui des biens non échangeables	22
2.1.11. Réglementation marché du travail x marché des produits, 2013	23
2.1.12. Évolution des prix par secteur	24
2.1.13. Marges bénéficiaires dans certains pays de l'Union européenne	25
2.1.14. Marges bénéficiaires	26
2.1.15. Formation brute de capital fixe	26
2.1.16. Investissements en biens d'équipement	27
2.2.1. Déficit et dette de l'ensemble des administrations publiques	30
2.2.2. Actifs financiers nets des administrations publiques	30
2.2.3. Composantes de la variation de l'endettement brut	31
2.2.4. Évolution de la dette des administrations publiques selon divers scénarios	32
2.2.5. Écarts de taux entre la France et certains États membres de la zone euro (obligations à 10 ans)	32
2.2.6. Corrélation entre les taux des obligations souveraines de la France sur 10 ans et ceux de certains États membres de la zone euro	33
2.2.7. Exposition consolidée des banques françaises aux titres d'administrations publiques de la zone euro	35
2.2.8. Pressions en faveur du désendettement	37

3.1.1. Taux marginal d'imposition effectif applicable aux investissements des entreprises selon qu'ils sont financés par l'émission d'actions ou par l'emprunt, 2014	46
3.1.2. Recettes des taxes environnementales par catégorie de taxe (2012, en % du PIB)	47
3.2.1. Taux de chômage total et des moins de 25 ans — comparaison France/moyenne de l'UE	51

LISTE DES ENCADRÉS

1.1. Processus de surveillance économique	10
2.1.1. Répartition des produits d'exportation selon la qualité, en France, en Espagne et en Allemagne ²⁹	
2.3.1. Le rôle d'intermédiation financière de la France	40
3.3.1. Principales mesures prévues dans le projet de loi sur la croissance et l'activité	62

RÉSUMÉ

Une reprise modeste est attendue pour 2015.

Après trois ans de faible activité, le PIB a progressé de 0,4 % en 2014, grâce à la consommation publique et aux stocks. Une reprise modeste est attendue pour 2015; elle devrait s'accroître en 2016 sous l'effet du raffermissement de la consommation privée. Le taux de chômage, qui atteignait 10,2 % en 2014, ne devrait pas refluer de manière significative au cours des prochaines années. Le déficit et la dette des administrations publiques, qui étaient respectivement de 4,3 % et de 95,2 % du PIB en 2014, restent à des niveaux élevés. Les investissements ont diminué en 2014 dans un contexte où les marges bénéficiaires des entreprises demeurent fragiles, mais ils devraient augmenter au cours des prochaines années. La dépréciation de l'euro et les réformes récentes ne suffiront pas à enrayer les pertes de parts de marchés des exportations. L'inflation devrait tomber à zéro en 2015 avant de rebondir légèrement pour atteindre 1 % en 2016. L'évolution récente des prix en France reflète des facteurs extérieurs mais également la faiblesse de la demande globale.

Ce rapport examine la situation économique de la France à la suite de l'examen annuel de la croissance effectué par la Commission, qui recommande d'articuler la politique économique et sociale de l'Union autour de trois grands axes en 2015: investissement, réformes structurelles et responsabilité budgétaire. En lien avec le plan d'investissement pour l'Europe, il examine également les possibilités d'utiliser au mieux les ressources publiques et de relancer l'investissement privé. En mars 2014, la Commission avait estimé que la France enregistrait des déséquilibres macroéconomiques nécessitant l'adoption de mesures décisives, notamment concernant la détérioration de la balance commerciale et de la compétitivité, ainsi que les conséquences de l'endettement élevé du secteur public. Le rapport s'appuie également sur les mesures spécifiques de surveillance mises en œuvre par la Commission en 2014 concernant les réformes engagées pour corriger les déséquilibres macroéconomiques. Il examine enfin la situation de la France à la lumière du rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel la Commission avait jugé utile d'examiner de manière plus approfondie la persistance des déséquilibres ou leur correction. Les principales

conclusions du bilan approfondi contenu dans ce rapport sont les suivantes:

- **Malgré une certaine amélioration depuis 2012, la France a perdu 13 % de ses parts de marché à l'exportation au cours des 5 dernières années.** L'industrie manufacturière a perdu des parts de marché à l'exportation dans tous les secteurs, à l'exception de la haute technologie. D'une manière générale, les exportations françaises semblent être sensibles aux détériorations de la compétitivité-coûts, ce qui reflète une moindre capacité à soutenir la concurrence grâce à des facteurs hors coûts. La faible rentabilité des entreprises exportatrices limite leur capacité à investir et à innover, et donc à améliorer leur compétitivité hors coûts. Cette faible rentabilité s'explique en partie par le coût élevé du travail. Les mesures destinées à réduire ce coût, à savoir le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et le pacte de responsabilité et de solidarité, ne peuvent avoir que des effets limités sur la compétitivité, et sont partiellement contrebalancées par le dynamisme des salaires, qui risque de réduire encore davantage la compétitivité-coûts.
- **L'endettement élevé et croissant de l'économie française dans un contexte de croissance lente et de faible inflation accentue la fragilité du pays face à d'éventuelles évolutions économiques défavorables.** La dette publique est en progression rapide depuis 2000; notamment en raison des déficits élevés enregistrés durant la crise financière mondiale. Depuis lors, il est difficile de maîtriser la progression des dépenses, et le déficit demeure élevé. Dans le secteur privé, la faible rentabilité des entreprises risque de nuire à leur capacité d'assurer le service de leur dette.
- **Des évolutions négatives en France pourraient avoir des répercussions significatives sur les autres pays de la zone euro.** L'économie française entretient des liens commerciaux, financiers et bancaires étroits avec les autres États membres. Par conséquent, si les problèmes structurels de la France ne sont pas corrigés, ils risquent d'avoir des répercussions sur ses partenaires de la zone euro. À l'inverse, une restauration de la

confiance des consommateurs en France serait bénéfique pour toute la zone euro.

Les autres difficultés macroéconomiques qui reflètent les défis spécifiques auxquels l'économie française est confrontée sont les suivantes:

- **Les rigidités du marché des services et les lourdeurs administratives pèsent sur l'environnement des entreprises et, partant, sur l'investissement.** Les obstacles réglementaires et autres continuent de limiter la concurrence dans le secteur des services en général, et des services professionnels, du commerce de détail et des industries de réseau en particulier. Cela nuit à la productivité dans les services et dans le secteur manufacturier. L'investissement dans la recherche et le développement a augmenté dans le secteur privé, mais il reste inférieur au niveau atteint par les pays les plus performants de l'UE.
- **Les dépenses publiques demeurent élevées, à 57 % du PIB en 2014, ce qui conduit à une pression fiscale élevée** qui freine l'investissement et l'activité économique. La fiscalité est élevée et continue de croître; les impôts sur le travail sont élevés par rapport à l'ensemble de l'UE, et le niveau d'imposition des sociétés nuit à l'investissement et favorise l'accumulation de dette au détriment du capital.
- **Le nombre de chômeurs a augmenté en France, les jeunes, les travailleurs âgés ou peu qualifiés étant particulièrement touchés.** Les mesures adoptées par le gouvernement en 2013 pour introduire une certaine flexibilité dans le marché du travail ont eu une incidence modérée. Le marché du travail reste segmenté et il est de plus en plus difficile de passer d'un emploi temporaire à un contrat à durée indéterminée, tandis que la durée des contrats temporaires diminue constamment.

Dans une lettre adressée à la Commission en novembre 2014, les autorités françaises se sont engagées à mener un certain nombre de réformes structurelles pour mettre en œuvre les recommandations par pays de 2014 émises par le Conseil en juillet 2014. Ces réformes structurelles ont été précisées dans une communication du 18

février 2015 concernant le programme national de réforme.

D'une manière générale, la France a accompli des progrès limités dans la mise en œuvre des recommandations spécifiques pour 2014. Au cours de l'année écoulée, la France a entrepris des réformes visant à réduire le coût du travail, principalement par le biais du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et du pacte de responsabilité et de solidarité. Le projet de loi pour la croissance et l'activité économique et la réforme des administrations locales sont examinés par le Parlement. Les efforts destinés à simplifier la charge réglementaire ont également été intensifiés. Ces initiatives constituent un progrès dans la mesure où elles favorisent la concurrence dans les services, en particulier dans le secteur de la vente au détail, et améliorent l'environnement des entreprises. En revanche, les mesures prises pour améliorer la viabilité du système des retraites sont insuffisantes. L'efficacité de l'examen des dépenses est limitée, et au-delà des économies à court terme, peu d'efforts sont déployés pour limiter la progression des dépenses de santé sur le long terme. De plus, trop peu de mesures sont engagées pour améliorer l'efficacité des politiques d'innovation et du système fiscal. Enfin, on a enregistré peu de progrès dans la correction des rigidités du marché du travail, la réforme du système d'allocations de chômage ou l'amélioration des possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés. Des progrès ont été accomplis en réponse aux recommandations relatives aux politiques d'activation sur le marché de l'emploi, à l'éducation et à la formation professionnelle.

Le rapport fait apparaître les enjeux politiques découlant de l'analyse des déséquilibres macroéconomiques, à savoir:

- **L'assainissement budgétaire constitue toujours un défi important pour la France. Conjugué à une lourde pression fiscale, ce défi pèse sur les perspectives économiques.** Jusqu'ici, la stratégie de réexamen des dépenses n'a pas permis d'améliorer significativement l'efficacité des dépenses publiques, et la viabilité des systèmes de santé et de retraite est en péril sur le long terme.

- **Les rigidités et les distorsions du marché du travail brident la compétitivité du secteur extérieur français.** Compte tenu de la faiblesse actuelle de l'inflation, les rigidités du processus de formation des salaires et l'indexation du salaire minimum compliquent l'adaptation des salaires à l'évolution de la productivité. L'inadéquation des compétences et les rigidités observées sur le marché du travail ont pour effet de le segmenter, ce qui freine l'amélioration de la productivité.
- **Malgré la stratégie de simplification mise en place par le gouvernement, la complexité de la réglementation continue d'entraver le potentiel de croissance des entreprises et la réglementation du marché des produits limite la concurrence dans les services.** En outre, les politiques actuelles n'encouragent pas suffisamment l'innovation et la transition vers une économie à plus forte intensité de connaissances.

Outre les défis liés aux déséquilibres macroéconomiques, l'impact de la réforme sur les régimes d'assurance chômage semble limité, et des mesures adéquates favorisant le retour à l'emploi ne sont pas encore en place. De plus, la réforme de l'éducation et de la formation n'est pas achevée.

1. CONTEXTE: SITUATION ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Une légère accélération de la croissance est attendue

Selon les prévisions de l'hiver 2015, la croissance du PIB devrait se redresser après avoir stagné au cours des trois dernières années.

La reprise économique progressive en 2015 et 2016 (croissance du PIB de 1,0 % et de 1,8 %, voir graphique 1.1) devrait avoir pour principal moteur la consommation privée, car la faiblesse de l'inflation et le dynamisme des salaires devraient soutenir les dépenses des ménages. La chute brutale des prix pétroliers (près de 50 % depuis la mi-2014) devrait améliorer la situation financière des ménages et des entreprises, et donc stimuler la croissance de l'activité en 2015 et 2016.

Une légère accélération de l'investissement est attendue à partir de 2015.

L'investissement sera principalement tiré par le redressement progressif de la demande globale, dans un contexte de conditions de crédit favorables, encore renforcées par les mesures annoncées récemment par la Banque centrale européenne (BCE). Les mesures destinées à réduire les coûts salariaux et à améliorer les marges bénéficiaires des entreprises, à savoir le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), de 20 milliards d'EUR, ainsi que les 10 milliards d'EUR de réductions supplémentaires des cotisations patronales prévues dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), devraient également stimuler l'investissement, mais seulement à partir de 2016. Toutefois, l'investissement productif ne devrait revenir à son niveau d'avant la crise qu'à moyen terme, de sorte que l'ampleur de la reprise sera limitée.

Malgré un rebond de la demande extérieure, les exportations nettes devraient freiner la croissance à moyen terme.

La croissance attendue de la demande extérieure devrait stimuler légèrement l'exportation à partir de 2015, tandis que la poursuite de la dépréciation de l'euro, combinée au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et au pacte de responsabilité et de solidarité, devrait réduire progressivement le rythme des pertes de parts de marché à l'exportation, sans pour autant inverser le mouvement. En conséquence, les exportations nettes continueront de freiner la croissance du PIB, dès lors que l'accroissement de la demande

intérieure entraîne une augmentation des importations.

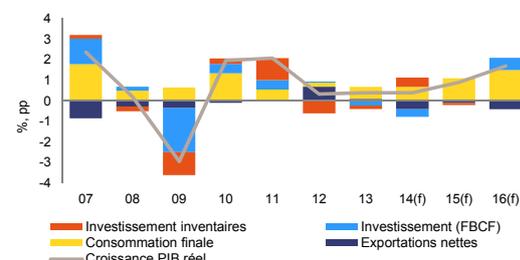
Le chômage devrait rester élevé au cours des deux prochaines années.

La lente reprise et les mesures destinées à réduire les coûts salariaux évoquées plus haut ne devraient avoir qu'une incidence limitée à court terme. Les créations d'emplois ne seront pas suffisantes pour absorber la croissance de la population active, et le chômage devrait donc rester élevé.

L'évolution récente des prix en France reflète des facteurs externes mais également la faiblesse de la demande globale.

L'inflation a diminué progressivement depuis le dernier trimestre de 2012 pour atteindre 0,1 % en décembre 2014, sous l'effet du repli de la demande intérieure et des prix de l'énergie, mais l'inflation de base n'a pas baissé et reste supérieure à 0,6 %. L'inflation devrait ainsi tomber à zéro en 2015, avant de rebondir modérément pour atteindre 1,0 % en 2016, l'écart de production commençant à diminuer et les pressions inflationnistes engendrées par la dépréciation de l'euro et la politique monétaire accommodante de la BCE se faisant sentir. Cette évolution des prix ne devrait pas constituer un risque immédiat de déflation, compte tenu en particulier du dynamisme des salaires. Néanmoins, cette tendance pourrait rendre plus difficile le désendettement nécessaire pour garantir la viabilité des finances publiques et privées.

Graphique n° 1.1: Contribution à la croissance du PIB (2007-2016)



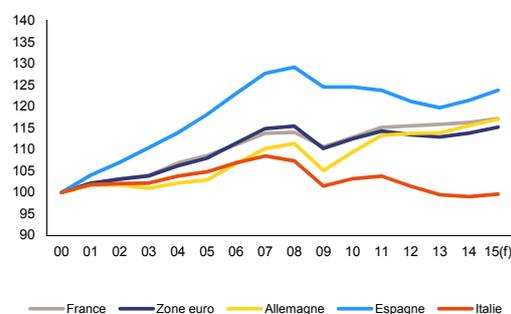
Source: Commission européenne

Sur le long terme, les perspectives de croissance restent modestes en raison d'une dégradation du côté de l'offre

La croissance devrait demeurer timide sur le plus long terme, car la France affiche une croissance potentielle relativement faible. La croissance potentielle devrait s'élever à 1,1 % en 2016, alors que la population en âge de travailler progresserait de 0,4 %. À titre de comparaison, la croissance potentielle de l'Allemagne est attendue à 1,5 %, tandis que sa population en âge de travailler devrait diminuer de 0,1 %. La croissance potentielle de la France est nettement inférieure à la croissance annuelle moyenne de 1,9 % enregistrée entre 2000 et 2007, ce qui met en lumière les conséquences durables de la crise financière. Ce ralentissement découle en grande partie d'une chute de la croissance de la productivité globale des facteurs, qui est passée d'environ 1,3 % en 2000 à 0,3 % en 2016. De plus, l'accroissement du chômage structurel (voir section 3.2) a pesé sur la contribution du travail, ce qui a contrebalancé en partie l'augmentation de la population en âge de travailler et du taux d'emploi liée à la progression du nombre de travailleurs âgés. Par ailleurs, la contraction de l'investissement en 2013 et 2014 a légèrement réduit la contribution de la formation de capital à la croissance potentielle.

La bonne tenue de la demande a aidé l'économie française à traverser la crise économique mondiale en 2008 et 2009. L'absence d'expansion importante du crédit et le poids relativement limité des exportations dans le PIB nominal (27 % en 2007 contre 42 % dans la zone euro) ont contribué à limiter les effets du resserrement du crédit et du ralentissement brutal des échanges internationaux sur l'économie française. La consommation (publique et privée), en progression constante entre 2007 et 2010 au taux annuel moyen de 0,8 %, a servi de stabilisateur automatique. Par conséquent, le PIB français a enregistré un recul plus limité et a rebondi dès 2011 au-delà de son niveau de 2008 (voir graphique 1.2).

Graphique n° 1.2: PIB en volume (2000=100)



Source: Commission européenne

Cependant, ces facteurs internes peuvent maintenant constituer un frein à la croissance durant la phase de reprise. La croissance économique est au point mort depuis le deuxième trimestre de 2011. Par conséquent, le chômage a flambé pour atteindre le seuil de trois millions de personnes début 2013, la confiance des entreprises et des ménages s'est dégradée, et l'endettement public et privé a augmenté rapidement pour s'établir respectivement à 92 % et 137 % du PIB en 2013 sur fond de déficits publics élevés et de détérioration de la situation financière des entreprises.

La faiblesse persistante de l'investissement productif souligne la fragilité de la reprise. L'investissement productif demeure inférieur de 12 % à son niveau d'avant la crise et inférieur au niveau observé dans d'autres pays. Plusieurs études mettent en lumière la faiblesse structurelle de l'investissement productif, qui est tombé de 28,5 % du total de la formation brute de capital fixe en 2000 à 21,5 % en 2013. Ce sont notamment les investissements dans la modernisation, la rationalisation et l'innovation qui ont chuté, alors qu'ils sont de nature à accroître la productivité. La faiblesse des marges bénéficiaires des entreprises, en particulier dans le secteur manufacturier, continue de peser sur l'investissement.

Il serait souhaitable de diversifier les moteurs de croissance, notamment en soutenant l'investissement. Dans un environnement de concurrence mondiale, la consommation ne peut à elle seule soutenir la croissance à long terme; elle doit s'accompagner d'un raffermissement du côté de l'offre. L'industrie manufacturière, principal

secteur de biens échangeables contribuant aux exportations, a vu sa part de la valeur ajoutée totale tomber de 16 % en 2000 à 11 % en 2013, alors qu'en Allemagne, elle est restée stable à 17-18 %. Cela montre la fragilité des entreprises manufacturières françaises et la diminution de leur aptitude à capter la demande globale de biens. L'investissement productif en France est trop faible pour pouvoir soutenir la productivité, la croissance potentielle et la compétitivité.

Le recul constant de la compétitivité extérieure provient de facteurs-coûts et hors coûts

Les pertes de parts de marché enregistrées au cours de la dernière décennie ont coïncidé avec une détérioration de la compétitivité-coûts. En dépit d'une amélioration temporaire en 2012 et en 2013, les parts de marchés des exportations ont diminué constamment ces dernières années (-13,0 % sur les 5 dernières années), en raison, notamment, de facteurs de coûts (voir la section 3.1). En effet, la France fait partie des pays de la zone euro dans lesquels les coûts salariaux unitaires sont les plus élevés, principalement en raison du coin fiscal élevé (le total des cotisations des travailleurs et des cotisations patronales). De plus, la croissance des salaires nominaux reste soutenue depuis 2008 malgré un chômage élevé et croissant et une baisse de l'inflation. Les mesures politiques récemment mises en œuvre pour réduire les coûts salariaux auront un impact plus positif sur l'emploi que sur la compétitivité, car les bénéfices seront plus importants pour les entreprises non exportatrices, qui tendent à verser des salaires moins élevés, que pour les entreprises exportatrices. Combinées à la dépréciation de l'euro, ces mesures auront une incidence positive significative, mais pas suffisante pour inverser le mouvement de perte de parts de marchés d'exportation. Les évolutions divergentes des coûts salariaux unitaires ⁽¹⁾ en France et en Allemagne depuis 2000, qui tiennent compte également de la productivité, mettent en évidence une détérioration de la compétitivité-coûts de la France vis-à-vis de l'Allemagne, de l'ordre de 18 % des coûts salariaux unitaires français. De plus, la nette décélération des coûts salariaux unitaires chez certains

partenaires de la zone euro, tels que l'Espagne, depuis 2008, creusent l'écart entre l'évolution de la France et celle de la zone euro.

Les facteurs hors coûts sont importants pour expliquer la détérioration des résultats français à l'exportation depuis 2000. La compétitivité hors coûts englobe un ensemble de facteurs microéconomiques, tels que la qualité des produits, l'innovation, la conception, le service après-vente et les réseaux de distribution. En France, la faiblesse des marges bénéficiaires des entreprises, qui ont continué à se contracter en 2013 pour tomber à 29,7 % de leur valeur ajoutée, le niveau le plus bas de la zone euro, nuit à leurs performances sur ces différents aspects. La faiblesse des marges bénéficiaires des entreprises s'explique en partie par la lenteur de la croissance de la productivité dans le secteur des biens non échangeables et par l'absence générale d'influence sur les prix dans le secteur de biens échangeables. Cette faible rentabilité, notamment dans le secteur manufacturier, a non seulement pesé sur l'endettement des entreprises, mais a surtout nui à leur capacité à investir et à se déplacer vers le haut de gamme. Le secteur manufacturier dans son ensemble ne peut être pleinement compétitif au niveau de la qualité, à l'exception de certains fabricants de haute technologie. En outre, certains facteurs purement hors coûts tels que l'environnement relativement peu favorable aux entreprises et les investissements insuffisants dans l'innovation dans le secteur privé, ainsi que la complexité du système fiscal peuvent constituer des obstacles supplémentaires (voir les sections 3.1 et 3.3).

La faiblesse des résultats commerciaux a entraîné une augmentation des déficits extérieurs

Malgré une légère amélioration en 2012 et 2013, la dégradation de la balance courante est constante depuis 1997, de même que la balance commerciale des biens, et n'a été que temporairement atténuée par les recettes d'investissements étrangers. La balance commerciale s'est détériorée pratiquement tous les ans au cours des 12 dernières années, pour passer d'un excédent de 2,5 % du PIB en 1999 à un déficit de 2,0 % du PIB en 2011. Cette évolution est principalement le résultat de la détérioration rapide de la balance commerciale des biens. Toutefois, si

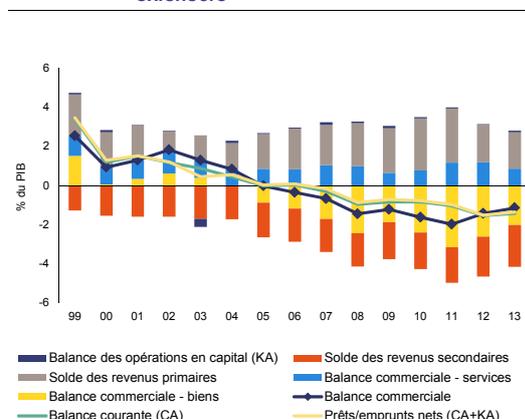
⁽¹⁾ Les coûts salariaux unitaires mesurent le coût moyen du travail par unité de production en calculant le rapport entre les coûts salariaux totaux et la production réelle.

la hausse des prix pétroliers a contribué pour moitié à l'augmentation du déficit commercial entre 2004 et 2012, la France a également perdu du terrain pour les produits non énergétiques et pour les services. En 2012 et 2013, le déficit de la balance commerciale a diminué, passant de 1,4 % du PIB en 2012 à 1,2 % en 2013 parallèlement au ralentissement des importations, en raison de la faiblesse de la demande intérieure, mais l'amélioration de la balance commerciale de la zone euro a été plus nette (1,5 pp en Italie et 1,8 pp en Espagne). Les déficits extérieurs devraient continuer à refluer jusqu'en 2015 en raison des conditions favorables des échanges, avant de se détériorer à nouveau en 2016.

La tendance à la dégradation du solde de la balance courante reflète l'évolution de la balance commerciale, partiellement compensée par les recettes des investissements étrangers.

La progression de l'excédent des revenus primaires a légèrement inversé la tendance à la baisse observée entre 2006 et 2011. En effet, les recettes élevées des investissements français à l'étranger ont porté le solde des revenus primaires au niveau record de 2,8 % du PIB en 2011. En 2012, la rentabilité moindre des investissements directs à l'étranger et la forte baisse des produits nets des titres de créance, qui sont devenus négatifs, ont entraîné une chute de près de 10 % des recettes nettes provenant des investissements. En conséquence, le solde des revenus primaires est retombé à son niveau de 2000. Par ailleurs, la diminution constante du solde des revenus secondaires (de -1,3 % en 1999 à -2,1 % en 2013), qui comptabilise les montants transférés à l'étranger par les travailleurs résidents ainsi que les contributions à l'UE, a nettement pesé sur le compte courant.

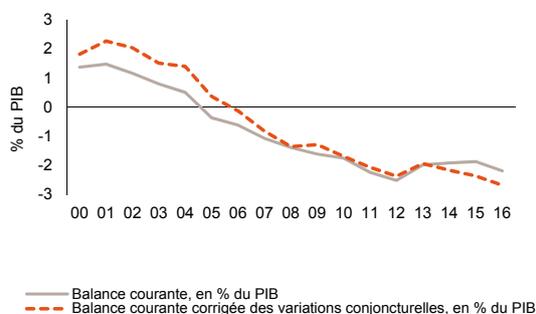
Graphique n° 1.3: **Décomposition de la position extérieure**



Source: Commission européenne

Une ventilation par secteur de l'évolution de la balance courante montre que les ménages et les sociétés financières sont des créanciers nets de l'économie tandis que les administrations publiques et les sociétés non financières affichent un déficit constant depuis 2000. Depuis le début des années 2000, les ménages ont en fait légèrement accru leur crédit à l'économie à travers notamment l'augmentation de leur épargne de précaution. L'aggravation du besoin de financement net de l'économie durant cette période provient donc pour l'essentiel de l'augmentation des besoins de financement des administrations publiques et des sociétés non financières. Le budget des administrations publiques a été déficitaire chaque année depuis 1974. En 2009, sous l'effet de la crise financière, ce déficit a grimpé à 7,5 % du PIB contre 3,3 % l'année précédente. Il est progressivement retombé depuis lors, mais il reste élevé (4,1 % du PIB en 2013). Les difficultés rencontrées par les sociétés non financières ont elles aussi accru les besoins de financement, et ont entraîné un ralentissement des investissements.

Graphique n° 1.4: Comptes courants non conjoncturels



Source: Commission européenne

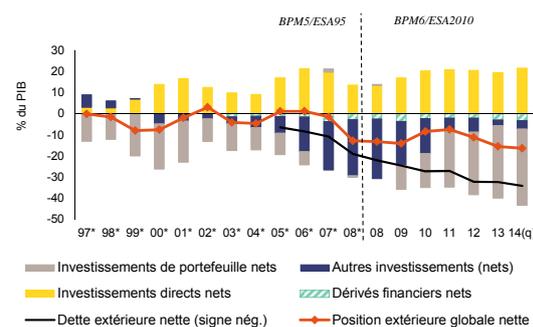
La conjoncture semble avoir joué un rôle mineur dans la détérioration de la balance courante. (voir graphique 1.4). La France est le seul pays déficitaire de la zone euro dans lequel le déficit structurel ⁽²⁾ de la balance courante s'est creusé depuis 2008 (de 0,6 pp du PIB, pour atteindre 1,9 % à la fin de 2013). À titre de comparaison, en Espagne et en Italie, où les conditions conjoncturelles étaient également favorables à une correction de la balance courante, l'ajustement structurel depuis 2008 a été important (8,5 points de pourcentage et 3,3 points de pourcentage du PIB respectivement).

L'évolution du compte courant se traduit par une diminution brutale de la position extérieure globale nette au cours des sept dernières années (voir graphique 1.5). La position extérieure globale nette, qui mesure la différence entre les actifs et les passifs financiers extérieurs, était encore excédentaire en 2006. Elle s'est détériorée en 2008 notamment en raison de modifications de valeur, et a continué à se dégrader depuis lors en raison de la persistance du déficit de la balance courante. En 2013, la PEGN a affiché un déficit de 15,6 % du PIB, tandis que la dette extérieure nette se situait à 35,1 % du PIB. En ce qui concerne sa composition, l'encours net des investissements directs étrangers (IDE) demeure positif, les flux nets d'investissements français à l'étranger ayant toujours été plus élevés que les flux nets

(2) Le solde structurel de la balance courante est le solde des opérations courantes qui prévaudrait si les écarts de production d'un pays et de ses partenaires commerciaux étaient nuls, et donc si la demande intérieure et la demande extérieure atteignaient leur potentiel.

d'investissement en France dans le passé. Par conséquent, la PEGN négative est financée pour l'essentiel par des investissements de portefeuille.

Graphique n° 1.5: Composition de la position extérieure globale nette



Remarque: En l'absence de données disponibles, les chiffres correspondant aux années antérieures à 2008 sont exprimés sur la base de BPM5/SEC95, ce qui entraîne un léger décalage dans les niveaux, mais les tendances générales restent cohérentes.

Source: Commission européenne

Si l'encours de l'investissement direct étranger net est resté relativement stable, l'investissement direct étranger entrant, un indicateur de l'attrait de la France pour les investisseurs étrangers, est en baisse. En 2013, la France était absente du classement des 20 plus gros investisseurs et bénéficiaires d'investissement au monde. En raison principalement des investissements directs étrangers intra-entreprises, sa position dans le classement s'est très nettement détériorée depuis 2008, lorsque la France occupait la septième position dans le classement des principaux bénéficiaires et la quatrième de la liste des principaux investisseurs. Entre 2008 et 2013, elle a été dépassée notamment par quelques grands pays en développement qui ont attiré davantage d'investisseurs.

Les déficits publics, déjà élevés avant la crise, demeurent excessifs et ont une incidence négative sur la dette publique

Selon les prévisions de l'hiver 2015, le déficit devrait rester nettement supérieur à 3 % du PIB entre 2014 et 2016. Plus précisément, le déficit public devrait atteindre 4,3 % du PIB en 2014 et 4,1 % en 2015 et 2016. Ces chiffres sont proches de l'objectif fixé par le gouvernement pour

2014 et 2015 (4,4 % et 4,1 % du PIB respectivement). Selon la loi de programmation des finances publiques adoptée en décembre 2014, le déficit ne repasserait sous la barre des 3 % du PIB qu'en 2017.

En conséquence, la dette publique a augmenté pratiquement sans interruption depuis 1990, et sa progression s'est accélérée depuis la crise, de sorte que le taux d'endettement devrait se situer à 95,3 % du PIB en 2014 (voir section 2.2). Ce taux était légèrement supérieur à la moyenne de la zone euro, située à 94,3 %. Malgré cette évolution, la France a traversé la crise de la dette souveraine de la zone euro sans que les rendements de ses obligations souveraines subissent de fortes tensions, et de fait, ils sont tombés à des niveaux historiquement bas. Cette tendance a contribué à limiter les paiements d'intérêts et a évité jusqu'ici des retombées négatives sur le secteur financier et l'économie réelle. Selon les prévisions d'hiver de la Commission, le taux d'endettement devrait continuer à augmenter et s'établir à 98,2 % du PIB en 2016.

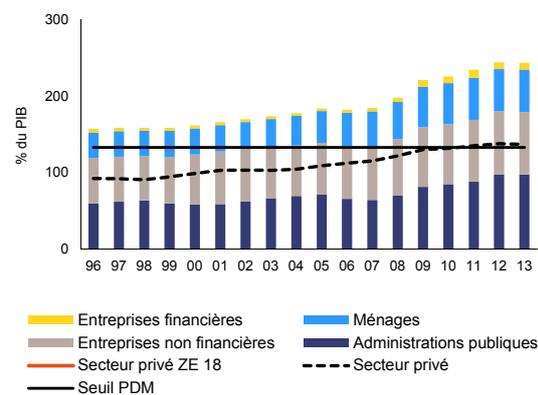
En termes relatifs, la dette du secteur privé ne semble pas excessivement élevée

Le niveau de la dette privée consolidée a augmenté constamment durant la dernière décennie pour atteindre 140,7 % du PIB en 2012 (voir graphique 1.6). Ce taux est historiquement élevé, mais il demeure légèrement inférieur à la moyenne de la zone euro. Cela s'explique en partie par le fait que le niveau d'endettement des ménages est plus faible en France que dans le reste de la zone euro. Néanmoins, la dette des ménages, qui avait progressé durant les années qui ont précédé la crise, n'a pas reflué depuis lors, car les ajustements dans le secteur immobilier sont toujours en cours. La dette des ménages n'est pas particulièrement inquiétante, mais la progression du service de la dette et les pressions éventuelles au désendettement risquent d'influer sur la consommation privée. Enfin, la hausse continue du chômage et la faiblesse de la croissance du PIB pèseront sur la solvabilité des ménages à moyen terme.

Si le ratio de la dette au PIB des sociétés non financières françaises a continué à augmenter ces dernières années, l'endettement des

entreprises n'est pas particulièrement important par rapport à celui de leurs pairs de la zone euro. En 2012, le ratio de la dette au PIB des entreprises non financières françaises a atteint un niveau supérieur à la moyenne de la zone euro. En revanche, le ratio de la dette aux fonds propres (53 %) est tombé au-dessous de la moyenne de la zone euro (67 %) en 2013. Toutefois, le potentiel modéré de croissance de la consommation privée combiné à la faible rentabilité des entreprises françaises est une source d'inquiétude. En effet, la réduction des marges d'exploitation brutes des sociétés non financières a nui à leur capacité à investir et à innover mais risque également de se traduire par des difficultés à assurer le service de leur dette, comme l'indique l'augmentation du nombre de faillites en 2013.

Graphique n° 1.6: **Composition de la dette, consolidée, tous secteurs**



Source: Commission européenne

Les déséquilibres en France risquent d'entraîner des retombées dans d'autres États membres

Compte tenu de la taille de l'économie française et de ses liens économiques et financiers étroits avec le reste de l'UE, notamment avec ses voisins dans la zone euro et avec le Royaume-Uni, les risques de répercussions sur d'autres États membres sont importants, par le truchement des échanges, des opérations bancaires et financières (voir section 2.3). À l'inverse, la restauration de la confiance des consommateurs et une réduction de l'incertitude politique en France auraient un impact positif sur la confiance dans la zone euro. De plus, des

réformes structurelles en France soutiendraient
l'activité dans l'ensemble de la zone euro.

Encadré 1.1: Processus de surveillance économique

L'examen annuel de la croissance effectué par la Commission, qui a été adopté en novembre 2014 et a marqué le lancement du semestre européen 2015, a proposé que l'Union suive une approche intégrée à l'égard de la politique économique, articulée autour de trois grands axes, qui consistent à stimuler l'investissement, à accélérer les réformes structurelles et à poursuivre un assainissement budgétaire propice à la croissance. L'examen annuel de la croissance présentait par ailleurs le processus de rationalisation du semestre européen visant à accroître l'efficacité de la coordination des politiques économiques au niveau de l'UE grâce à une plus grande responsabilisation et en encourageant une plus grande appropriation par tous les acteurs.

Dans le cadre des efforts de rationalisation, le présent rapport comporte un bilan approfondi, établi au titre de l'article 5 du règlement n° 1176/2011, afin de déterminer si des déséquilibres macroéconomiques subsistent, comme annoncé par la Commission dans son rapport sur le mécanisme d'alerte publié en novembre 2014.

Sur la base du bilan approfondi de 2014 pour la France, publié en mars 2014, la Commission avait conclu que la France connaissait des déséquilibres macroéconomiques nécessitant l'adoption de mesures décisives. En particulier, la détérioration de la balance commerciale et de la compétitivité, ainsi que les implications du fort endettement du secteur public, justifient une attention soutenue.

Le présent rapport comporte une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations par pays de 2014 adoptées par le Conseil en juillet 2014. Les recommandations par pays adressées à la France visaient à garantir la viabilité des finances publiques, à réduire le coût du travail, à améliorer l'environnement des entreprises et à promouvoir l'innovation, à renforcer la concurrence dans le secteur des services, à simplifier le système fiscal, à réduire les rigidités du marché du travail et à améliorer les systèmes d'éducation et de formation professionnelle.

Tableau 1.1: Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Prévisions		
							2014	2015	2016
PIB réel (g.a.)	0,2	-2,9	2,0	2,1	0,3	0,3	0,4	1,0	1,8
Consommation privée (g.a.)	0,4	0,2	1,8	0,5	-0,4	0,2	0,6	1,5	1,6
Consommation publique (g.a.)	1,1	2,4	1,3	1,0	1,7	2,0	1,6	0,8	1,4
Formation brute de capital fixe (g.a.)	0,9	-9,1	2,1	2,1	0,3	-1,0	-1,6	0,6	4,3
Exportations de biens et services (g.a.)	0,4	-11,3	9,0	6,9	1,1	2,2	2,2	4,2	5,5
Importations de biens et services (g.a.)	1,3	-9,4	8,9	6,3	-1,3	1,7	3,3	4,3	6,3
Écart de production	1,6	-2,2	-1,4	-0,4	-1,0	-1,7	-2,3	-2,3	-1,6
Contribution à la croissance du PIB:									
Demande intérieure (g.a.)	0,7	-1,5	1,8	1,0	0,3	0,4	0,4	1,1	2,1
Stocks (g.a.)	-0,2	-1,1	0,3	1,1	-0,6	-0,2	0,3	-0,1	0,0
Exportations nettes (g.a.)	-0,3	-0,3	-0,1	0,0	0,7	0,1	-0,3	-0,1	-0,3
Balance courante (en % du PIB), balance des paiements	-1,0	-0,8	-0,8	-1,0	-1,5	-1,4	.	.	.
Balance commerciale (en % du PIB), balance des paiements	-1,4	-1,2	-1,6	-2,0	-1,4	-1,1	.	.	.
Termes de l'échange des biens et services (g.a.)	-0,6	2,6	-1,4	-2,4	-0,3	1,2	1,2	2,0	-0,2
Position extérieure globale nette (en % du PIB)	-13,3	-14,1	-8,5	-7,5	-11,3	-15,6	.	.	.
Dette extérieure nette (en % du PIB)	19,1*	21,3*	29,7*	29,2*	35,0*	32,6*	.	.	.
Dette extérieure brute (en % du PIB)	179,52	191,65	200,8	196,0	194,9	190,4	.	.	.
Résultats à l'exportation par rapport aux pays avancés (variation en % sur 5 ans)	-9,6	-7,2	-10,7	-7,8	-8,7	-6,8	.	.	.
Parts de marché à l'exportation, biens et services (%)	4,2	4,2	3,8	3,7	3,5	3,6	.	.	.
Taux d'épargne des ménages (épargne nette en pourcentage du revenu disponible net)	9,5	10,8	10,4	10,0	9,6	9,5	.	.	.
Flux de crédit privé (sur une base consolidée, en % du PIB)	9,8	3,3	4,6	6,4	4,4	1,7	.	.	.
Dette du secteur privé (sur une base consolidée, en % du PIB)	122,2	130,4	131,9	135,3	138,1	137,2	.	.	.
Indice déflaté des prix de l'immobilier (g.a.)	-1,9	-5,6	3,6	3,6	-2,3	-2,5	.	.	.
Investissement résidentiel (en % du PIB)	6,8	6,3	6,3	6,4	6,3	6,1	.	.	.
Total du passif du secteur financier, sur une base non consolidée	-0,1	1,6	5,7	1,0	1,9	1,4	.	.	.
Ratio de fonds propres de catégorie 1 ¹
Ratio de solvabilité globale ²
Montant brut total des prêts douteux et non productifs (en % du total des instruments de dette et du total des prêts et avances) ²
Emploi (personnes occupées) (g.a.)	-0,2	-1,7	0,9	0,9	0,0	-0,2	0,2	0,2	0,8
Taux de chômage	7,4	9,1	9,3	9,2	9,8	10,3	10,3	10,4	10,2
Taux de chômage de longue durée (en % de la population active)	2,8	3,2	3,7	3,8	4,0	4,2	.	.	.
Taux de chômage des jeunes (en % de la population active de la même tranche d'âge)	19,0	23,6	23,3	22,6	24,4	24,8	24,3	.	.
Taux d'activité (15-64 ans)	70,0	70,4	70,5	70,4	70,9	71,1	.	.	.
Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (en % de la population totale)	10,2	12,4	12,3	11,9	12,1	11,2	.	.	.
Personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % de la population totale)	18,5	18,5	19,2	19,3	19,1	18,1	.	.	.
Taux de risque de pauvreté (en % de la population totale)	12,5	12,9	13,3	14,0	14,1	13,7	.	.	.
Taux de dénuement matériel aigu (en % de la population totale)	5,4	5,6	5,8	5,2	5,3	5,1	.	.	.
Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail (en % de la population totale âgée de moins de 60 ans)	8,8	8,4	9,9	9,4	8,4	7,9	.	.	.
Déflateur du PIB (g.a.)	2,4	0,1	1,1	0,9	1,2	0,8	0,8	0,8	1,0
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) (g.a.)	3,2	0,1	1,7	2,3	2,2	1,0	0,6	0,0	1,0
Rémunération nominale par salarié (g.a.)	2,6	1,8	3,1	2,5	2,3	1,6	1,4	0,4	0,7
Productivité du travail (réelle, par personne employée, g.a.)	-0,3	-1,8	1,9	1,4	0,2	0,5	.	.	.
Coûts salariaux unitaires (CSU) (ensemble de l'économie, g.a.)	2,9	3,5	0,9	0,9	1,8	1,1	1,3	-0,3	-0,4
Coûts salariaux unitaires réels (g. a.)	0,5	3,4	-0,2	-0,1	0,6	0,3	0,5	-1,2	-1,3
TCE réel ³ (CSU, g.a.)	1,3	0,6	-1,7	0,4	-2,5	2,9	0,9	-3,8	-1,3
TCE réel ³ (IPCH, g.a.)	0,0	0,0	-4,4	-0,7	-2,7	1,4	1,2	-2,6	-0,9
Solde des administrations publiques (en % du PIB)	-3,2	-7,2	-6,8	-5,1	-4,9	-4,1	-4,3	-4,1	-4,1
Solde budgétaire structurel (en % du PIB)	.	.	-5,8	-5,0	-4,3	-3,3	-2,9	-2,6	-3,0
Dette publique brute (en % du PIB)	67,8	78,8	81,5	85,0	89,2	92,2	95,3	97,1	98,2

¹ Groupes bancaires nationaux et banques indépendantes² Groupes bancaires nationaux et banques indépendantes, filiales et succursales contrôlées par des banques étrangères (UE et non UE).³ Taux de change effectif réel

(*) BPM5 et/ou ESA95

Source: Commission européenne, prévisions hiver 2015; ECB

Tableau 1.2: **Tableau de bord PDM**

Déséquilibres extérieurs et compétitivité	Solde de la balance courante (% du PIB)	Moyenne sur 3 ans	-4%/6%	-0,4	-0,7	-0,9	-0,9	-1,1	-1,3	
		p.m.: niveau de l'année	-	-1,0	-0,8	-0,8	-1,0	-1,5	-1,4	
	Position extérieure globale nette (% du PIB)			-35%	-13,3	-14,1	-8,5	-7,5	-11,3	-15,6
	Taux de change effectif réel (TCER) (42 pays industriels - déflaté par l'IPCH)	Variation en pourcentage (sur 3 ans)	±5% & ±11%	1,5	2,6	-2,2	-4,4	-7,8	-2,3	
		p.m.: Variation en % (g.a.)	-	1,6	0,4	-4,1	-0,7	-3,2	1,6	
	Parts de marché à l'exportation	Variation en pourcentage (sur 5 ans)	-6%	-20,1	-15,0	-18,2	-15,8	-17,4	-13,0	
		p.m.: Variation en % (g.a.)	-	-2,8	1,1	-10,4	-2,1	-4,2	2,4	
	Coûts salariaux unitaires (CSU) nominaux	Variation en pourcentage (sur 3 ans)	9% & 12%	6,5	8,2	7,5	5,4	3,7	3,9	
p.m.: Variation en % (g.a.)		-	2,9	3,5	0,9	0,9	1,8	1,1		
Déséquilibres internes	Prix des logements déflatés (variation en % - g.a.)		6%	-1,8	-4,9	3,6	3,9	-1,9	-2,6	
	Flux de crédit du secteur privé en % du PIB, sur une base consolidée		14%	9,8e	3,3e	4,6e	6,4e	4,4e	1,8e	
	Dettes du secteur privé en % du PIB, sur une base consolidée		133%	122,2e	130,5e	131,8e	135,3e	138,2e	137,3e	
	Dettes du secteur des administrations publiques en % du PIB		60%	67,8	78,8	81,5	85,0	89,2	92,2	
	Taux de chômage	Moyenne sur 3 ans	10%	8,1	8,2	8,6	9,2	9,4	9,8	
		p.m.: niveau de l'année	-	7,4	9,1	9,3	9,2	9,8	10,3	
	Passifs de l'ensemble du secteur financier (variation en % - g.a.)		16,5%	1,9	0,1	3,3	6,7	1,2	-0,6	

e: estimation

Remarque: Les montants mis en évidence sont ceux qui dépassent le seuil établi par le rapport sur le mécanisme d'alerte établi par la Commission européenne. Pour le TCE réel et le CSU, le premier seuil s'applique aux États membres de la zone euro. (1) Les chiffres en italique sont calculés selon les anciennes normes (SEC95/BPM5). (2) Données relatives aux parts de marché à l'exportation : les chiffres relatifs aux exportations mondiales totales reposent sur la cinquième édition du manuel de la balance des paiements (BPM5). (3) Taux de chômage = calcul régressif Eurostat incluant les résultats du recensement de la population de 2011. Le taux de chômage a été révisé à la baisse. Cette révision est due principalement à des modifications méthodologiques apportées aux enquêtes sur les forces de travail.

Source: Commission européenne.

2. DÉSÉQUILIBRES, RISQUES ET AJUSTEMENT

2.1. ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ

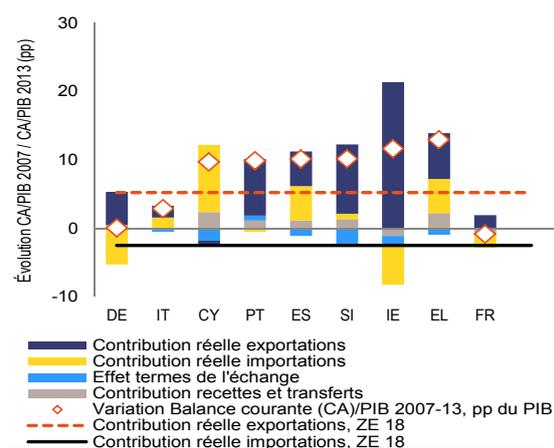
Il n'y a pas eu d'amélioration durable de la performance des exportations françaises

La performance des exportations françaises a été relativement faible au cours des sept dernières années. Les exportations françaises ont enregistré depuis 2007 une croissance annuelle moyenne de 2,1 %, ce qui a contribué à hauteur de 1,9 point de pourcentage à l'évolution du ratio du solde du compte courant au PIB, contre une contribution moyenne de 5,2 points de pourcentage dans la zone euro, de 4,8 points de pourcentage en Allemagne et de 4,1 points de pourcentage en Espagne (voir graphique 2.1.1).

La part de marché des exportations françaises de biens et de services a reculé de 13 % sur la période 2008-2013, selon le rapport sur le mécanisme d'alerte de 2015. La perte de part de marché des exportations françaises est principalement attribuable aux exportations de biens, celles-ci représentant environ 60 % des exportations totales en France. Alors que les exportations mondiales de biens ont augmenté de 15 % entre 2008 et 2013, celles de la France ont régressé de 5 % sur la même période. Ce recul peut être décomposé en deux effets, que l'on peut considérer du point de vue des produits ou des pays de destination (voir tableau 2.1.1). Du point de vue des produits, les marchés de produits dans lesquels la France exporte ont enregistré une croissance de 1 point de pourcentage plus faible que celle des marchés mondiaux des exportations (c'est ce qu'on appelle l'effet de dynamisme de marché). En outre, au sein de ces marchés de produits, les exportations françaises ont enregistré une croissance inférieure de 18 points de pourcentage à celle de l'ensemble de ces marchés.

Cela signale une moins grande compétitivité de produits français par rapport aux produits concurrents sur ces marchés. Du point de vue des pays de destination, les pays vers lesquels la France a exporté ont affiché une croissance plus faible de 8 points de pourcentage à celle des marchés mondiaux des exportations. Donc, premièrement, la France a exporté vers des pays moins dynamiques que l'ensemble des échanges commerciaux mondiaux (par exemple vers la zone euro) et, deuxièmement, les exportations françaises ont enregistré une hausse de 11 points de pourcentage inférieure à la croissance totale sur ces marchés.

Graphique 2.1.1: Contribution des différentes composantes à l'évolution du solde du compte courant entre 2007 et 2013



Source: Commission européenne

Pour mieux comprendre cette évolution, il convient de **distinguer les pertes de part de marché des exportations enregistrées dans le secteur de la haute technologie (HT), dans le**

Tableau 2.1.1: Décomposition de la part de marché des exportations de biens, France

Période	Part des exportations de la France dans les exportations mondiales (A)	Croissance des exportations françaises (B)	Croissance des exportations mondiales (C)	Différence de taux de croissance (en pp)(1) (D) = (B) - (C) (D) = (D1) + (D2) (D) = (D3) + (D4)	Dynamisme de marché par pays (IGS) (en pp) (D1)	Gain/perte de compétitivité par pays (MSGG) (en pp) (D2)	Dynamisme de marché par secteur (ISS) (en pp) (D3)	Gain/perte de compétitivité par secteur (MSGS) (en pp) (D4)
2001	5,2%							
2001-2006		65%	93%	-28%	4%	-32%	-4%	-24%
2006	4,4%							
2006-2008		24%	32%	-8%	3%	-11%	-3%	-5%
2008	4,2%							
2008-2013		-5%	15%	-19%	-8%	-11%	-1%	-18%
2013	3,5%							

Source: Calculs de la Commission européenne à partir des statistiques provenant de la base de données COMTRADE de l'ONU (version 1992 du système harmonisé de classification des marchandises), USD nominaux.

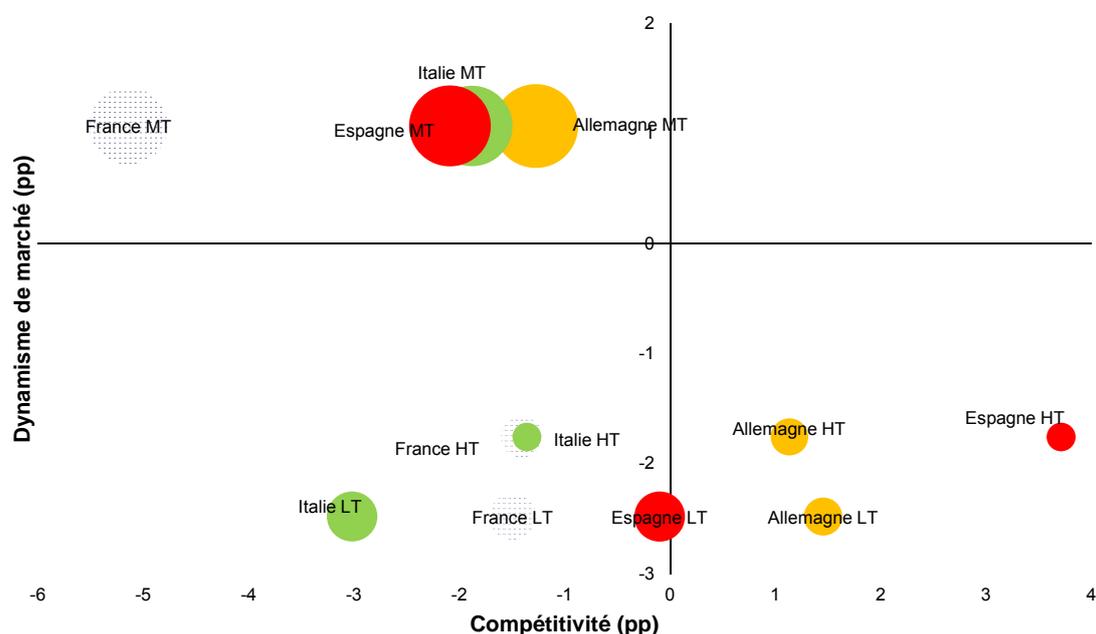
Note: Les composantes de la décomposition doivent être interprétées en tant que gains de parts de marché pondérés (colonnes D2 et D4) ou en tant que dynamisme pondéré du marché spécifique (colonnes D1 et D3).

secteur de la moyenne technologie (MT) et dans le secteur de basse technologie (LT). Les graphiques 2.1.2 et 2.1.3 illustrent les périodes 2001-2008 et 2008-2013 en France, en Italie, en Allemagne et en Espagne.

Entre 2001 et 2008, la performance de la France en termes de compétitivité des exportations a globalement été faible, en particulier pour les produits de moyenne technologie, pour lesquels la faible compétitivité a largement éclipsé le dynamisme du marché (graphique 2.1.2). Pour les produits de moyenne et de haute technologie, la France est celui des quatre États membres dont la compétitivité des exportations a été la plus faible. Si l'on compare les résultats des différents secteurs, c'est celui de la haute technologie qui a le moins perdu en compétitivité, et celui de la moyenne technologie qui a le plus perdu. Néanmoins, la compétitivité du secteur de la haute technologie a été bien meilleure en Allemagne et en Espagne, et légèrement meilleure en Italie. En outre, en termes de dynamisme de marché, les performances relatives des différents secteurs ont été les mêmes dans les quatre pays. Sur la période 2001-2008, la catégorie des biens de moyenne

technologie est celle qui a affiché le plus fort dynamisme de marché et celle des biens de basse technologie, le plus faible dynamisme. C'est un facteur favorable, puisque les biens de moyenne technologie représentent, pour les quatre pays, les produits d'exportation les plus importants. Cependant, si l'on conjugue les effets de la compétitivité et du dynamisme de marché, la perte de marché annuelle des trois secteurs français ressort dans une fourchette comprise entre 3,6 % (haute technologie) et 4 % (moyenne technologie).

Graphique 2.1.2: Pertes/gains annuels moyens de part de marché des exportations par secteur (2001-2008)

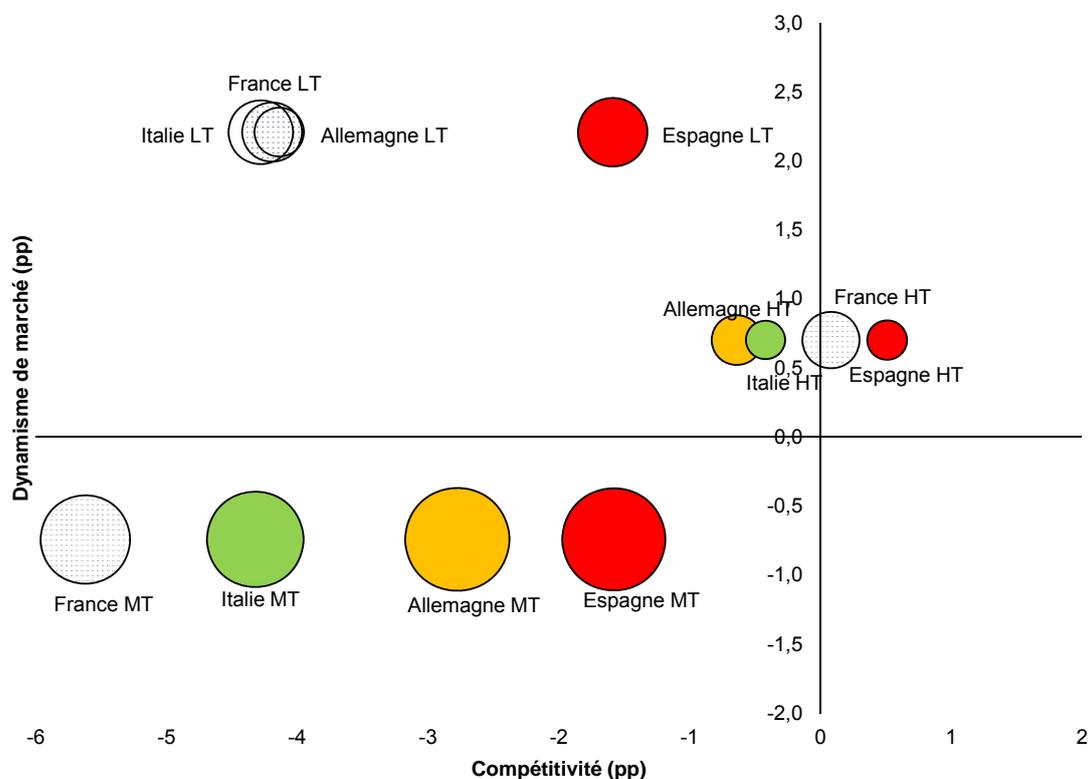


(1) Sur l'axe des X sont présentés les pertes ou gains annuels moyens dus à la compétitivité des exportations et sur l'axe des Y, les pertes ou gains annuels moyens de dynamisme de marché, tandis que la taille des cercles est proportionnelle à la part du total des exportations de biens. Haute technologie (HT), moyenne technologie (MT) et basse technologie (LT).

(2) Les exportations du secteur de la haute technologie comprennent, par exemple, la majeure partie des exportations de «produits pharmaceutiques», d'«appareils optiques, photographiques, techniques, médicaux, etc.» et d'«aéronefs, véhicules spatiaux, et leurs parties», ainsi qu'une partie moins importante des «équipements électriques et électroniques». Les exportations du secteur de la moyenne technologie comprennent, par exemple, la plupart des exportations de «réacteurs nucléaires, chaudières, machines, etc.», tous les «véhicules autres que véhicules pour chemin de fer, tramway», la plupart des «équipements électriques et électroniques», tous les «combustibles minéraux, huiles, produits de distillation, etc.», la quasi-totalité des «matières plastiques et ouvrages en ces matières». Les exportations du secteur de basse technologie comprennent par exemple presque tous les «boissons, liquides alcooliques et vinaigres» et une petite partie des «appareils optiques, photographiques, techniques, médicaux, etc.».

Source: Commission européenne.

Graphique 2.1.3: Pertes/gains annuels moyens de part de marché des exportations par secteur (2008-2013)



(1) Sur l'axe des X sont présentés les pertes ou gains annuels moyens dus à la compétitivité des exportations et sur l'axe des Y, les pertes ou gains annuels moyens de dynamisme de marché, tandis que la taille des cercles est proportionnelle à la part du total des exportations de biens. Haute technologie (HT), moyenne technologie (MT) et basse technologie (LT).

Source: Commission européenne

La compétitivité des exportations françaises ne s'est pas améliorée sur la période 2008-2013, exception faite d'une légère progression dans le secteur de la haute technologie, due notamment à l'industrie aéronautique (graphique 2.1.3). C'est dans le secteur de la moyenne technologie que la France a subi les plus fortes pertes de part de marché dues à la compétitivité, mais elle a également subi des pertes importantes, tout comme l'Italie et l'Allemagne, dans le secteur de basse technologie. Si l'on compare les résultats des différents secteurs, on constate que celui de la haute technologie a regagné un peu de terrain en termes de compétitivité des exportations. Mais sans l'industrie aéronautique, la compétitivité des exportations du secteur de la haute technologie aurait diminué de plus de 3 points de pourcentage et serait plus faible que celle des trois autres pays. En outre, entre 2008 et 2013, le dynamisme de marché a été moins favorable, le secteur le plus important (la moyenne technologie) étant devenu

moins lourd dans les échanges commerciaux mondiaux. Sur cette même période, c'est dans le secteur à basse technologie que se trouvaient les marchés de produits les plus dynamiques, suivi du secteur de la haute technologie. Si l'on conjugue les effets de la compétitivité et du dynamisme de marché, la perte de part de marché annuelle du secteur de la moyenne technologie ressort à 6,4 % et celle du secteur de basse technologie à 2 % alors que le secteur de la haute technologie affiche un gain de part de marché annuel de 0,8 %. Depuis 2008, le secteur de la haute technologie et, dans une certaine mesure, le secteur de basse technologie ont gagné en poids relatif dans les exportations de biens. Que la compétitivité des exportations du secteur de la haute technologie ne recule plus est une bonne chose, mais ce secteur ne représente que 21 % environ des exportations de biens. En ce qui concerne l'évolution globale et la compétitivité des exportations, c'est la mauvaise performance du secteur de la moyenne technologie

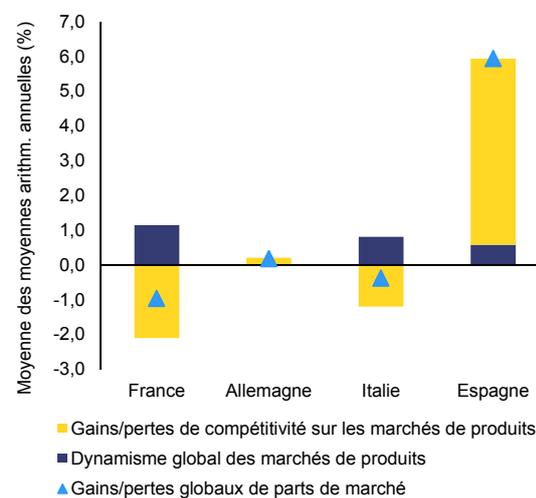
qui est préoccupante, car ce dernier représente 6 % de la valeur ajoutée de l'économie et compte encore pour 51 % dans les exportations de produits manufacturés.

Le récent ralentissement des pertes de part de marché des exportations sur la période 2012-2013 n'est pas lié à un gain de compétitivité des exportations ⁽³⁾.

En 2012-2013, les exportations françaises ont perdu en moyenne 1 % de part de marché, ce qui semble indiquer un ralentissement des pertes de part de marché par rapport à la période 2008-2012. Cette stabilisation est cependant moins nette que dans d'autres pays de la zone euro (graphique 2.1.4). En outre, la France a davantage bénéficié que les autres pays de la croissance mondiale soutenue de ses marchés de produits, mais ses exportations dans ses marchés de produits ont continué de perdre des parts de marché à un rythme relativement plus rapide que l'Italie, alors que les exportations de l'Allemagne et de l'Espagne ont gagné en compétitivité sur leurs marchés de produits. Par ailleurs, les premières statistiques pour 2014 suggèrent que la part de marché mondiale des exportations françaises de biens a continué de diminuer. Pour 2015, la baisse des prix du pétrole pourrait permettre une amélioration du solde de la balance commerciale, et la dépréciation de l'euro pourrait soutenir la croissance des exportations françaises. Néanmoins, selon les prévisions économiques d'hiver 2015 de la Commission, ces facteurs ne seront pas suffisants pour permettre d'inverser l'évolution négative de la part de marché des exportations.

⁽³⁾ Cette analyse se concentre sur les exportations de biens en utilisant les statistiques COMTRADE, ce qui est nécessaire pour la plupart des décompositions. Cependant, selon les statistiques d'Eurostat, utilisées pour le tableau de bord de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, les exportations de biens françaises ont enregistré une légère amélioration de leur part de marché en 2013.

Graphique 2.1.4: **Pertes de part de marché des exportations de biens 2012-2013**



Source: Commission européenne d'après COMTRADE

Dans l'ensemble, les exportations françaises enregistrent depuis 2001 une perte constante de compétitivité dans tous les secteurs de la technologie, cette perte étant la plus marquée pour le secteur de la moyenne technologie. En outre, sur la période 2001-2008, la France a enregistré des pertes de compétitivité plus marquées que l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. Sur la période 2008-2013, les pertes ont été plus importantes qu'en Allemagne ou en Espagne, mais analogues à celles subies par l'Italie, tout au moins pour les secteurs de la moyenne technologie et de la basse technologie. On peut difficilement, d'après l'analyse qui précède, discerner une amélioration durable de la compétitivité des exportations.

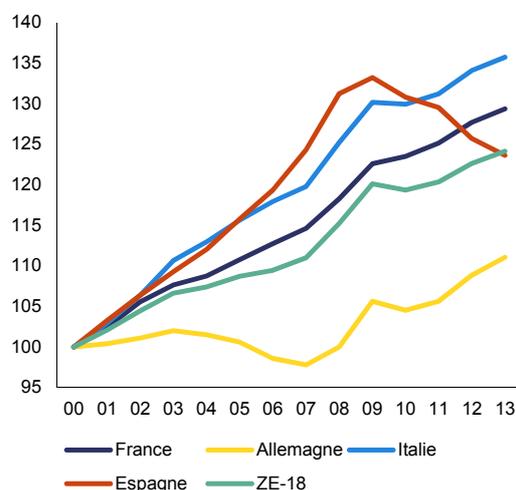
Le coût de la main d'œuvre est élevé et les coûts salariaux unitaires ont augmenté dernièrement

La France est l'un des pays de la zone euro où le coût horaire de la main-d'œuvre est le plus élevé, en raison principalement des coûts hors salaires et traitements. En 2013, le coût horaire de la main d'œuvre dans le secteur industriel en France était le 3^e plus élevé de la zone euro (34,3 EUR par heure), derrière ceux du Luxembourg (35,7 EUR) et de la Belgique (38,0 EUR). Si l'on décompose le coût de la main d'œuvre en salaires et en coûts hors salaires, on constate qu'en 2013, le coût correspondant aux salaires et traitements a été en moyenne semblable

en France (23,2 EUR) à celui supporté par les entreprises dans les autres pays de la zone euro à niveau de revenus comparable. En revanche, le coïncidence fiscale totale et la partie de ce coïncidence à la charge des entreprises (c'est-à-dire les cotisations de sécurité sociale à la charge de l'employeur) sont en France parmi les plus élevées de la zone euro, seuls la Belgique et l'Italie imposant des charges patronales plus élevées.

Les réformes menées pour réduire le coût de la main d'œuvre auront une incidence positive sur l'emploi, mais leur effet sur la compétitivité pourrait être amoindri par une augmentation des salaires. La France est l'un des pays de la zone euro où le coïncidence fiscale est le plus élevé. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi adopté en décembre 2012 et la réduction du coût de la main d'œuvre annoncée dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité en janvier 2014 doivent permettre de réduire de moitié l'écart entre le coïncidence fiscale de la France et le coïncidence fiscale moyen dans la zone euro. Les simulations réalisées avec le modèle QUEST III suggèrent que l'allègement du coïncidence fiscale augmentera progressivement la demande de main d'œuvre des entreprises, en particulier de main d'œuvre peu qualifiée. Cette augmentation de la demande de main d'œuvre se traduira par une augmentation progressive des salaires, laquelle affaiblira l'effet positif de la réduction du coût de la main d'œuvre sur les exportations, l'investissement et les bénéfices, en particulier à long terme (voir encadré 2.1.1).

Graphique 2.1.5: **Coûts salariaux unitaires nominaux (ensemble de l'économie)**



Source: Commission européenne

Depuis 2008, on observe un découplage entre l'évolution des coûts salariaux unitaires en France et celle dans le reste de la zone euro ⁽⁴⁾. Entre 2001 et 2008, les coûts salariaux unitaires nominaux ont augmenté en moyenne de 2,0 % par an en France. En Italie et en Espagne, la croissance des coûts salariaux unitaires a été plus soutenue, en raison d'une hausse plus marquée des salaires et d'une progression plus faible de la productivité, tandis qu'en Allemagne, la modération des salaires et un gain de productivité un peu plus élevé se sont traduits par une croissance négative des coûts salariaux unitaires. Depuis 2008, on observe un découplage entre la France et le reste de la zone euro en ce qui concerne l'évolution des coûts salariaux unitaires, les salaires augmentant à un rythme plus rapide en France. Sur la même période, en Espagne, une plus grande modération salariale conjuguée à une accélération de la croissance de la productivité a entraîné une correction relativement forte des coûts salariaux

⁽⁴⁾ Cette tendance est globalement confirmée par l'évolution des coûts salariaux unitaires dans le secteur des biens échangeables. Les coûts salariaux unitaires nominaux ont enregistré une croissance plus forte en France qu'en Allemagne, mais pas aussi forte qu'en Italie ou en Espagne. L'évolution récente des coûts salariaux unitaires fait l'objet d'une analyse approfondie dans Ciomohuz C., Darmet-Cucchiari M. (2015), «Comment l'évolution des coûts salariaux unitaires en France se situe-t-elle par rapport aux partenaires de la zone euro?», septembre 2014, Trésor-éco, n° 134

unitaires. La différence d'évolution des coûts salariaux unitaires depuis 2000 entre la France et l'Allemagne s'est traduite par une détérioration de la compétitivité-coûts relative de la France par rapport à l'Allemagne, l'écart entre leurs coûts salariaux unitaires correspondant aujourd'hui à 18 % des coûts salariaux unitaires français. L'écart entre les coûts salariaux unitaires de l'Espagne et de la France atteint quant à lui 5,7 % des coûts salariaux unitaires français. Les coûts salariaux unitaires sont en revanche 4,9 % plus bas en France qu'en Italie.

L'évolution des coûts salariaux unitaires en France peut s'expliquer par des rigidités salariales ...

Depuis 2008, le ralentissement de l'inflation et la hausse du chômage n'ont été que partiellement pris en compte dans la fixation des salaires nominaux. Sur la période 2000-2013, la croissance des salaires réels est restée en moyenne relativement dynamique en dépit du taux de chômage élevé et en hausse. Même en prenant en considération le fait que ce sont surtout les travailleurs peu qualifiés ou à bas salaire qui ont pâti de la crise, la réactivité des salaires réels à l'augmentation du chômage a été plus faible que d'ordinaire⁽⁵⁾. Les salaires nominaux semblent particulièrement rigides en France, en raison de rigidités dans le processus de fixation des salaires. Compte tenu du contexte actuel de faible inflation et du ralentissement de la croissance de la productivité, la rigidité des salaires nominaux entraîne un risque de nouvelle détérioration de la dynamique des coûts salariaux unitaires. Ci-après, nous analyserons les facteurs sous-jacents.

L'indexation du salaire minimum non seulement sur l'inflation, mais également sur la croissance des salaires réels, pourrait créer un effet de distorsion Le salaire minimum est déterminé par un mécanisme d'indexation automatique: sa revalorisation est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation

augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés se trouvant au bas de l'échelle des salaires. Ce système d'indexation, s'il est satisfaisant en temps normal, peut entraîner une revalorisation du salaire minimum bien au-delà d'un maintien du pouvoir d'achat, car les salaires réels enregistrent une croissance soutenue du fait de l'inflation plus basse que prévu, alors que les salaires nominaux sont relativement rigides. À moyen terme, cela pourrait affecter les perspectives d'emploi des travailleurs peu qualifiés et rendre l'ensemble de l'échelle des salaires davantage compressée vers le bas, à moins que les prochains cycles de négociations salariales menées au niveau sectoriel et au niveau des entreprises ne prennent en compte l'environnement macroéconomique actuel et notamment l'inflation plus faible que prévu.

Le processus de négociations salariales en France se caractérise par l'interaction d'accords de branche et de négociations au niveau de l'entreprise, les accords de branche jouant un rôle relativement plus important, avec peu de possibilités d'y déroger par des accords au niveau de l'entreprise. Comme cela a déjà été souligné dans le bilan approfondi de 2014, ces accords de branche s'appliquent aux travailleurs syndiqués ou non et les mécanismes d'extension sont répandus. Les réformes menées récemment n'ont donné aux employeurs que peu de souplesse pour déroger aux dispositions des accords de branche. Depuis 2004, un accord d'entreprise peut déroger aux dispositions d'un accord de branche, sauf si celui-ci exclut expressément cette possibilité. Le principe de faveur continue néanmoins de s'appliquer pour tout ce qui concerne les salaires minima, la classification des emplois, la protection sociale complémentaire et la mutualisation des fonds de formation professionnelle. En pratique, les réductions du coût global des salaires ont surtout été obtenues en dérogeant aux accords de branche en ce qui concerne le temps de travail⁽⁶⁾.

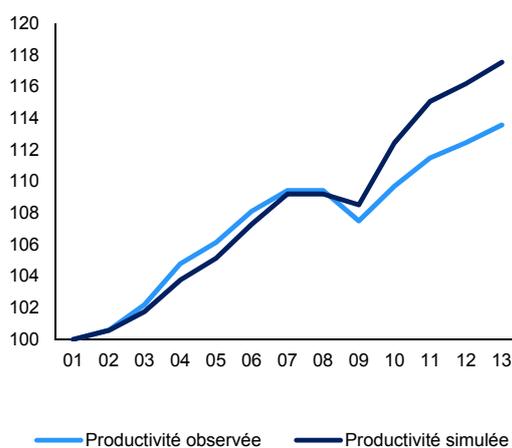
⁽⁵⁾ Verdugo (2013) montre qu'à effet de composition constant, les salaires réels ont baissé de 0,8 % sur la période 2009-2011. Or, les données historiques laissent attendre une correction plus forte, de -1,5 %. Verdugo G. (2013), «Les salaires réels ont-ils été affectés par les évolutions du chômage en France avant et pendant la crise ?», Bulletin de la Banque de France n° 192, 2^e trimestre 2013.

⁽⁶⁾ Ramos-Martin N. (2011), «Sector-level bargaining and possibilities for deviations at company level: France», Eurofound.

...mais le ralentissement de la croissance de la productivité pèse également sur l'évolution des coûts salariaux unitaires

La croissance de la productivité a fortement baissé en 2008 et 2009 et semble continuer de ralentir depuis. Même corrigée des variations cycliques et des politiques de l'emploi, la productivité fin 2014 serait de 5 % inférieure au niveau que l'on aurait pu escompter d'après la relation observée entre la productivité du travail, l'emploi et la valeur ajoutée dans l'économie de marché (graphique 2.1.6). La période initiale de la crise semble être en grande partie à l'origine de cet écart, mais dans la période plus récente, il semble y avoir un ralentissement de la croissance de la productivité observée.

Graphique 2.1.6: Ralentissement de la croissance de la productivité dans l'économie de marché

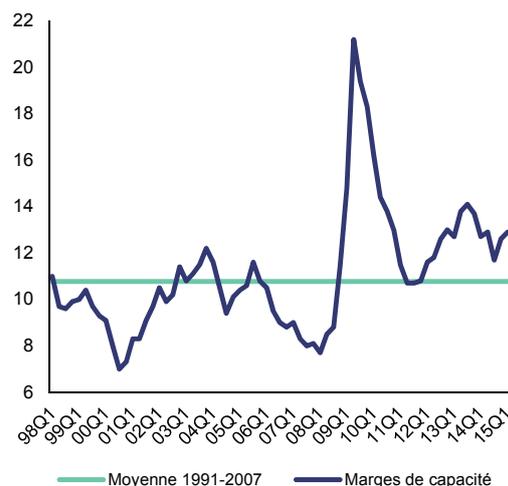


Source: Lequien et Montaut (2014), Commission européenne

La rétention de main d'œuvre pourrait être l'un des facteurs expliquant le ralentissement de la croissance de la productivité. Comme le montre le graphique 2.1.7, l'envol, au début de la crise, des marges de capacité sans embauche déclarées par les entreprises du secteur manufacturier indique que celles-ci «sous-utilisaient» manifestement leur main d'œuvre, un phénomène appelé «rétention de main d'œuvre». Cette forte sous-utilisation de la main d'œuvre explique la baisse initiale de la productivité du travail. Cependant, depuis 2011, le niveau des marges de capacité sans embauche est resté supérieur à sa moyenne à long terme. Ce

pourrait être l'une des raisons pour lesquelles la croissance de la productivité est plus faible qu'avant la crise.

Graphique 2.1.7: Marges de capacité sans embauche dans l'industrie manufacturière



Source: INSEE, Commission européenne

Des périodes prolongées de rétention de main d'œuvre peuvent être liées aux coûts que représente, pour les entreprises, l'embauche ou le licenciement de travailleurs Lorsque les entreprises ont constaté que la demande se contractait fortement, leur réaction initiale a été de conserver une main d'œuvre supérieure à leurs stricts besoins. C'est une réaction logique compte tenu du coût des licenciements et du coût de l'embauche et de la formation de nouveaux travailleurs lorsque la demande se redresse. Les coûts de licenciement et d'embauche dépendent d'un certain nombre de facteurs, tels que le type de contrat, la rareté du profil recherché sur le marché du travail et l'ancienneté ou le niveau de responsabilités⁽⁷⁾. Lorsque la phase baissière se prolonge ou lorsque la crise entraîne une perte permanente de croissance potentielle, les coûts de licenciement et d'embauche d'un salarié peuvent devenir moins lourds que celui de son maintien dans les effectifs. Les salariés pour lesquels les

(7) Pour une analyse des conséquences économiques des coûts de licenciement et de la réforme de la justice prud'homale, voir Yazidi K. et Darmaillac C. (2014), «Le traitement des litiges en droit du travail: constats et perspectives économiques», Trésor-Eco n° 137, octobre 2014.

coûts de licenciement et d'embauche sont les plus bas, c'est-à-dire les jeunes, les salariés peu qualifiés, ou ceux qui ont un contrat précaire, seront les premiers à être licenciés, tandis que les salariés qui conserveront le plus longtemps leur emploi sont ceux pour lesquels les coûts de licenciement sont le plus élevés, c'est-à-dire les salariés qualifiés ayant un contrat à durée indéterminée et beaucoup d'ancienneté ou un haut niveau de responsabilités. Les rigidités du marché du travail, la rareté de la main d'œuvre qualifiée et les difficultés à faire correspondre les qualifications des salariés avec les emplois ont entraîné une segmentation du marché du travail et pourraient expliquer pourquoi l'ajustement de la main d'œuvre aux besoins de production est lent⁽⁸⁾.

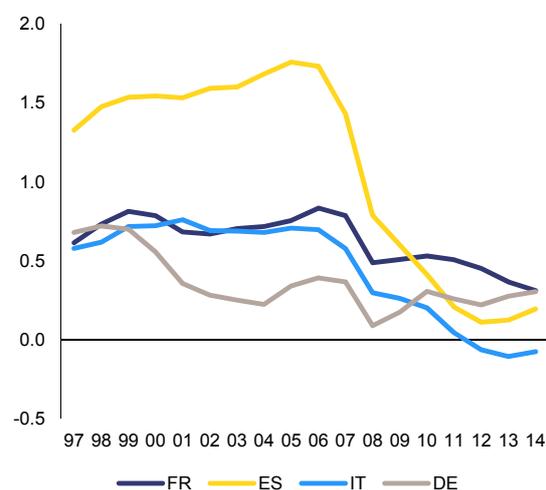
Toutefois, d'autres facteurs que l'évolution des coûts salariaux unitaires peuvent expliquer la faiblesse de la compétitivité des exportations françaises

Le niveau élevé des coûts du travail et l'évolution des coûts salariaux unitaires ne peuvent pas entièrement expliquer l'évolution de la performance des exportations. On peut établir un parallèle entre, d'une part, la détérioration de la compétitivité des coûts salariaux unitaires de la France par rapport à ceux de l'Allemagne et, d'autre part, les différences de performance des exportations des deux États membres, en tout cas au cours de la période 2001-2008. En outre, l'évolution des coûts salariaux unitaires en France, en Italie et en Espagne sur la période 2008-2013 pourrait expliquer celle de la compétitivité des exportations de ces pays, notamment, la meilleure performance de l'Espagne. Toutefois, le fait que, sur la période

2001-2008, les coûts salariaux unitaires se soient détériorés plus rapidement en Italie et en Espagne, alors que la compétitivité des exportations de ces deux États membres a été plus forte que celle de la France, suggère que d'autres facteurs, coûts ou hors coûts, pèsent sur cette dernière.

Les entreprises françaises ont perdu de leur capacité à innover et à utiliser avec plus d'efficacité les ressources existantes.

Graphique 2.1.8: Contribution de l'accumulation de capital à la croissance potentielle



Source: Prévisions économiques d'automne

L'accumulation de capital contribue moins à la croissance potentielle de l'économie depuis la crise, mais elle est relativement élevée sur le plan international. Le graphique 2.1.8 présente la contribution de l'accumulation de capital. Il montre que l'accumulation de capital de la France a été relativement robuste avant la crise et a diminué depuis. Sur le plan international, la croissance actuelle de l'accumulation de capital est plus élevée qu'en Allemagne, en Espagne ou en Italie. Ci-dessous, le rôle que joue l'investissement dans la compétitivité de la France est étudié plus en détail.

La croissance de la productivité globale des facteurs (PGF) a sensiblement ralenti depuis

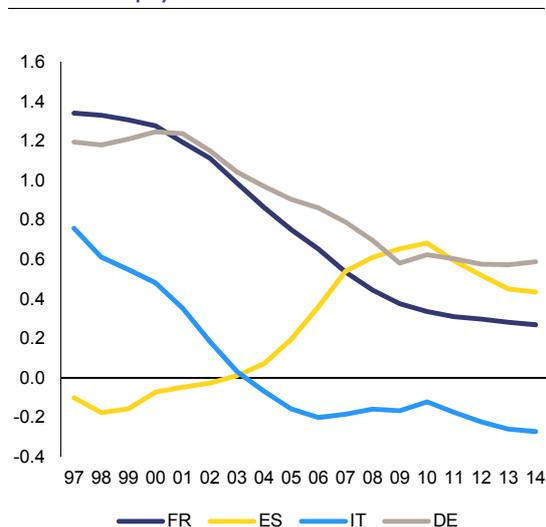
⁽⁸⁾ En France, l'indicateur de pénurie de main d'œuvre et le taux de chômage ont tous deux eu tendance à augmenter entre le premier trimestre 2010 et le premier trimestre 2014. Voir Commission européenne, *Employment and Social Developments in Europe 2014* (21.1.2015). Entre 2001 et 2011, l'incidence moyenne de l'inadéquation de la formation parmi les 25-64 ans pour les personnes peu qualifiées a été la plus élevée de l'UE-27 (32 % en FR contre 21 % dans l'UE-27). Voir Commission européenne (2013), *Employment and Social Developments in Europe 2012* (8.1.2013). Voir aussi Artus P., García-Peñalosa, C., Mohnenc P. (2014), «Redresser la croissance potentielle de la France», Les notes du Conseil d'analyse économique, n° 16, septembre 2014.

1997⁽⁹⁾. Dans le cas de la France, elle a constamment reculé depuis 2000, où elle atteignait 1,3 %, pour s'établir à 0,3 % en 2014. Sur le plan international, la croissance de la productivité globale des facteurs de la France s'est vue découplée de celle de l'Allemagne, et a été dépassée par celle de l'Espagne (graphique 2.1.9). Si l'on examine la croissance de la productivité globale des facteurs par secteur au moyen de la base de données EUKLEMS, on constate qu'entre 1997 et 2009, c'est dans l'industrie manufacturière, la production d'électricité et les technologies de l'information et de la communication qu'elle a été la plus forte, c'est-à-dire dans des secteurs traditionnellement inclus dans celui des biens échangeables, alors qu'elle a été relativement modeste dans le secteur des biens non échangeables (graphique 2.1.10)⁽¹⁰⁾.

⁽⁹⁾ La productivité globale des facteurs mesure la capacité à accroître la production dans le temps sans augmenter le facteur travail ni le facteur capital. Comme on ne peut augmenter indéfiniment la quantité de facteur capital ou de facteur travail d'une économie, la théorie de la croissance endogène affirme qu'à long terme, le principal déterminant de son potentiel de croissance est la productivité globale des facteurs. La productivité globale des facteurs dépend non seulement de la capacité à innover et à utiliser de nouvelles technologies, à améliorer la qualité des produits et à s'implanter sur de nouveaux marchés, mais aussi de la capacité des entreprises les plus productives à attirer des travailleurs et des investissements au détriment des entreprises moins productives. Elle est donc étroitement liée à la compétitivité hors coûts.

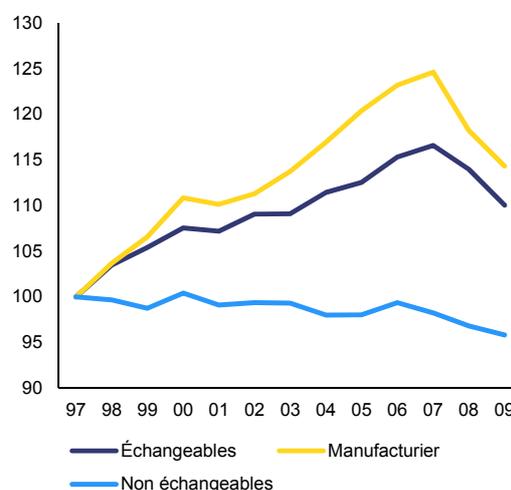
⁽¹⁰⁾ EU KLEMS (2011) Productivity in the European Union: A Comparative Industry Approach, Groningen Growth and Development Centre

Graphique 2.1.9: Croissance de la PGF dans différents pays



Source: Prévisions économiques d'automne

Graphique 2.1.10: Croissance de la PGF dans le secteur des biens échangeables et celui des biens non échangeables

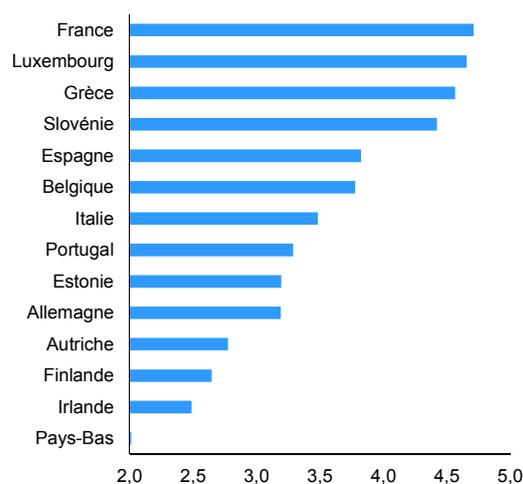


Source: EUKLEMS, Commission européenne

Les rigidités du marché du travail et du marché des produits limitent la croissance de la productivité globale des facteurs. Au niveau agrégé, le niveau global élevé des rigidités en France pèse sur la croissance de la productivité. Le graphique 2.1.11, qui utilise la mesure de la rigidité globale de Aghion et al. (2009) tirée des indicateurs de l'OCDE, montre que, depuis le début de la crise, la France n'a pas beaucoup progressé dans la réduction de son niveau de

rigidité et que son économie présente désormais le niveau de rigidité global le plus élevé de la zone euro⁽¹⁾. Aghion et al. (2009) ont démontré que dans les pays de l'OCDE proches de la frontière technologique, l'interaction et l'effet combiné des rigidités du marché des produits et de celles du marché du travail avaient une incidence négative très significative sur la croissance de la productivité globale des facteurs. Comme exposé dans la section 3, la France a progressé dans la réduction des rigidités. Ces progrès ont néanmoins été relativement modestes et ont surtout concerné le marché des produits, alors qu'une approche combinée visant à réduire les rigidités à la fois sur le marché des produits et sur le marché du travail donnerait davantage de résultats.

Graphique 2.1.11: **Réglementation marché du travail x marché des produits, 2013**



Source: OCDE, Commission européenne

Les entreprises françaises rencontrent des difficultés à se développer, ce qui freine l'évolution globale de la productivité, les petites entreprises ayant une plus faible croissance de la productivité globale des facteurs. Alors que le nombre de créations d'entreprises est relativement élevé en France, le taux de survie des nouvelles entreprises y est plus faible qu'aux États-Unis, en

⁽¹⁾ Aghion P., Askenazy P., Broulès R., Cette G., Dromel N. (2009), «Distance à la frontière technologique, rigidités de marché, éducation et croissance», *Économie et Statistique*, n° 419-420, août 2009.

Allemagne ou au Royaume-Uni⁽¹²⁾. La plus grande difficulté des entreprises françaises à survivre et à se développer limite donc les gains de productivité potentiels que l'on pourrait attendre des nouvelles entreprises. En outre, comme indiqué dans le bilan approfondi de l'an dernier, les entreprises de taille moyenne sont relativement moins nombreuses en France que dans les autres pays européens tels que l'Allemagne, en raison notamment de la charge réglementaire qui restreint leur potentiel de croissance. De plus, les petites entreprises sont généralement moins productives que les grandes. Réduire les entraves à la croissance des entreprises permettrait donc à celles-ci de devenir plus productives⁽¹³⁾.

L'évolution des prix est défavorable au secteur des biens échangeables

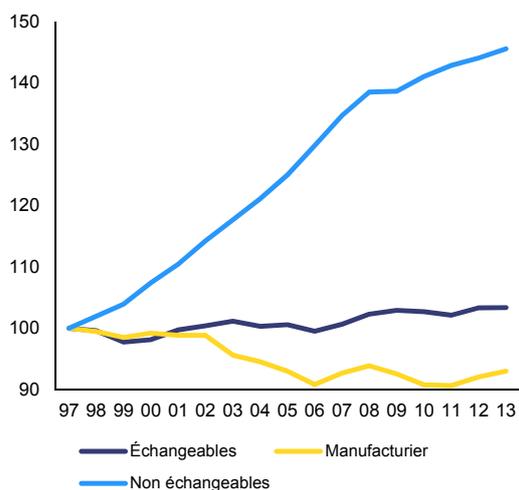
Le secteur manufacturier a dû abaisser ses prix pour conserver ses parts de marché. Le graphique 2.1.12 montre l'évolution, depuis 1997, des prix pour les biens échangeables, manufacturiers et non échangeables. Le secteur des biens échangeables, et en particulier le secteur manufacturier, n'a pas été en mesure d'augmenter ses prix. Les secteurs confrontés à la concurrence internationale sur leurs marchés d'exportation mais aussi en France ont abaissé leurs prix pour éviter une nouvelle détérioration de leur compétitivité-coûts et ne pas subir une nouvelle érosion de leurs parts de marché à l'exportation. Les entreprises françaises du secteur manufacturier ont davantage abaissé leurs prix que leurs concurrents européens. Par exemple, sur la période 2001-2008, les entreprises manufacturières françaises ont abaissé leur prix de 0,6 % par an, alors que les allemandes n'ont pas modifié leurs prix, et que les italiennes et les espagnoles les ont augmentés (respectivement de 2,8 % et de 3 % par an). Cette différence d'évolution des prix s'est traduite par une

⁽¹²⁾ Dhont-Peltraut E. et Llense F. (2012), «L'entrepreneuriat en France. Volet 1: Mythes et réalités en comparaison internationale», *La Note d'analyse*, n° 296, Centre d'analyse stratégique, octobre 2012.

⁽¹³⁾ Hallaert et al (2013) démontrent que la croissance de la productivité globale des facteurs est fortement corrélée à la taille, puisqu'entre 2001 et 2007 elle allait de -0,2 % pour les entreprises employant moins de 49 personnes à +0,5 % pour les entreprises de plus de 500 salariés. Voir Hallaert J., Pérez Ruiz E, Hélène, Poirson H., McCoy J., MacKinnon H. et Benes J. (2013) «France: selected issues paper accompanying the IMF art IV report 2013», *Rapports par pays du FMI* n° 13/252.

rentabilité plus faible pour les entreprises françaises.

Graphique 2.1.12: Évolution des prix par secteur



(1) Déflateur de la valeur ajoutée
Source: Commission européenne

Les prix dans le secteur des biens non échangeables ont enregistré une forte hausse, ce qui a également pesé sur le secteur des biens échangeables. Pour la production des biens qu'elle exporte, la France utilise, avec une part de 30 %, davantage de services nationaux que les autres industries de l'UE. La hausse des prix dans le secteur des biens non échangeables, et en particulier dans les services, a accentué la détérioration de la compétitivité-coûts de la France par rapport à ses pairs.

Tableau 2.1.2: OCDE Réglementation des marchés de produits dans les services, 2013

	Commerce de détail	Services professionnels	Industries de réseau
France	2,6	2,3	2,5
Allemagne	2,7	2,7	1,3
Italie	3,2	2,1	2,0
Espagne	2,9	2,4	1,6
Moyenne 3 pays les plus performants UE	1,2	0,7	1,2

Source: OCDE, Commission européenne

Le niveau élevé de réglementation et de protection des services contre la concurrence extérieure se traduit par un ajustement insuffisant des prix au sein du secteur des biens non échangeables. Les indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE dans les secteurs des services sont souvent utilisés comme estimation du cadre réglementaire des pays

(¹⁴). Le tableau 2.1.2 présente l'indicateur de réglementation des marchés de produit des différents secteurs de services concernés. Cet indicateur s'échelonne de 0 à 6, de la réglementation la moins restrictive à la plus restrictive. Le tableau 2.1.2 montre qu'en dépit des récents efforts de réforme (voir section 3), il reste encore une large marge de progression, si l'on en juge par l'écart qui sépare la performance de la France de la moyenne des trois meilleures performances de l'UE.

Ces différences dans l'évolution des prix s'accompagnent d'un glissement de ressources des secteurs de biens échangeables vers les secteurs de biens non échangeables. L'évolution différente des prix et de la productivité entre les secteurs de biens échangeables et les secteurs de biens non échangeables a enclenché un processus de transfert de ressources des premiers vers les seconds. Ce transfert se traduit par une réduction de la part de valeur ajoutée, de l'emploi, mais aussi dans une certaine mesure des investissements (voir plus loin) de l'industrie manufacturière au profit du secteur des services. En raison de ce processus, que l'on observe dans tous les pays développés, le secteur manufacturier occupe en France une place plus réduite que dans d'autres pays de la zone euro. S'il est normal d'observer un transfert de ressources des secteurs caractérisés par une forte augmentation de la productivité vers des secteurs à faible croissance de la productivité (effet Baumol), certains éléments donnent à penser que le transfert de ressources en France résulte d'une structure d'incitants inadaptée, et notamment du taux de change intérieur entre biens échangeables et non échangeables (¹⁵).

Des simulations montrent que l'existence de marges élevées dans les services freine l'investissement et pèse sur la rentabilité du

(¹⁴) L'indicateur de réglementation des marchés de produits de l'OCDE donne une évaluation quantitative des politiques publiques. Sa construction, bien que s'appuyant sur des données étendues et riches, présente des limites.

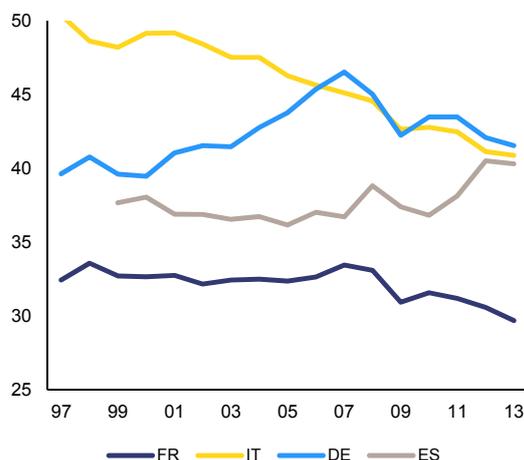
(¹⁵) Voir Gallois, L. (2012) Pacte pour la compétitivité de l'industrie française, Sy M. (2014) «Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France: le rôle du taux de change interne», la note d'analyse, France Stratégie, septembre 2014 et Enderlein-Pisani-Ferry(2014) «Réformes, investissement et croissance: un agenda pour la France l'Allemagne et l'Europe», France Stratégie.

secteur des biens échangeables. Des simulations effectuées à titre d'exemple à l'aide du modèle Quest III (voir encadré 2.1.2) indiquent qu'une réduction des marges bénéficiaires dans les services est susceptible d'améliorer la compétitivité. Une baisse des marges bénéficiaires stimulerait les exportations et aurait un impact relativement élevé sur l'investissement et un effet différencié sur la rentabilité du secteur manufacturier et celle du secteur des services. Enfin, une telle baisse des marges bénéficiaires dans le secteur des services serait complémentaire des effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et du pacte de responsabilité et de solidarité, y compris en ce qui concerne l'étalement dans le temps de ces effets.

Le coût élevé du travail et l'évolution défavorable des prix dans le secteur des biens échangeables pèsent sur la rentabilité

Les marges bénéficiaires des sociétés françaises non financières ont continué à baisser en 2013, pour atteindre 29,7 %. Considérées à l'échelle européenne, les marges des entreprises françaises ont toujours été inférieures, au moins ces 15 dernières années (graphique 2.1.13). Cependant, l'écart de rentabilité avec les entreprises allemandes ou espagnoles semble s'être creusé au cours des dernières années, et les marges bénéficiaires ont atteint en France des niveaux historiquement bas qui n'ont plus été observés au moins depuis 1990. Le coût élevé du travail et la forte pression fiscale sur les sociétés (voir la section 3.1) sont des facteurs qui expliquent en partie la différence de niveaux de rentabilité, tandis que les évolutions récentes des salaires, de la productivité et des prix, mais aussi la perte de parts de marché à l'exportation, peuvent expliquer une partie de l'évolution récente.

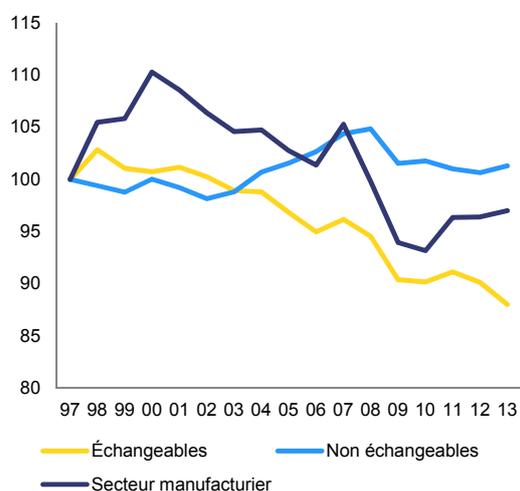
Graphique 2.1.13: Marges bénéficiaires dans certains pays de l'Union européenne



Sources: Commission européenne

La rentabilité dans le secteur des biens échangeables semble être inférieure à celle du secteur des biens non échangeables Le graphique 2.1.14 montre l'évolution de la rentabilité depuis 1997 dans le secteur manufacturier, le secteur des biens échangeables et le secteur des biens non échangeables. Le secteur des biens non échangeables a mieux réussi à conserver son niveau de rentabilité de 1997 que celui des biens échangeables. Les différences au niveau de l'évolution des prix et les pertes de parts de marché à l'exportation qu'a subies le secteur des biens échangeables ont probablement contribué à ces écarts de rentabilité.

Graphique 2.1.14: Marges bénéficiaires



(1) excédent brut d'exploitation/valeur ajoutée

Sources: Commission européenne

Le secteur de moyenne technologie, dont la compétitivité à l'exportation est la plus médiocre, est aussi celui qui a vu sa rentabilité diminuer le plus. Le tableau 2.1.3 présente les niveaux de rentabilité en 2008 et 2012 pour l'industrie manufacturière, par intensité technologique. Le secteur de moyenne technologie présentait déjà une marge bénéficiaire relativement faible en 2008, mais celle-ci a encore diminué pour atteindre 18 % en 2012. Par ailleurs, les secteurs de haute technologie et de basse technologie, dont les pertes de parts de marché ont été un peu inférieures, ont réussi à maintenir leur rentabilité à son niveau de 2008 ⁽¹⁶⁾.

Tableau 2.1.3: Marges bénéficiaires dans le secteur manufacturier, selon l'intensité technologique

	Excédent brut d'exploitation/valeur ajoutée	
	2008	2012
Haute technologie	26%	27%
Moyenne-haute technologie	25%	18%
Moyenne-basse technologie	22%	18%
Basse technologie	27%	27%

(1) valeur ajoutée au coût des facteurs

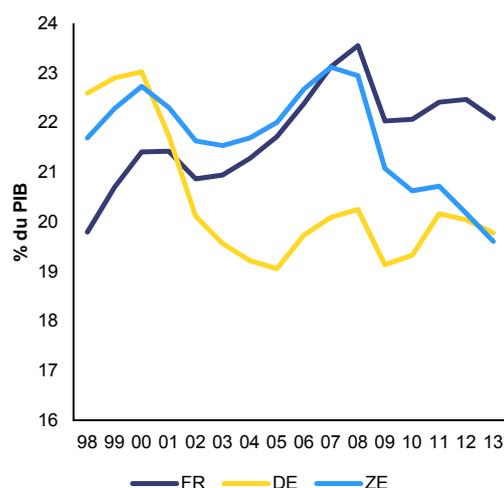
Sources: Commission européenne

⁽¹⁶⁾ La notion de secteur de technologie dans la présente section diffère quelque peu de celle utilisée à la section 3.1.1.

La faible rentabilité du secteur des biens échangeables limite sa capacité à investir et nuit à sa compétitivité

Dans l'ensemble, la France investit plus que la moyenne de la zone euro, mais les investissements en biens d'équipement y sont inférieurs. Par rapport aux autres pays, la France investit plus que l'Allemagne ou que la zone euro (graphique 2.1.15). L'investissement a en outre augmenté depuis 1998 et est resté relativement élevé au cours de la crise. La France ne souffre donc pas d'une insuffisance de l'investissement global. Toutefois, les investissements en biens d'équipement sont plus faibles en France qu'en Allemagne ou dans la zone euro (graphique 2.1.16).

Graphique 2.1.15: Formation brute de capital fixe



Sources: Commission européenne

Il existe des éléments prouvant que l'investissement productif dans l'industrie manufacturière est plus faible que dans d'autres pays. La part inférieure des investissements en biens d'équipement dans le PIB pourrait être due à la taille relativement faible du secteur manufacturier. Une étude réalisée auprès des entreprises par Hallaert et al. (2013) indique que les entreprises de fabrication françaises ont investi moins que leurs homologues au cours de la période 2001-2009, avec un ratio d'investissement moyen de 8 % en France contre près de 12 % en Allemagne et près de 9 % en Italie et au Royaume-

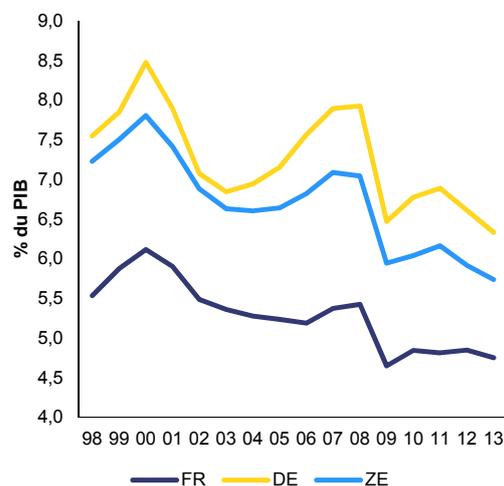
Uni⁽¹⁷⁾. Des enquêtes de l'INSEE sur les investissements dans le secteur manufacturier montrent que, depuis 2000, les investissements en biens d'équipement destinés à moderniser et rationaliser le processus de production, qui sont propices à l'amélioration de la productivité, ont diminué, et que la plupart des investissements en biens d'équipement sont liés au renouvellement des capacités existantes. Ce constat est corroboré par des statistiques sur l'utilisation de la robotique dans l'industrie manufacturière, qui est plus faible en France (122 robots pour 10 000 salariés) qu'en Allemagne ou en Italie (avec respectivement 261 et 159 robots pour 10 000 salariés).

La faible rentabilité des entreprises, notamment dans le secteur manufacturier, pèse aussi sur l'investissement en limitant la capacité d'autofinancement. Comme cela a déjà été avancé dans le bilan approfondi de l'année dernière, le faible niveau de rentabilité des entreprises pèse sur l'investissement. Cela est confirmé par des études récentes de Pérez Ruiz et Hallaert (2014), qui démontrent qu'à long terme, une réduction de 1 pour cent de la marge bénéficiaire réduit l'investissement de ½ pour cent⁽¹⁸⁾.

⁽¹⁷⁾ Voir Hallaert J., Pérez Ruiz E., Hélène, Poirson H., McCoy J., MacKinnon H. et Benes J. (2013) «France: selected issues paper accompanying the IMF art IV report 2013», Rapports par pays du FMI n° 13/252.

⁽¹⁸⁾ Pérez Ruiz et Hallaert (2014) France: Selected Issues Paper accompanying the IMF art IV report 2013. Rapports par pays du FMI n° 14/183, juillet 2014.

Graphique 2.1.16: Investissements en biens d'équipement



Sources: Commission européenne

L'insuffisance des investissements limite la capacité des entreprises à améliorer leur compétitivité hors coûts. L'insuffisance des investissements limite la capacité des sociétés à améliorer la qualité de leurs produits, l'innovation, la conception, le service après-vente et les réseaux de distribution, ce qui pèse sur leurs parts de marché et contribue encore à éroder leur bénéfices. Permettre aux entreprises d'améliorer leur rentabilité augmenterait leur capacité à autofinancer les investissements et l'innovation et à regagner en compétitivité.

Les facteurs de compétitivité hors coûts semblent liés à la sensibilité particulière des exportations françaises aux facteurs de coût

Les exportations françaises semblent plus sensibles à la compétitivité-coûts que celles d'autres pays de la zone euro. L'élasticité des exportations à la compétitivité-coûts est plus élevée en France que dans les pays voisins. C'est ainsi qu'une modification, même de faible ampleur, de la compétitivité-coûts peut entraîner une évolution relativement marquée des exportations. Cette caractéristique rend la France vulnérable à des écarts de coûts salariaux unitaires et implique que le maintien d'une bonne compétitivité-coûts est importante pour ce pays.

Tableau 2.1.4: **Élasticité à long terme des exportations à la compétitivité-coûts**

FR	ES	IT	DE
1,1	1,0	0,6	0,1

Sources: INSEE (2013)

Cette sensibilité aux facteurs de coût semble être liée à la compétitivité hors coûts de la France. En mettant en rapport les facteurs de compétitivité hors coûts avec les résultats à l'exportation, on constate que la détérioration globale de la balance commerciale sur la période 2002-2011 est due à une évolution négative de la balance commerciale pour les biens de «basse qualité» et de «moyenne qualité», sensibles à l'évolution des prix, qui n'a pas été compensée par la résilience des biens de «qualité supérieure» sur cette période. Ces tendances ont été plus marquées vers la fin de la période examinée. La distribution du classement des produits d'exportation selon la qualité en France, en Espagne et en Allemagne tend à confirmer cette analyse (encadré 2.1.3) ⁽¹⁹⁾. La France se spécialise de plus en plus dans les produits d'exportation de moyenne-haute qualité. Toutefois, les exportations françaises dans le segment des biens de moyenne qualité semblent incapables d'affronter la concurrence en termes de coûts, ce qui pourrait expliquer un glissement relatif de la distribution vers les produits de haute qualité. L'Allemagne est davantage spécialisée dans les produits de moyenne qualité, souvent intégrés dans des chaînes de valeur et de plus en plus commercialisés dans des marchés émergents où les classes moyennes sont en croissance. En outre, grâce à la compétitivité hors prix supérieure qui caractérise les exportations allemandes, l'industrie allemande a été protégée d'une concurrence sur les prix fondée sur les facteurs de coût et a affiché de meilleurs résultats à l'exportation, dopés par la qualité et le contenu innovant comparativement supérieurs des produits allemands par rapport à leur coût. ⁽²⁰⁾

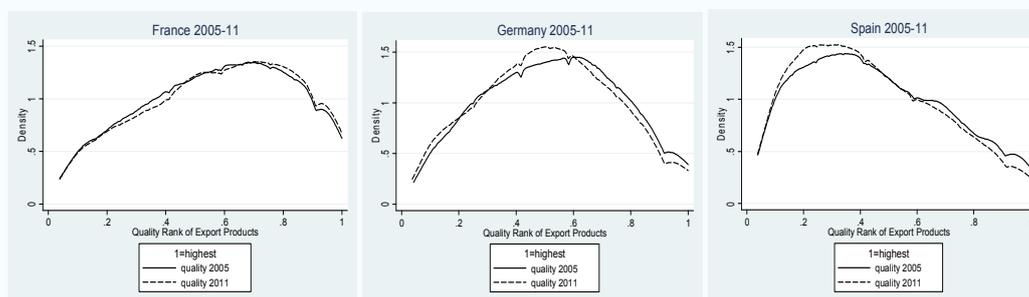
⁽¹⁹⁾ Vandebussche, H. (2014), «Quality in Exports», European Economy, Economic papers 528, septembre 2014.

⁽²⁰⁾ Sautard, R., Tazi, A. et C. Thubin (2014), «Quel positionnement "hors-prix" de la France parmi les économies avancées?», Trésor-Éco n° 122, janvier 2014.

Encadré 2.1.1: Répartition des produits d'exportation selon la qualité, en France, en Espagne et en Allemagne

Cet encadré analyse le positionnement, selon la qualité, des produits d'exportation français par rapport à ceux de l'Espagne et de l'Allemagne. Le positionnement selon la qualité peut être analysé à l'aide de distributions de fréquence des densités. Ces graphiques donnent un aperçu du type de qualité des biens qu'un pays exporte. Il faut souligner que «haute qualité» n'est pas nécessairement synonyme de «technologie de pointe». Par exemple, les vins français sont considérés comme étant de haute qualité tout en étant produits dans un secteur considéré comme étant de basse technologie. La qualité d'un bien est indiquée sur l'axe horizontal, selon un classement qualitatif normalisé compris entre 0 et 1 qui a été déterminé avec des produits d'exportation faisant l'objet d'une définition étroite. Dans le cas de l'Espagne, une distribution présentant une asymétrie vers la gauche (vers 0) indique que ce pays est spécialisé dans l'exportation de biens de basse qualité. En revanche, dans le cas de la France, on observe une distribution légèrement décentrée vers la droite (vers 1), indiquant que la France se concentre principalement sur les biens de moyenne-haute qualité. Quant aux exportations allemandes, elles se situent entre la France et l'Espagne en termes de qualité. Grâce à cet indicateur, il est possible de visualiser l'évolution de la qualité des exportations. La courbe en gras indique la distribution de la qualité des exportations en 2005, tandis que la courbe pointillée montre la situation en 2011. En comparant ces deux courbes, on peut apprécier l'évolution de la qualité des exportations d'un pays dans le temps. On constate que la France se spécialise dans les produits de haute qualité et que l'Espagne se spécialise dans les biens de basse qualité, l'Allemagne se situant entre les deux. Ces phénomènes de spécialisation ont été amplifiés entre 2005 et 2011, comme l'indique le glissement de la distribution des classements des produits d'exportation selon la qualité, vers la droite pour la France et vers la gauche pour l'Espagne et l'Allemagne.

Classement des produits d'exportation selon la qualité en France, en Allemagne et en Espagne



Sources: Vandebussche (2014).

La France souffre d'un manque de compétitivité

La capacité des entreprises françaises à innover et à utiliser avec plus d'efficacité les ressources existantes a largement diminué depuis 1997. En outre, l'évolution des prix n'a guère été favorable pour le secteur marchand, dont les prix ont diminué alors que ceux des services qu'il consomme ont augmenté de manière significative. Cette évolution différente des prix fait apparaître une structure des incitations qui penche en faveur du secteur non marchand.

Les entreprises françaises sont moins rentables que leurs homologues Les raisons tiennent principalement aux coûts de main-d'œuvre élevés

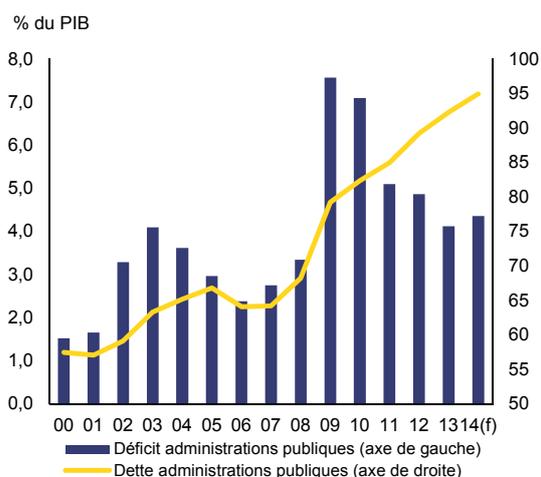
et à la dynamique des salaires, au poids de la fiscalité sur les entreprises ainsi qu'à la faible productivité et à l'évolution défavorable des prix. Comme ces facteurs n'affectent pas de façon identique les entreprises marchandes et non marchandes, il n'est pas surprenant que les premières soient moins rentables. Par ailleurs, les secteurs qui ont le plus perdu de parts de marché à l'exportation, en particulier le secteur de moyenne technologie, sont également ceux qui affichent la rentabilité la moins élevée. La faible rentabilité du secteur marchand limite sa capacité à investir dans l'amélioration de ses produits ou de ses procédés, ce qui nuit à son tour à sa compétitivité.

2.2. ENDETTEMENT PUBLIC ET ENDETTEMENT PRIVÉ

La dette publique suit une tendance rapide à la hausse depuis 2009

La dette de l'ensemble des administrations publiques en France devrait continuer à croître en 2014, pour atteindre 95,3 % du PIB. Compte tenu des développements passés, des risques pèsent sur la viabilité des finances publiques. En outre, une analyse prospective met l'accent sur la nécessité de maintenir l'effort d'assainissement budgétaire afin de replacer la dette publique sur une trajectoire descendante. Dans l'intervalle, la faiblesse des taux d'intérêt ainsi qu'une structure saine de financement de la dette publique sont des facteurs de stabilisation pour l'évolution de la dette.

Graphique 2.2.1: Déficit et dette de l'ensemble des administrations publiques

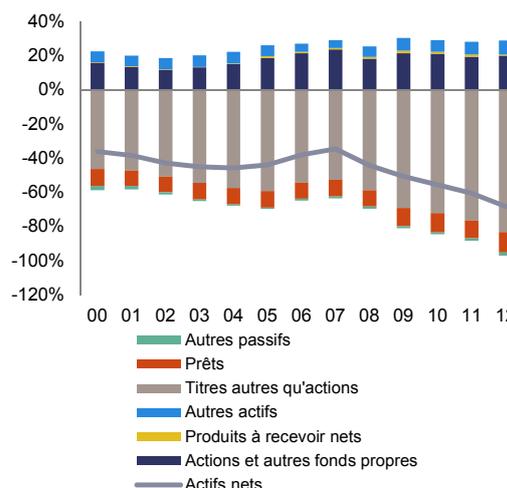


Source: Commission européenne

budgétaire élevé (4,3 % du PIB en 2014, contre 2,6 % dans la zone euro).

Le niveau de l'endettement net, compte tenu des actifs financiers, a également fortement augmenté depuis 2009. Durant la majeure partie des années 2000, la dette nette est restée relativement stable, à un niveau proche de 40 % du PIB, la variation des actifs financiers atténuant l'impact de l'augmentation des passifs. Depuis 2009, les actifs financiers n'ont que légèrement progressé en pourcentage du PIB tandis que la dette brute a augmenté rapidement. En conséquence, les passifs financiers nets des administrations publiques ont grimpé, atteignant 70 % du PIB en 2012 au lieu de 51 % en 2009.

Graphique 2.2.2: Actifs financiers nets des administrations publiques



Source: Commission européenne

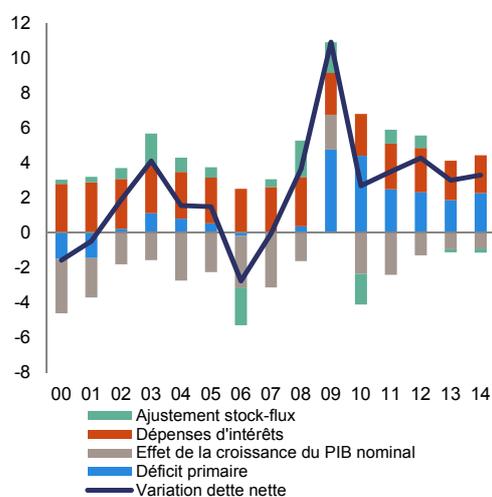
Le niveau d'endettement de la France est nettement supérieur au seuil de 60% du PIB spécifié dans le tableau de bord du mécanisme d'alerte. La dette publique est constamment supérieure au seuil en question depuis 2003 et presque continuellement en hausse depuis cette date. Après le bond de 2009 (+11 pp), le ratio de la dette a continué de croître régulièrement à un rythme de près de 3pp par an. En termes relatifs, on estime que le ratio de la dette de la France est supérieur à la moyenne de la zone euro en 2014 (94,3 % du PIB) car, malgré la faiblesse des taux d'intérêt, ce pays continue d'enregistrer un déficit

Le ralentissement de la croissance nominale du PIB depuis 2009 a également pesé sur l'évolution de la dette. En ce qui concerne les composantes de la dette, les déficits primaires constamment élevés enregistrés depuis 2009 ont été le principal moteur de l'évolution de l'endettement brut (voir graphique 2.2.3). D'autre part, les taux d'intérêt sur la dette souveraine ont fortement baissé depuis 2009, en lien notamment avec la faiblesse du taux d'inflation, bien que cet effet ait été atténué par la maturité relativement longue de la dette française (7 ans). Dans le même temps, le ralentissement de la croissance nominale

du PIB s'est répercuté de plus en plus nettement sur la dette publique.

La dette publique devrait continuer d'augmenter jusqu'en 2016 pour atteindre près de 100 % du PIB D'après les prévisions de l'hiver 2015 de la Commission, le déficit de l'ensemble des administrations publiques devrait, dans l'hypothèse de politiques inchangées, reculer légèrement pour revenir à 4,1 % du PIB en 2015 et en 2016. Le modeste redressement de la croissance du PIB et de l'inflation, ainsi que la persistance de taux d'intérêt peu élevés, permettront également d'alléger la pression sur la dette durant ces deux années. Toutefois, le déficit primaire toujours significatif escompté dans les prévisions d'hiver (1,9 % du PIB en 2015 et 1,8 % en 2016) illustre bien la difficulté qu'il y aura à placer la dette sur une trajectoire descendante.

Graphique 2.2.3: Composantes de la variation de l'endettement brut



Source: Commission européenne

Le niveau de l'endettement net, compte tenu des actifs financiers, a également fortement augmenté depuis 2009. Durant la majeure partie des années 2000, la dette nette est restée relativement stable, à un niveau proche de 40 % du PIB, la variation des actifs financiers atténuant l'impact de l'augmentation des passifs. Depuis 2009, les actifs financiers n'ont que légèrement progressé en pourcentage du PIB tandis que la dette brute a augmenté rapidement. En conséquence, les passifs financiers nets des

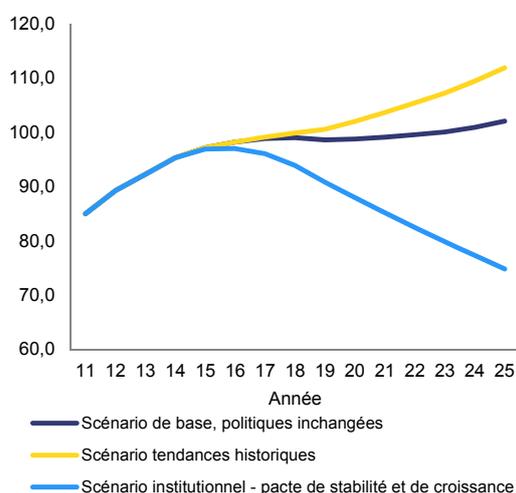
administrations publiques ont grimpé, atteignant 70 % du PIB en 2012 au lieu de 51 % en 2009.

Des efforts d'assainissement budgétaire sont requis pour mettre la dette publique sur une trajectoire descendante

De sérieux risques pèsent sur la viabilité à moyen et à long terme des finances publiques de la France, qui incitent à poursuivre une politique de rigueur budgétaire. Une analyse empirique, fondée sur des données historiques, montre que maintenir la viabilité de la dette publique ne sera pas chose aisée⁽²¹⁾. Si l'on prend pour base un indice composite calculé par la Commission européenne pour prévoir les tensions à court terme, les risques, en ce qui concerne la France, semblent peu élevés. Cependant, dans l'hypothèse de politiques inchangées, la dette des administrations publiques devrait continuer d'augmenter d'ici à 2025 (voir graphique 2.2.4) jusqu'à dépasser 100 % du PIB. De la même façon que l'évolution passée du déficit primaire a été le principal moteur de l'accumulation de la dette publique française, son évolution future sera capitale pour le maintien de la dette publique sur une trajectoire viable. Si le déficit primaire devait revenir à ses tendances historiques, la dette des administrations publiques augmenterait rapidement pour s'élever à plus de 110 % du PIB en 2025. À l'inverse, si la France atteignait les objectifs structurels fixés dans le pacte de stabilité et de croissance, sa dette entamerait une décrue dès 2017. Au total, l'analyse prospective de l'évolution de la dette publique apparaît très sensible aux hypothèses concernant le déficit budgétaire, ce qui souligne la nécessité de mettre résolument en œuvre les réductions de dépenses prévues afin de garantir que l'évolution de la dette reste durable.

⁽²¹⁾ Boissinot, J., L'Angevin, C. and B. Monfort (2004), «Public Debt Sustainability: Some Results on the French Case», INSEE, Document de travail G 2004/10.

Graphique 2.2.4: **Évolution de la dette des administrations publiques selon divers scénarios**



Source: Commission européenne

Le financement de la dette publique française est un facteur de stabilité

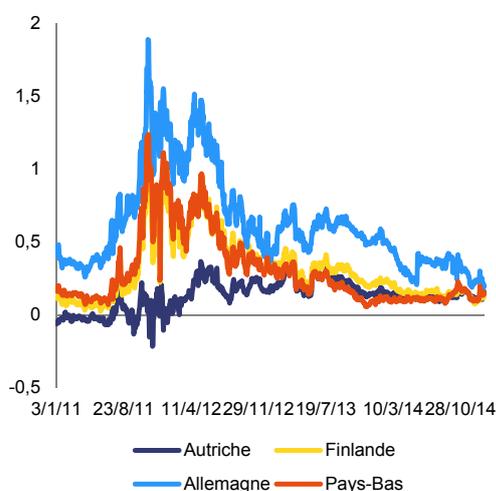
La structure de la dette française atténue l'impact sur les finances publiques d'éventuels chocs sur les taux d'intérêt et l'inflation.

L'encours de la dette souveraine française a atteint un peu plus de 1500 milliards d'EUR (71 % du PIB) en décembre 2014, ce qui représente la plus grande part de la dette publique. Les caractéristiques des avoirs en titres de dette français et de l'émission de ces titres par l'Agence France Trésor sont un élément central de la stabilité des finances publiques. En premier lieu, la maturité de la dette de la France, qui avait fortement baissé en 2008 et en 2009 en raison de l'aversion des investisseurs pour le risque, est repassée depuis lors à près de 7 ans, ce qui est sensiblement supérieur à la maturité de la dette en Espagne, Italie ou Allemagne. Bien que le gouvernement ne poursuive pas d'objectif explicite en la matière, cette maturité relativement longue signifie qu'un choc sur les taux d'intérêt n'aurait qu'un impact progressif sur les finances publiques. Comme 12 % seulement de l'encours de la dette consiste en titres indexés sur l'inflation, l'évolution de l'inflation n'a qu'une incidence mineure sur le coût de la dette.

Les détenteurs de titres de dette publique négociables sont bien diversifiés. Au 3^{ème}

trimestre de 2014, les investisseurs étrangers détenaient 63,7 % de la dette française. Ce ratio, qui est comparable à ce que l'on observe dans les autres économies de l'Union, a fortement augmenté entre 2000 et 2010 et s'est stabilisé depuis. La base d'investisseurs est suffisamment diversifiée, tant en termes d'origine géographique que de type d'investisseurs, étant entendu que les banques centrales détiennent une large proportion des avoirs en question. Cela est le fruit, en particulier, de la stratégie du gouvernement, qui vise à diversifier autant que possible le type d'instruments négociés, afin d'isoler la demande de titres de dette des chocs qui pourraient affecter sinon un type ou l'autre d'investisseurs. Réciproquement, cela permet également de réduire les risques qui pourraient résulter d'une exposition excessive aux obligations souveraines.

Graphique 2.2.5: **Écarts de taux entre la France et certains États membres de la zone euro (obligations à 10 ans)**



Source: Global Insight, European Commission

Le rendement des obligations françaises a diminué de manière significative en 2014 pour tomber à un niveau bas record. Les obligations à court terme se négocient actuellement à des niveaux de rendement négatifs ⁽²²⁾. Entre-temps, les rendements des obligations à long terme ont chuté eux aussi entre 2012 et 2014. Bien que le ralentissement des perspectives d'inflation ait pesé

⁽²²⁾ -0,09 % pour les obligations à 2 ans et 0,64 % pour les obligations à 10 ans, le 20 janvier 2015.

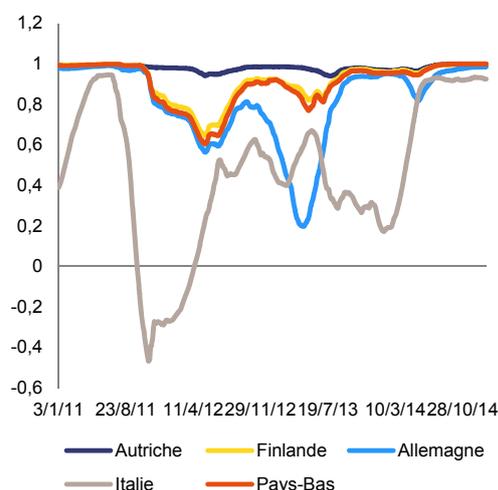
sur les taux, les rendements ont également baissé en termes réels, ce qui montre que les primes de risque ont elles aussi diminué. La corrélation peu marquée, voire négative dans certains cas, entre les rendements des obligations souveraines françaises et de celles de pays ayant été confrontés à des phases de spéculation sur leur dette souveraine donne à penser que la dette négociable française a bénéficié dans les faits d'une fuite vers la qualité. En ce qui concerne les finances publiques, le repli des taux d'intérêt signifie que, en dépit de l'augmentation du ratio de la dette, la charge d'intérêt en pourcentage du PIB a continué de baisser pour atteindre son niveau le plus bas depuis le début des années 90.

Malgré des tensions occasionnelles depuis 2009, les obligations souveraines françaises continuent d'être très bien perçues par les investisseurs extérieurs. En termes relatifs, alors que la France n'appartient plus au groupe des économies de la zone euro notées AAA, les écarts de taux se sont resserrés en 2014, notamment avec l'Allemagne. Autre signe que la dette française est aujourd'hui considérée par les investisseurs comme faisant partie de la même classe d'actifs que celle des économies notées AAA⁽²³⁾, la corrélation entre les rendements des emprunts souverains de ces pays et ceux de la France, qui était divergente depuis 2011, est revenue à un parallélisme presque parfait en 2014⁽²⁴⁾. Toutefois, la section 2.3 présente une analyse qui tend à montrer que, dans des conditions de marché extrêmes, la France est, avec la Finlande et la Belgique, le pays qui a l'effet d'entraînement le plus fort sur les autres États membres.

⁽²³⁾ L'Autriche, la Finlande et les Pays-Bas sont notés AAA par deux des trois plus grandes agences de notation.

⁽²⁴⁾ À cet égard, l'annonce faite en octobre par Standard and Poor's du maintien de la note AA de la France mais avec une perspective négative, et la décision prise par Fitch, en décembre, de baisser la note des obligations souveraines françaises de AA+ à AA, n'ont pas eu d'incidence significative sur les écarts de taux.

Graphique 2.2.6: **Corrélation entre les taux des obligations souveraines de la France sur 10 ans et ceux de certains États membres de la zone euro**



Corrélations glissantes sur un an fondées sur les rendements journaliers moyens
Source: Global Insight, European Commission Calculations

L'endettement du secteur privé

Alors qu'un certain nombre d'économies de l'UE ont engagé un processus de désendettement massif depuis 2008, l'endettement du secteur privé en France a atteint 137,2 % du PIB en 2013, ce qui est supérieur au seuil de 133 % du PIB fixé dans le rapport sur le mécanisme d'alerte. Bien qu'en léger recul par rapport à 2012, ce niveau d'endettement privé reste donc supérieur de 15 pp au niveau de 2008.

Stabilité du secteur bancaire et conditions de crédit.

La rentabilité et la capitalisation des banques françaises paraît conforme à celles de leurs homologues de la zone euro. Comme leurs homologues du reste de la zone euro, les banques françaises, dont quatre font partie des établissements d'importance systémique mondiale selon le Conseil de stabilité financière, souffrent d'une rentabilité plutôt médiocre, leur rendement sur fonds propres n'atteignant que 3,3 % en juin 2014, en nette baisse par rapport aux 6,8 % de juin 2013. Par ailleurs, leur capitalisation, avec une moyenne de fonds propres de catégorie 1 de 12,8 % en juin 2014, correspond à celle de leurs homologues de la zone euro (13,4 % de ratio de

fonds propres de catégorie 1). Leur portefeuille de prêts semble également un peu moins risqué, les prêts improductifs représentant 4,4 % du total en juin 2014, par rapport à 5,6 % dans l'ensemble de la zone euro, quoiqu'il soit difficile de comparer les ratios de prêts improductifs d'un pays à l'autre étant donné les différences de définitions. Ce ratio est resté relativement stable ces dernières années alors qu'il a augmenté dans la zone euro prise globalement.

Les banques françaises ont obtenu de bons résultats aux tests de résistance de la BCE, montrant leur capacité à résister à un environnement économique difficile. La dernière évaluation complète en date de la BCE a conclu à la robustesse du système bancaire de la France. Il est ressorti de l'examen de la qualité des actifs que les bilans des banques françaises ne nécessitaient que quelques ajustements mineurs. Les tests de résistance ont montré en outre qu'elles étaient capables de supporter les chocs simulés. Dans un contexte de tensions, le ratio des fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1) des banques françaises perdrait 231 points de base pour s'établir à 9 % d'ici à 2016 (contre une baisse de 300 points de base pour la zone euro). Tous les établissements bancaires ont passé avec succès le test de résistance à l'exception d'un seul, qui a été recapitalisé durant le premier semestre 2014 en réponse aux résultats de ce test.

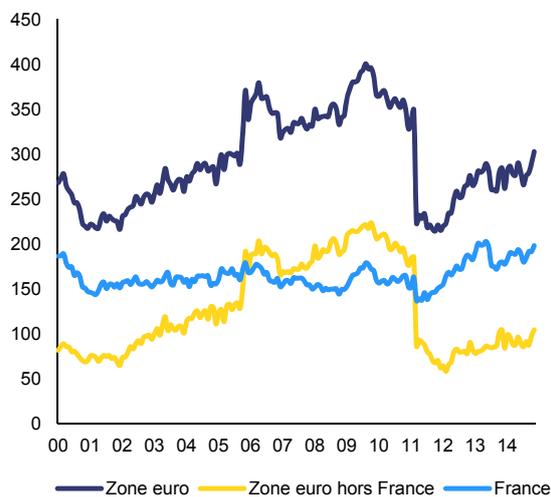
L'une des faiblesses potentielles des banques françaises est leur dépendance à l'égard du financement de gros à court terme. En mai 2014, les prêts aux résidents de la zone euro autres que les banques ont représenté 116,3 % des dépôts de ces mêmes résidents ⁽²⁵⁾. Ce ratio prêts/dépôts relativement élevé s'explique en partie par le fait que les clients des banques placent une partie significative de leur épargne dans des produits non bancaires (à savoir l'assurance vie et les fonds communs de placement). En conséquence, les banques françaises sont assez largement dépendantes du financement interbancaire à court terme. Cette dépendance pourrait être un facteur de vulnérabilité en cas de difficultés sur les marchés interbancaires. Depuis 2011, les banques

françaises sont engagées dans un processus de désendettement de grande ampleur afin de réduire leur ratio prêts/dépôts. Cette réduction du ratio prêts/dépôts est en partie liée à la conjoncture. En effet, la demande de crédit émanant des entreprises comme des ménages n'est pas très dynamique et le taux d'épargne est élevé (épargne de précaution). Néanmoins, des mesures structurelles ont été adoptées également en vue de réduire ce rapport entre prêts et dépôts. Les banques ont donc mis l'accent sur le développement de leurs activités de détail à l'échelon national et ont réduit leurs activités de crédit en USD. Selon l'étude de Fitch sur les perspectives des grandes banques françaises en 2015, cette recherche, par les banques françaises, de sources de financement stables devrait leur permettre de se rapprocher du ratio de financement net stable prescrit par le règlement sur les exigences de fonds propres. En 2015, elles continueront probablement de recourir dans une certaine mesure au financement de marché à court terme, équilibré par des coussins de liquidité adéquats. Dans toutes les grands établissements, ces «coussins» devraient dépasser le montant du financement de gros à court terme sur un an. Les grandes banques françaises ont également étoffé leur stock d'actifs liquides de haute qualité, de sorte qu'il ne devrait pas être difficile pour aucune d'entre elles de parvenir à un ratio de couverture de liquidité de 100 %.

Les banques françaises sont assez fortement exposées aux obligations des administrations publiques de leur pays. Cette exposition, qui s'élevait à près de 200 milliards d'EUR (10 % du PIB) en novembre 2014, est en hausse depuis mars 2011 et représente 65,5 % de l'exposition des banques françaises aux titres d'administrations publiques de la zone euro (voir graphique 2.2.7).

⁽²⁵⁾ Les résidents de la zone euro autres que les banques incluent les administrations publiques, les entreprises non financières et les ménages.

Graphique 2.2.7: Exposition consolidée des banques françaises aux titres d'administrations publiques de la zone euro



Source: SEBC

Les banques françaises sont fortement exposées sur les pays voisins, en particulier l'Italie. L'exposition sur la Russie est relativement limitée. L'exposition des banques françaises sur les pays étrangers (tous secteurs confondus, public et privé, y compris d'autres banques) atteignait 2 317,9 milliards d'EUR (123 % du PIB) en juin 2014 et concernait principalement les pays voisins. L'exposition sur l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal et l'Irlande était stable, à 19,5 % du PIB, l'Italie occupant la première place (12,78 %). En conséquence, s'il se produisait une dégradation significative de la situation économique en Italie, cela pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité et la solidité des banques françaises. L'exposition sur la Russie, qui représente 1,65 % du PIB, est relativement limitée, quoique certains établissements, pris individuellement, soient plus exposés, ce qui pourrait être source de pertes directes en cas de nouvelle dégradation de la situation dans ce pays. Ces pertes seraient toutefois insuffisantes pour menacer la stabilité des banques françaises.

Situation financière des ménages

L'endettement des ménages français a continué d'augmenter (2013), bien qu'à un rythme beaucoup moins soutenu depuis 2010. La dette des ménages a représenté 55,6 % du PIB en 2013. La progression du ratio d'endettement des ménages

a ralenti ces dernières années, n'atteignant plus que 1,9 pp entre 2010 et 2013 au lieu de 7,2 pp entre 2007 et 2010. Par comparaison, dans la zone euro, ce ratio a culminé en 2009 et a fléchi ensuite pour revenir à 60,7 % du PIB en 2013.

Cette croissance de l'endettement des ménages doit être vue dans le contexte du patrimoine financier net plutôt favorable des ménages et des faibles charges d'intérêts qu'ils supportent.

En 2013, selon les prévisions, les actifs financiers nets des ménages, c'est-à-dire la somme de leurs actifs et passifs financiers, devaient représenter 152,6 % du PIB, soit plus de 10 points de pourcentage au-dessus de leur niveau d'avant la crise et plus que le niveau atteint dans la zone euro (139,3 %). De plus, la charge des intérêts a représenté en moyenne 1,4 % du revenu disponible brut, ce qui est moins que dans la zone euro. Toutefois, les détenteurs des actifs financiers ne sont pas nécessairement ceux qui supportent la charge de la dette, et la charge d'intérêts s'est montrée assez peu fiable en tant qu'indicateur des pressions poussant au désendettement pendant la crise. Il reste que les indicateurs français sont quelque peu rassurants, la distribution des ratios dette/revenu et service de la dette/revenu dans l'ensemble des quintiles de revenu n'étant guère alarmante.

Le marché immobilier s'apaise et l'on s'attend à une correction à la baisse assez nette de ses prix.

Le principal facteur de l'essor de l'endettement des ménages ces dix dernières années a été la croissance continue du crédit immobilier. L'expansion des prêts immobiliers a profité de la hausse des prix des logements et de la faiblesse des taux d'intérêt. Toutefois, ce phénomène tend à ralentir depuis 2011 (augmentation annuelle de 2,5 % en novembre 2014 contre 9,2 % en mai 2011). Depuis le troisième trimestre de cette année-là, les prix des logements se sont mis eux aussi à reculer, la baisse atteignant 1,9 % en 2013. Les prix en France ont augmenté d'environ 120 % entre le dernier creux du premier trimestre 1997 et le dernier pic du premier trimestre 2007. Depuis lors, l'érosion a été de 6 % alors que dans le cycle précédent des prix du logement une correction de 30 % aurait été requise. De fait, l'application de la

méthodologie de Cuerdo et al. (2012)⁽²⁶⁾ montre que la distorsion des prix moyens du logement était de l'ordre de 20 % en 2013⁽²⁷⁾. Le Fonds monétaire international donne un aperçu de mesures modélisées de la distorsion des prix qui s'échelonnent entre 10 % et 20 % mais qui parviennent à la même conclusion, à savoir que la distorsion d'avant la crise ne s'est pas encore résorbée dans les mêmes proportions que dans d'autres pays⁽²⁸⁾. La correction des prix de l'immobilier s'accompagne d'une contraction de l'investissement dans le logement, avec une baisse de 2,6 % de l'investissement résidentiel en 2013. Cette contraction de l'investissement résidentiel devrait se poursuivre en 2015.

La correction sur le marché immobilier devrait s'opérer en douceur et les risques de désendettement des ménages sont assez bien maîtrisés, mais ils pourraient néanmoins peser sur l'investissement résidentiel. Comme indiqué dans le bilan approfondi de l'année dernière, la forte demande de logement, soutenue à la fois par le dynamisme démographique, une offre qui n'est pas surabondante et une politique de crédit prudente de la part des banques, donne à penser que la correction en douceur des prix de l'immobilier devrait se poursuivre. En outre, dans l'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêt hypothécaires ou d'une chute plus abrupte des prix, l'effet sur la tendance globale au désendettement devrait rester relativement limité étant donné que le crédit immobilier se négocie principalement à des taux fixes (83 % du marché). Cependant, dans le contexte actuel de faible inflation, le fait que la plupart des crédits hypothécaires soient à taux fixe et que la renégociation des prêts soit moins courante en France accroît la charge des intérêts et les remboursements de capital en termes réels. Le calcul du crédit s'effectuant sur la base des revenus plutôt que de la valeur du bien, la capacité de remboursement de l'hypothèque des ménages est généralement bonne. Globalement, par conséquent, le système bancaire paraît tout à fait en mesure

⁽²⁶⁾ Cuerdo, C., M. Demertzis, L. Fernández et Pontuch P., (2012), «Assessing the dynamics of house prices in the euro area», Quarterly Report on the Euro Area, 11(4).

⁽²⁷⁾ Commission européenne (2014). Prévisions économiques de la Commission européenne, printemps 2014, Économie européenne 3 2014. Commission européenne.

⁽²⁸⁾ FMI (2013) France: Programme d'évaluation du secteur financier — Technical Note on Housing Prices and Financial Stability, FMI PESF, juillet 2013.

d'absorber toute hausse des taux de défaillance sur les prêts pouvant résulter d'une baisse des prix du logement. Cependant, la confiance des investisseurs pourrait s'estomper et la vision qu'ils ont de l'immobilier comme un refuge pourrait changer, ce qui entraînerait une modification de la répartition des actifs et de nouvelles baisses des prix⁽²⁹⁾. En outre, même une baisse progressive des prix de l'immobilier pourrait constituer un frein à l'investissement résidentiel, pesant ainsi sur l'activité de construction.

L'activité dans le secteur de la construction est également entravée par la réglementation et un régime d'incitations qui est faussé. Un examen du marché du logement de la France montre que les réglementations telles que le contrôle des loyers, la fiscalité et les subventions sont sources de distorsions qui limitent la capacité de réaction de l'offre et peuvent empêcher la mise en place d'un marché fluide et transparent⁽³⁰⁾. Dans ce contexte, les politiques du logement en France paraissent trop axées sur la stimulation de la demande et pas suffisamment sur l'offre.

La réduction de leur dette par les ménages est essentiellement passive et graduelle. L'application de deux méthodologies différentes⁽³¹⁾ permet d'estimer les besoins de désendettement des ménages français à environ 15 % du PIB⁽³²⁾. La première méthode définit un niveau d'endettement viable par l'estimation de la dette qui est compatible avec les actifs des ménages et des entreprises corrigés des effets de valorisation. Cette méthode prend en compte des facteurs

⁽²⁹⁾ FMI (2013) France: Programme d'évaluation du secteur financier — Technical Note on Housing Prices and Financial Stability, FMI PESF, juillet 2013.

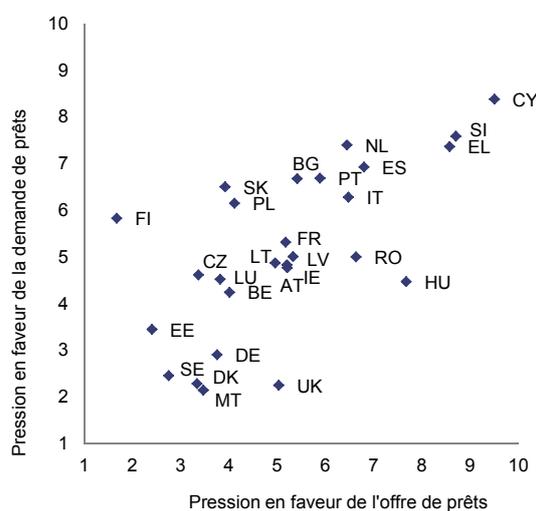
⁽³⁰⁾ Boulhol H. (2011) «Améliorer le fonctionnement du marché du logement français», documents de travail du département économique de l'OCDE, no 861, OCDE. Une analyse similaire est développée par Enderlein, H. et Pisani-Ferry J (2014) dans «Réformes, investissement et croissance : un agenda pour la France, l'Allemagne et l'Europe», 27 novembre 2014.

⁽³¹⁾ C. Cuerdo, Drumond, I., Lendvai, J., Pontuch, P., et Raciborski, R. (2014), «Private sector deleveraging in Europe», Economic Modelling, à paraître, et Bornhorst, F. et M. Ruiz-Arranz (2013), «Indebtedness and Deleveraging in the euro area», 2013 Article IV Consultation on euro area policies: Selected Issues Paper, chapitre 3, Rapport par pays du FMI n° 13/232.

⁽³²⁾ Commission européenne (2014 c), Rapport trimestriel sur la zone euro — volume 13, n° 3. Économie européenne, Commission européenne.

spécifiques au pays et à la période concernés, tels que le niveau de départ de la dette et l'ampleur de la croissance des prix des actifs durant la période qui a précédé la crise. La seconde méthode repose sur l'ampleur habituelle des mouvements de désendettement passés et est fonction de l'augmentation antérieure de la dette. Bien que le besoin de désendettement soit relativement important, les pressions actuelles dans ce sens restent assez faibles. De fait, la France connaît actuellement, sous l'effet de l'offre et de la demande de crédit, des pressions modérées en faveur d'un désendettement (voir graphique 2.2.8) et, comme indiqué plus haut, ce phénomène est assez graduel également sur le marché du logement. Par conséquent, s'il faut compter sur un désendettement, il est probable qu'il sera essentiellement passif et progressif. Toutefois, en cas de dégradation de la situation économique générale en France, du fait par exemple d'un changement de perception du marché concernant la viabilité des finances publiques, on pourrait assister à un désendettement plus actif des ménages.

Graphique 2.2.8: Pressions en faveur du désendettement



(1) Ce graphique semble indiquer qu'il n'y a pas de pressions liées au crédit en faveur d'un désendettement, mais ne fournit pas d'informations sur les besoins de désendettement

Source: Commission européenne

Les incertitudes entourant la conjoncture ainsi que la trajectoire des finances publiques pourraient constituer des raisons supplémentaires incitant les ménages à se

désendetter. Bien que l'on s'attende à une croissance relativement robuste du revenu disponible en 2015 et 2016, le chômage demeure élevé et l'incertitude quant à la croissance économique, très forte. Dans ces conditions, les ménages pourraient être incités à réduire leur endettement en augmentant leur taux d'épargne, quoique ce scénario ne soit pas le plus probable. Étant donné le niveau élevé de l'endettement du secteur public, les consommateurs pourraient aussi anticiper de futures hausses d'impôts ou des baisses de transferts. Face à ces incertitudes sur leur revenus futurs, les ménages pourraient être enclins à réduire leur endettement en accroissant leur taux d'épargne.

Entreprises non financières

La croissance du crédit est relativement faible, alors que les conditions d'emprunt sont favorables. La croissance du crédit aux entreprises non financières a été nulle en 2013, mais elle s'est quelque peu redressée l'année suivante, affichant un taux de croissance annuel de 2,1% en novembre 2014. D'une manière générale, le coût du financement ne représente pas une charge particulièrement lourde pour les entreprises françaises, qui continuent d'emprunter à des taux légèrement supérieurs à ceux que pratique l'Allemagne mais largement inférieurs à ceux de l'Espagne et de l'Italie. Cependant, comme dans le reste de la zone euro, les grandes entreprises ont bénéficié systématiquement de conditions de financement plus favorables, et sont en mesure d'accéder aux marchés de capitaux, tandis que les entités plus petites avaient principalement recours au système bancaire pour se financer. Cette dépendance vis-à-vis des prêts bancaires pourrait compliquer le financement des investissements à long terme pour les PME.

La dette des entreprises non financières en France est supérieure à la moyenne de la zone euro, mais leur ratio d'endettement est moins élevé. La dette non consolidée des entreprises non financières s'est élevée à 119,6% du PIB en 2013, soit bien plus que la moyenne de la zone euro (94,6%), et leur dette consolidée, c'est-à-dire hors prêts entre entreprises, a atteint un niveau record de 81,6% du PIB (contre 78,5% dans la zone euro). Toujours en 2013, les actifs nets des entreprises non financières ont été légèrement plus négatifs en France (-102,9% du PIB) que dans la

zone euro (-95,1 %). Le tableau est plus favorable en ce qui concerne le ratio d'endettement, qui, mesuré au moyen du ratio dette/fonds propres, a atteint 53,6 %, soit un niveau encore bien inférieur à la moyenne de la zone euro (66,7 %). Par ailleurs, il ne ressort pas des calculs effectués selon les mêmes méthodes que pour les ménages que les entreprises non financières aient besoin de réduire leur endettement.

La moindre rentabilité des entreprises non financières pourrait aussi compromettre leur capacité à assurer le service de leur dette.

Bien que la structure financière des entreprises non financières ne fasse pas apparaître de faiblesses particulières, l'érosion continue de leurs marges bénéficiaires est préoccupante. Les difficultés financières des entreprises transparaissent en partie dans le nombre historiquement élevé de faillites enregistrées en 2014, qui a atteint un niveau similaire à celui de 1994. Cependant, cette augmentation du nombre de faillites s'est ralentie, atteignant seulement 1,5 % durant les douze mois d'octobre 2013 à octobre 2014. De manière plus générale, la faiblesse et la diminution de la rentabilité des entreprises non financières par rapport aux autres pays de la zone euro, ainsi que l'augmentation du nombre de faillites, sont le signe de fragilités potentielles. De plus, il ressort de simulations réalisées à l'aide du modèle QUEST III décrit plus haut que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et le pacte de responsabilité et de solidarité n'apporteront qu'un répit temporaire aux entreprises qui souffrent de marges bénéficiaires réduites.

Le niveau élevé de l'endettement public et privé rend l'ensemble de l'économie plus sensible à d'éventuels chocs économiques.

Le secteur bancaire semble stable bien que sa dépendance persistante à l'égard des financements de gros à court terme soit un facteur de vulnérabilité potentielle. L'endettement du secteur privé en France a continué d'augmenter et, s'ajoutant au niveau élevé d'endettement public, rend l'ensemble de l'économie plus sensible à d'éventuels événements économiques défavorables. Dans l'ensemble, les pressions en faveur d'un désendettement hypothécaire sont faibles et la correction des prix du logement est progressive. Cependant, si la situation économique générale devait s'aggraver encore, les ménages pourraient être amenés à se désendetter

activement, au détriment de l'économie. Enfin, la faible rentabilité des entreprises pourrait nuire à leur capacité d'assurer le service de leur dette.

2.3. RETOMBÉES POUR LA ZONE EURO

Les liens commerciaux entre la France et la zone euro sont considérables

La France est un marché d'exportation majeur pour plusieurs États membres. Par exemple, les exportations vers la France représentent plus de 10 % du PIB de la Belgique et du Luxembourg⁽³³⁾. Les liens commerciaux avec de grandes économies de la zone euro telles que l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie sont également très étroits. La taille de l'économie française lui confère un rôle important au sein de la zone euro. En effet, l'évolution de la demande intérieure française a potentiellement des conséquences importantes, par le biais des échanges commerciaux, pour ses partenaires européens.

La France exporte de grandes quantités de biens et services finals et intermédiaires dans les autres pays membres de la zone euro. Les exportations totales de biens et de services représentent environ 28 % du PIB français. Les exportateurs français dépendent dans une large mesure du marché allemand, dont les importations représentent plus de 4 % du PIB de la France, de la Belgique (plus de 2 %) et d'un groupe de quatre économies moyennes à grandes de l'UE: le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas (entre 1 % et 2 % environ). À l'extérieur de l'Union, les États-Unis constituent également un marché d'exportation appréciable (2 %), suivis par la Suisse et la Chine (près de 1 % chacune)⁽³⁴⁾.

Bien que le stock d'investissement direct étranger soit resté relativement stable, les flux entrants d'IDE, qui sont un signe de l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers, sont en baisse. En ce qui concerne sa composition, le stock net des investissements directs étrangers (IDE) demeure positif, les flux nets d'investissements français à l'étranger ayant constamment été supérieurs, dans le passé, aux flux nets d'investissements en France. Dans ces conditions, la position extérieure globale nette débitrice a été financée pour l'essentiel par les investissements de portefeuille. En 2013, la France figurait parmi les vingt plus grands pourvoyeurs et destinataires d'investissement direct. Elle marque

ainsi un recul par rapport à l'année 2008, lorsqu'elle occupait la septième et la quatrième places, respectivement, en tant que destinataire et fournisseur d'IDE. Entre ces deux dates, la France s'est fait dépasser en particulier par certaines grandes économies en développement qui ont attiré davantage d'investisseurs. Les chiffres sont toutefois faussés par les flux inter-entreprises.

Les liens financiers entre la France et la zone euro sont importants

La France est l'un des principaux nœuds du réseau de liens financiers tissés dans la zone euro et joue un rôle très important dans l'intermédiation financière. L'encadré 2.3.1⁽³⁵⁾ décrit comment la France avait toujours joué un rôle d'intermédiaire majeur dans le financement des économies du Sud de l'Europe avant de réduire ses participations en 2011, laissant un déficit de financement extérieur qu'il a fallu combler par des flux officiels. Il montre que tout changement dans la perception des acteurs du marché ou dans leur anticipation des fondamentaux économiques conduisant à réévaluer la vulnérabilité de l'économie française risquerait bel et bien de se répercuter sur l'ensemble de la zone euro.

Les liens les plus étroits sont avec l'Irlande, la Belgique et les Pays-Bas. En 2012, l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas et Malte avaient une exposition brute sur la France, instruments de capitaux propres et instruments de dette confondus, s'élevant à plus de 50 % de leur PIB respectif. Les prises de participations dans le capital d'entreprises françaises sont particulièrement prisées en Belgique et aux Pays-Bas, tandis que les instruments de dette atteignaient 68 % du PIB irlandais. Cinq autres États membres, dont le Royaume-Uni et l'Allemagne, affichaient une exposition sur la France supérieure à 10 % de leur PIB.

⁽³⁵⁾ Cet encadré est tiré du rapport trimestriel sur la zone euro de la Commission européenne (2014 c) — volume 13, n° 4, Économie européenne, Commission européenne.

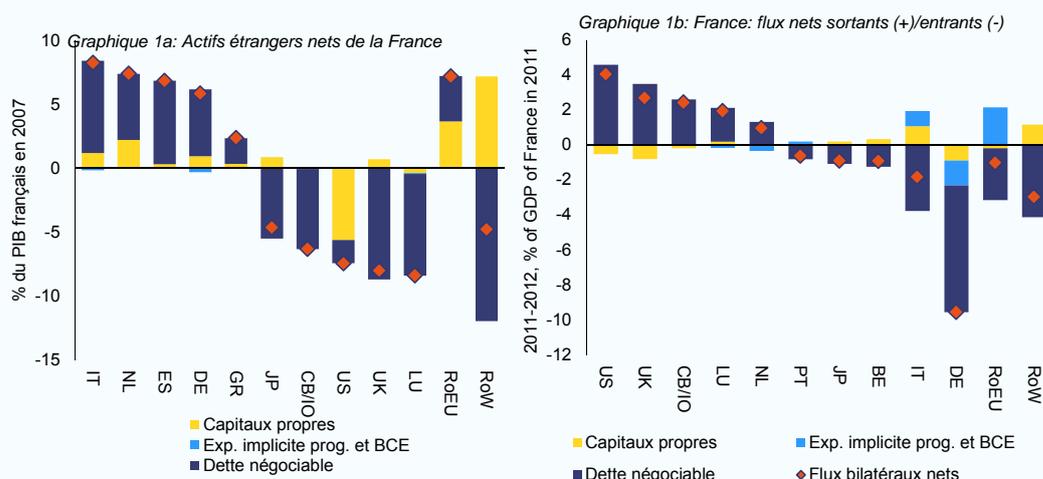
⁽³³⁾ Calculs des services de la Commission, basés sur des données des Nations unies pour 2012.

⁽³⁴⁾ Voir la note précédente.

Encadré 2.3.1: Le rôle d'intermédiation financière de la France

Les flux de capitaux en provenance et à destination de la France ont joué un rôle central tout au long de la crise. Avant celle-ci, la France agissait comme intermédiaire entre les débiteurs de la zone euro, d'un côté, et les créanciers hors zone euro, de l'autre. Outre les investisseurs japonais et britanniques, les banques centrales étrangères étaient particulièrement désireuses de détenir des obligations françaises, probablement en tant qu'avoires de réserve. À la veille de la crise en 2007, la France s'est trouvée dans une position débitrice nette envers les pays tiers, alors que les investisseurs français étaient en position créditrice nette envers la plupart des États membres de la zone euro, en particulier l'Italie, l'Espagne et la Grèce, mais aussi l'Allemagne (voir graphique 1a).

Dans les premiers temps de la crise et jusqu'en 2010, les obligations françaises étaient recherchées comme valeurs refuges. Les banques centrales étrangères ont augmenté considérablement leurs avoirs en obligations françaises. Simultanément, les investisseurs allemands se sont défaits de leurs obligations italiennes et espagnoles et ont investi une partie des recettes en obligations françaises, de sorte que, de créditrice, la position nette de la France vis-à-vis de l'Allemagne est devenue débitrice. En contrepartie, les investisseurs français ont dû investir leur épargne dans des actifs étrangers, ce qui a sensiblement augmenté leur exposition à la dette italienne et espagnole. Les investisseurs italiens et espagnols ont liquidé leurs avoirs en obligations françaises, ce qui a encore accentué la hausse de l'exposition nette de la France envers ces deux pays. La France a donc joué un rôle d'intermédiaire au niveau des flux et risques financiers entre, d'une part, l'Allemagne et les pays hors zone euro et, d'autre part, l'Espagne et l'Italie, qui affichaient encore de larges déficits courants à cette époque.



Remarques: Dans le graphique 1a, CB/IO correspond à la somme des valeurs mobilières détenues à titre de réserves de change (SEFER) par les banques centrales et organisations internationales, telle qu'elle figure dans l'enquête coordonnée du FMI sur les investissements de portefeuille (CPIS). RoEU: Autres pays de l'UE. RoW: Autres pays tiers. Dans le graphique 1b, une valeur positive correspond à des flux nets en provenance de la France, tandis qu'une valeur négative reflète des flux nets vers la France. Les chiffres du graphique incluent les cessions d'actifs. Par exemple, l'afflux de capitaux en France en provenance d'Italie en 2011-2012 s'explique en réalité par la cession des titres de dette italiens détenus par les investisseurs français.

Sources: Hobza A. et S. Zeugner (2014): «Current accounts and financial flows in the euro area», Journal of International Money and Finance, vol. 48.

Fin 2011, la situation a évolué, les marchés se montrant inquiets de l'exposition des investisseurs français à l'Espagne et à l'Italie. Les banques centrales étrangères ont réagi en vendant leurs avoirs en actifs français, emboitant le pas aux investisseurs des États-Unis et du Royaume-Uni. Les investisseurs allemands ont continué à racheter la dette française, mais cela n'a pas suffi pour alléger la pression exercée sur les valeurs françaises. Le secteur financier français a donc réduit son exposition à l'Italie et à l'Espagne, en cédant les obligations de ces pays qu'il détenait (voir graphique 1b). Les pays de la périphérie de la zone euro ont ainsi perdu le dernier gros investisseur acceptant de refinancer leur dette extérieure. Comme, au-delà de cette périphérie, les acteurs du marché rechignaient à acheter des obligations italiennes ou espagnoles à la fin de 2011 et en 2012, les secteurs financiers espagnol et italien ont dû faire appel au financement des banques centrales pour couvrir leurs propres besoins de refinancement, mais aussi pour acheter des obligations nationales.

Les banques étrangères sont fortement exposées sur la France. Cette exposition atteignait 898,5 milliards d'EUR en juin 2014, la part des banques suisses et néerlandaises représentant respectivement 12,8 % et 11,8 % du PIB de leur pays. Exprimée en termes de capital et de réserves, cette exposition montre que la solvabilité des banques néerlandaises serait potentiellement plus sensible que celles des autres pays à toute détérioration de l'économie française, quoique l'exposition des banques allemandes soit également très élevée vue sous cet angle. Inversement, la France est un bailleur de fonds et un investisseur majeur en Irlande, en Belgique et aux Pays-Bas, où elle détient un montant important de créances et de capitaux propres. Les actifs étrangers français représentaient environ 110 % du PIB irlandais et 74 % du PIB de la Belgique et des Pays-Bas. Le secteur bancaire français est une source de financement majeure de l'économie belge, en particulier de son secteur privé non bancaire. Dans dix États membres, dont les grandes économies du Royaume-Uni, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne, les investissements français ont représenté entre 10 % et 30 % du PIB local ⁽³⁶⁾.

L'effet de contagion potentiel de la France sur la zone euro est élevé

À long terme, l'inaction à l'égard des défis structurels auxquels est confrontée la France pourrait nuire à ses partenaires de la zone euro. Le bilan approfondi de l'année dernière a montré, au moyen d'un cadre entrées-sorties, qu'une dégradation de la demande finale en France aurait des conséquences négatives importantes pour les autres pays de la zone euro: une baisse de 10 % de la demande intérieure française aurait pour effet de réduire de 0,8 % le total des exportations dans la zone euro, les pays les plus touchés étant l'Espagne (-1,6 %), la Belgique (-1,1 %) et le Portugal (-1,1 %) ⁽³⁷⁾.

Les retombées négatives d'une éventuelle crise de la dette souveraine française seraient

⁽³⁶⁾ Source: Statistiques bancaires consolidées de la BRI (base du risque ultime, T2-2014), et Hobza, A and Zeugner, S. (2014), Current accounts and financial flows in the euro area, Journal of International Money and Finance.

⁽³⁷⁾ Commission européenne (2014b), Macro-Economic Imbalances France 2014, European Economy Occasional Paper 178, mars 2014.

importantes. Une poursuite de la hausse de l'endettement public et les risques d'un renversement des perceptions concernant la viabilité des finances publiques affecteraient de manière significative le reste de la zone euro. Sur la base de simulations systématiques de chocs concernant 41 banques internationales et 23 États souverains d'Europe, les États-Unis et le Japon, Gross et Kok (2013) ont détecté et classé les banques et les pays qui sont les plus sensibles aux chocs se produisant ailleurs dans le système, ainsi que celles et ceux qui sont capables d'apporter la réponse la plus large et la plus vive aux chocs subis. Il ressort que la France est sensible aux chocs se produisant ailleurs, mais qu'elle est aussi le pays, avec les États-Unis et le Portugal, qui produit les effets de propagation les plus étendus et les plus puissants ⁽³⁸⁾. Une analyse de la Commission européenne va dans le même sens en ce qui concerne la France ⁽³⁹⁾. Les marges d'intérêt sur les obligations souveraines de la France sont susceptibles d'affecter largement ces mêmes marges dans les autres États membres. En outre, sur les 11 États membres de la zone euro étudiés, la France est, aux côtés de la Belgique et de la Finlande, celui qui, dans des conditions de marché extrêmes, a l'impact le plus fort sur les autres États membres. Ce résultat peut être interprété en ce sens que les États membres qui sont habituellement considérés comme faisant partie du «noyau dur» de la zone euro mais qui affichent une dette élevée et/ou une très faible croissance exercent un effet négatif assez fort sur les autres économies de la zone euro.

L'incertitude relativement élevée autour des politiques en France est de nature à engendrer l'incertitude dans le reste de la zone euro également. Klossner et Sekkel (2014) montrent que l'incertitude sur les politiques est liée pour plus de 25 % à l'effet de contagion. Des trois pays de la zone euro examinés (France, Allemagne, Italie), la France est celui qui a l'effet d'entraînement le plus net sur tous les autres pays ⁽⁴⁰⁾. Cela permet de

⁽³⁸⁾ Gross M. and Kok C. (2013), «Measuring contagion potential among sovereigns and banks using a mixed-cross-section GVAR», BCE, Working Paper Series.

⁽³⁹⁾ Commission européenne (2014), Rapport trimestriel sur la zone euro — volume 13, n° 4. Économie européenne, Commission européenne.

⁽⁴⁰⁾ Klossner S. and Sekkel R. (2014), «International spillovers of policy uncertainty», working paper 2014-57, Banque du Canada.

penser qu'une réduction de l'incertitude sur les politiques en France aurait un impact plus marqué sur l'incertitude globale qu'une réduction similaire de l'incertitude en Allemagne et en Italie. Dans ce contexte, on observera que cette incertitude a plutôt moins augmenté en France qu'au niveau agrégé de l'UE entre le début de la crise et son point culminant dans la zone euro, mais qu'elle a aussi beaucoup moins diminué depuis. Selon l'indice (2013) de Baker et al, l'incertitude autour des politiques françaises a augmenté de 312 % entre le mois d'août 2008, qui marque le début de la crise, et celui de novembre 2011, lorsque l'incertitude concernant la politique européenne a atteint son maximum (contre une hausse de 333 % pour l'indicateur agrégé de l'UE), et elle a reculé depuis lors de 28 % (contre 52 % pour l'indicateur agrégé de l'UE) ⁽⁴¹⁾.

À l'inverse, un renforcement de la confiance des consommateurs en France affermirait le cycle de confiance dans la zone euro. Selon l'enquête de la Commission européenne auprès des consommateurs, la confiance des consommateurs en France s'établissait fin 2014 à 3,6 points en dessous de sa moyenne à long terme. Ce chiffre contraste avec la situation dans la zone euro, où la confiance des consommateurs a terminé l'année à 2,2 points au-dessus de sa moyenne à long terme. La consommation réelle et les mesures de la confiance des consommateurs paraissent fortement corrélées dans la zone euro et, comme il existe un effet de contagion de la confiance entre les pays de la zone euro, il semble que la confiance à l'étranger puisse influencer positivement sur la confiance domestique et donc sur la consommation ⁽⁴²⁾. En outre, c'est en général aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France que les chocs positifs sur la confiance dans la zone euro ont le plus d'effets sur la consommation, ce qui montre que le cycle de confiance dans la zone euro est principalement lié à l'évolution de la confiance en France ⁽⁴³⁾.

⁽⁴¹⁾ Baker S., Bloom N. and Davis S. (2013) «Measuring economic policy uncertainty», Chicago Booth Research Paper.

⁽⁴²⁾ Commission européenne (2014), Rapport trimestriel sur la zone euro — volume 13, n° 3. Économie européenne, Commission européenne.

⁽⁴³⁾ Dées S. et Güntner J. (2014), «The International Dimension of Confidence Shocks», BCE, Working Paper Series.

Retombées économiques et politique macroéconomique de la zone euro

La zone euro est confrontée à un problème fondamental qui est de soutenir la reprise économique naissante et de s'attaquer aux fragilités macroéconomiques ⁽⁴⁴⁾. Les économies de la zone euro en sont à différents stades du processus d'ajustement et, pour celles qui sont le plus affectées par la crise, les problèmes qu'elles rencontrent limitent leur capacité à stimuler la croissance. C'est dans ce contexte qu'elles conduisent des politiques différenciées. Pour éviter de stopper le redressement économique et le processus de rééquilibrage, la coordination de l'orientation des politiques au niveau de la zone euro peut jouer un rôle essentiel. Dans ces conditions, la situation économique et budgétaire de la France et son impact sur les autres économies de la zone euro revêt une importance particulière.

Une hausse de la croissance en France bénéficierait en particulier à certaines économies vulnérables. Il ressort de simulations réalisées avec le modèle QUEST que la mise en œuvre de réformes en France profiterait le plus, durant les deux premières années, à des pays tels que le Portugal, l'Espagne et la Grèce ⁽⁴⁵⁾. Cette hypothèse est confirmée par Poirson et Weber (2011), qui montrent qu'un bond de la croissance en France a des retombées plus importantes sur la périphérie que n'en aurait un tel «choc de croissance» s'il émanait d'un autre pays de la zone euro, l'Allemagne par exemple. En outre, l'impact d'une hausse de la croissance en France sur l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne est plus marqué que dans le sens inverse ⁽⁴⁶⁾.

En conclusion, il ressort de la présente section que la France est très étroitement connectée au reste de la zone euro et qu'elle peut avoir un effet d'entraînement significatif sur ces autres pays. Dans des conditions de marché extrêmes, les

⁽⁴⁴⁾ Pour plus de précisions, voir Commission européenne (2015), Évaluation des programmes de réformes nationaux et des programmes de stabilité pour 2015 de la zone euro.

⁽⁴⁵⁾ Pour plus de précisions, voir Commission européenne (2014), «Cross-border spillovers in the euro area», rapport trimestriel sur la zone euro — volume 13, n° 4, et «Structural reforms at the zero lower bound», rapport trimestriel sur la zone euro — volume 13, n° 3.

⁽⁴⁶⁾ Poirson H. et Weber S., (2011) «Growth spillover dynamics from crisis to recovery», working paper, FMI.

obligations souveraines françaises exerceraient un puissant effet d'entraînement sur celles des autres États membres. Si la France était amenée, comme en 2011, à désinvestir en raison de faiblesses domestiques, il pourrait s'ensuivre, du fait de son rôle d'intermédiaire financier, des déficits de financement externe dans d'autres États membres. À l'inverse, la mise en œuvre de réformes structurelles en France pourrait soutenir l'activité dans la zone euro en général, et dans les États membres vulnérables en particulier.

3. AUTRES QUESTIONS STRUCTURELLES

3.1. FISCALITÉ, VIABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES ET CADRE BUDGÉTAIRE

La France a des niveaux d'imposition élevés qui pèsent sur l'activité économique

La pression fiscale globale en France est élevée et ne cesse de croître. En 2014, la pression fiscale a atteint 45,8 % du PIB, soit 3,6 points de pourcentage de plus qu'en 2010, classant la France dans le peloton de tête de l'UE. Le système fiscal français est caractérisé par le niveau élevé des taux nominaux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés ainsi que par certaines dépenses et exonérations fiscales inefficaces.

La France fait partie des États membres ayant la pression fiscale la plus élevée sur le travail. Cette forte pression fiscale sur le travail affaiblit la compétitivité des entreprises et pèse sur l'emploi en dépit des mesures prises pour la réduire, telles que le relèvement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et l'adoption du «pacte de responsabilité et de solidarité». En plus des mesures décrites à la section 2, la tranche d'imposition la plus basse, soit 5,5 % pour les célibataires gagnant moins de 9 690 EUR par an, a été supprimée dans la loi de finances pour 2015⁽⁴⁷⁾.

Les taux d'imposition moyen et marginal effectifs applicables aux sociétés sont relativement élevés et pourraient rendre l'investissement en France moins attrayant. En France, le taux moyen effectif de l'impôt sur les sociétés (TMoyIE), qui mesure le taux d'imposition effectivement payé par une société sur un projet «moyen», atteint 38,3 %, ce qui le classe parmi les plus élevés de l'UE-28. De même, le taux d'imposition marginal effectif (TMarIE), qui influence les décisions d'investissement, est l'un des plus élevés de l'UE, à 32,5 %⁽⁴⁸⁾. En outre, la fiscalité du capital est particulièrement hétérogène et complexe. Les taux marginaux diffèrent selon le type d'investissement, en raison de l'existence d'un grand nombre de régimes spéciaux, ce qui fausse potentiellement les

décisions d'investissement. Il importe donc de limiter les exonérations ou les traitements spéciaux présentant des effets externes clairement identifiés et de veiller à l'efficacité des régimes fiscaux spéciaux existants⁽⁴⁹⁾. Un premier pas a été fait en 2014 vers la réduction des prélèvements élevés opérés sur les sociétés. En particulier, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) sera progressivement supprimée. De plus, une réduction à 28 % du taux normal de l'impôt sur les sociétés d'ici à 2020 a été annoncée.

La distorsion en faveur de l'endettement induite par l'imposition des revenus des sociétés reste forte. Comme le montre le graphique 3.1.1, l'écart entre les taux marginaux d'imposition effectifs (TMarIE) appliqués aux investissements selon ceux-ci sont financés par l'émission d'actions ou par l'emprunt montre que le système français de l'impôt sur les sociétés est, dans l'UE, celui qui favorise le plus l'endettement. Cette distorsion pourrait entraîner des effets importants dans l'ensemble de l'économie, en raison d'une possible incidence sur le coût du capital et, partant, sur les décisions d'investissement. Elle crée aussi des possibilités pour les transferts de bénéfices. À partir de 2014, la déductibilité des intérêts a été limitée à 75 % des intérêts nets pour la partie dépassant 3 millions d'EUR. Bien qu'elle réduise la distorsion en faveur de l'endettement, cette mesure vise essentiellement les grandes entreprises. Elle risque donc de pénaliser les entreprises innovantes et les jeunes pousses, qui se financent souvent par l'émission d'instruments de capitaux propres et rencontrent généralement des difficultés pour accéder au crédit bancaire. Une application plus large de la règle limitant la déductibilité des intérêts contribuerait à réduire la distorsion en faveur de l'endettement, ainsi que le montre le graphique 3.1.1: la France descendrait ainsi de la première à la dixième place dans l'UE.

En 2014, peu de mesures ont été prises pour simplifier le système fiscal et pour renforcer la sécurité juridique et l'efficacité. Deux exemples actuels de ces mesures sont le *rescrit fiscal* et le principe de non-rétroactivité⁽⁵⁰⁾. Des

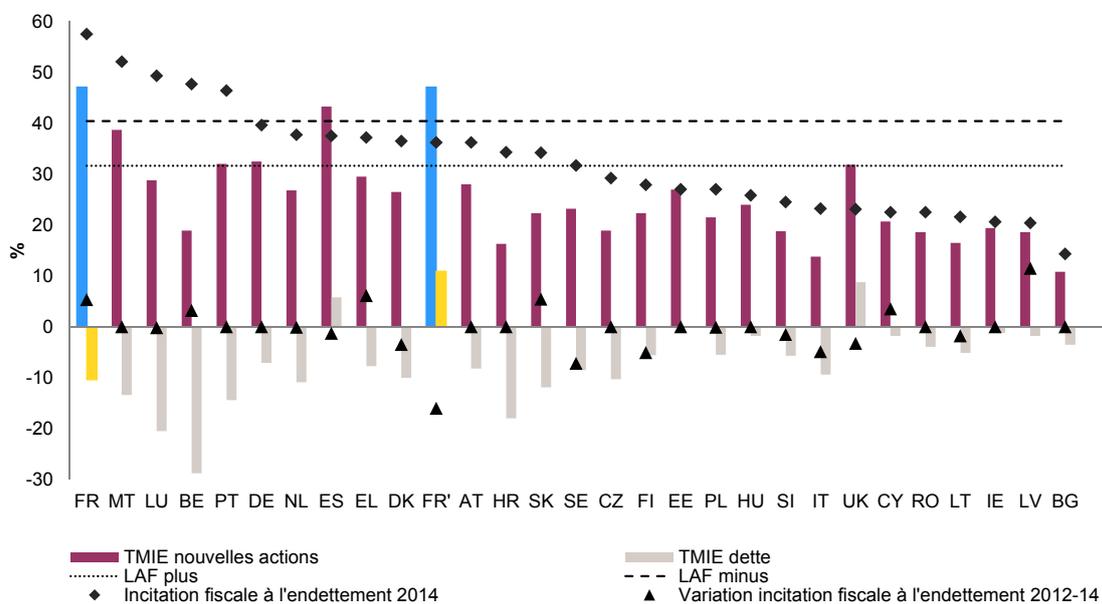
⁽⁴⁷⁾ L'abolition de la tranche la plus basse de l'impôt sur le revenu devrait réduire le total des recettes pour cet impôt de 11 %, ce qui correspond à un coût budgétaire d'environ 0,4 % du PIB, toutes autres choses égales. Source: Commission européenne, Centre commun de recherche, modèle EUROMOD.

⁽⁴⁸⁾ Pour une vue d'ensemble des données relatives au TMoyIE et au TMarIE, voir ZEW (2014), *Effective Tax Levels using the Devereux/Griffith methodology*.

⁽⁴⁹⁾ Fiscalité des revenus du capital, *Note n°9 du Conseil d'analyse économique* (septembre 2013).

⁽⁵⁰⁾ Le *rescrit fiscal* est un outil utilisé par les entreprises multinationales et d'autres contribuables pour obtenir des

Graphique 3.1.1: Taux marginal d'imposition effectif applicable aux investissements des entreprises selon qu'ils sont financés par l'émission d'actions ou par l'emprunt, 2014



(1) FR mesure la situation de la France compte non tenu de la règle limitant la déductibilité des intérêts, selon l'hypothèse retenue dans le modèle établi par ZEW. En revanche, FR' mesure la situation de la France compte tenu de la règle limitant cette déductibilité.

Source: ZEW(2014)

mesures supplémentaires, notamment en matière de simplification des règles et obligations fiscales, sont cependant nécessaires. En 2014, *l'Inspection générale des finances* a attiré l'attention sur plus d'une centaine de taxes inefficaces ne produisant guère de recettes, mais le projet de plan budgétaire pour 2015 n'envisage la suppression que de sept d'entre elles, dont les rentrées se chiffrent à 29 millions d'EUR. En fin de compte, la loi de finances pour 2015 n'a supprimé que la taxe «Grenelle 2», qui n'a jamais été appliquée en pratique, et la taxe sur les fruits et légumes, qui sera remplacée par une cotisation obligatoire. Une nouvelle taxe sur les surfaces de stationnement et une nouvelle taxe foncière sur les propriétés bâties en Ile-de-France ont également été créées. L'engagement d'évaluer régulièrement les dépenses fiscales pris dans les projets de loi de programmation des finances publiques n'a eu que peu de suites. Récemment, des exonérations ont été mises en vigueur ou étendues au profit des secteurs de la rénovation et de la construction de

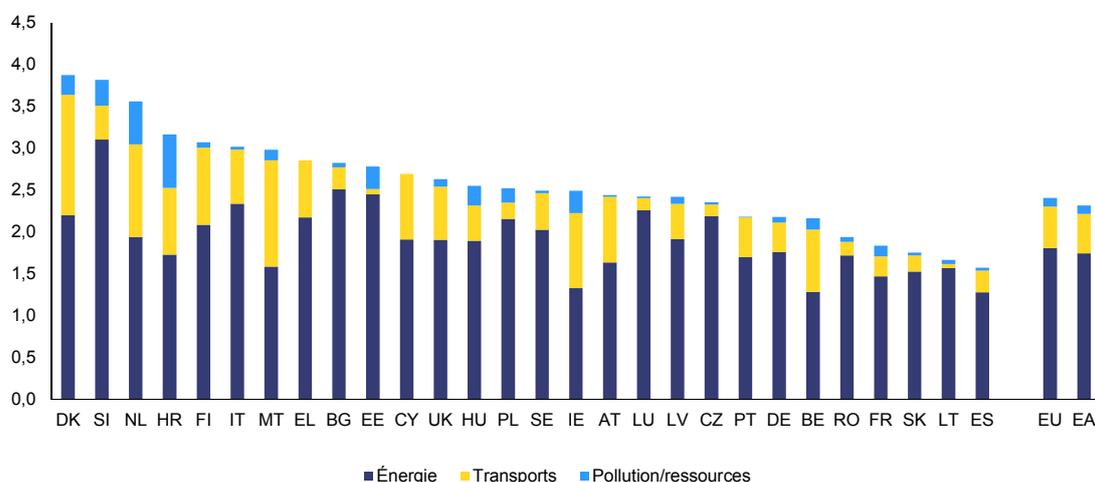
logements et de l'industrie cinématographique. Celles-ci devraient réduire l'assiette fiscale de 2 milliards d'EUR (0,1 % du PIB), alors que les dépenses fiscales, à l'exclusion du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, s'élèvent à 72 milliards d'EUR, selon les données fournies par le gouvernement. Les prêts à taux zéro, qui représentent la principale dépense fiscale dans le domaine de la fiscalité des entreprises, ont été prorogés jusqu'à la fin de 2017.

Le système fiscal français est axé sur une base d'imposition étroite, en particulier s'agissant de la consommation. En effet, l'écart de TVA découlant de choix politiques, qui mesure l'effet des taux réduits sur les recettes de TVA, figurait parmi les plus élevés de l'Union européenne sur la période 2009-2012 (dernières données disponibles)⁽⁵¹⁾. De plus, les taxes à la consommation sont légèrement en dessous de la moyenne de l'UE en pourcentage du PIB (FR: 11,1 %, UE-28: 11,2 %, 2012) et figurent parmi les

clarifications sur des modalités d'imposition particulières et s'assurer du traitement applicable à leur situation.

⁽⁵¹⁾ CPB/CASE. (2014). 2012 Update Report to the Study to quantify and analyse the VAT Gap in the EU-27 Member States.

Graphique 3.1.2: Recettes des taxes environnementales par catégorie de taxe (2012, en % du PIB)



Source: Commission européenne

plus faibles en pourcentage du total des prélèvements fiscaux (FR: 24,7 %, UE-28: 28,5 %, 2012), ce qui confirme qu'il y a de la marge pour rééquilibrer la structure fiscale et faire glisser vers la consommation une partie des prélèvements pesant sur les entreprises et le travail. Or aucune nouvelle mesure n'a été prise pour améliorer l'efficacité du système de TVA depuis le relèvement des taux réduits entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Au contraire, la loi de finances pour 2015 étend aux livraisons d'œuvres d'art le champ d'application du taux réduit de 5,5 %. En outre, l'impact des mesures concernant les taux réduits adoptées en 2014 n'a pas fait l'objet d'une évaluation systématique.

La fiscalité environnementale est encore faible en France, où certaines subventions préjudiciables à l'environnement subsistent. La fiscalité environnementale française est la plus faible de toute l'UE-28 en pourcentage des recettes de prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux (4,08 % du total des recettes) et la quatrième plus faible en termes de pourcentage du PIB (1,8 % du PIB en 2012, voir graphique 3.1.2). En 2014, un certain nombre de mesures de fiscalité environnementale sont entrées en vigueur, comme l'introduction d'une nouvelle composante CO₂ dans les droits d'accise sur les produits énergétiques (la «taxe carbone»). De plus, les droits d'accise sur le gazole ont été augmentés de 0,02 EUR par litre. Les taxes environnementales ne sont pas indexées, les produits énergétiques ne

sont pas taxés au taux normal de TVA et le système de taxation et de subventions en vigueur nuit à une utilisation efficace des ressources. Par exemple, les modalités d'application de la taxe sur les pesticides n'incitent aucunement les utilisateurs à réduire les quantités utilisées.

Le cadre budgétaire a été renforcé, mais l'efficacité des procédures de correction doit encore être testée

La création du Haut Conseil des finances publiques (HCFP) renforce la crédibilité du cadre budgétaire. Ce Conseil a pour mission d'apprécier le réalisme du scénario macroéconomique qui sous-tend les différents plans budgétaires ainsi que la cohérence des projets de budget avec la trajectoire de réduction du déficit structurel fixée dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques. L'influence du Haut Conseil des finances publiques, dont les avis sont pris en considération par le Conseil constitutionnel français et peuvent en principe déboucher sur la censure d'une loi de finances, a contribué à ce que les projets de budget pour 2014 et 2015 soient fondés sur des hypothèses macroéconomiques réalistes. En particulier, dans la loi de programmation pluriannuelle pour la période 2014-2019 adoptée le 29 décembre 2014, le gouvernement a fortement revu à la baisse son estimation de la croissance potentielle. D'autre part, pour les années postérieures à 2015, le

scénario macroéconomique est jugé trop optimiste par le Haut Conseil des finances publiques.

Malgré le recours au mécanisme de correction, les objectifs d'ajustement structurel fixés dans la loi de programmation pour la période 2012-2017 ne seront pas atteints et de nouveaux objectifs ont à présent été fixés. En mai 2014, le Haut Conseil des finances publiques a détecté des risques d'écart important par rapport à la trajectoire d'ajustement structurel fixée dans la loi de programmation pour 2012-2017 et a, par conséquent, déclenché le mécanisme de correction. En vertu de la loi organique de 2012, le gouvernement devait présenter des mesures de correction tendant à réduire cet écart afin d'atteindre les objectifs structurels. Or le gouvernement a, au contraire, revu à la baisse ses objectifs en termes de déficit structurel pour 2014 et 2015 dans la nouvelle loi de programmation pluriannuelle, de façon à les faire concorder avec les résultats attendus pour 2014 et 2015. Alors même que l'écart par rapport à la loi de programmation précédente devrait continuer à se creuser, cette révision des objectifs pluriannuels implique qu'aucune correction n'est à attendre.

Certains progrès ont été enregistrés en ce qui concerne le freinage des dépenses des collectivités locales. En 2014, le Conseil a recommandé à la France de mettre en place un plafonnement de l'augmentation des recettes fiscales des collectivités locales. Le gouvernement a intensifié ses efforts pour maîtriser les dépenses des collectivités locales, prévoyant pour 2015 une réduction de 3,7 milliards d'EUR des transferts de l'État vers ces collectivités, après la réduction de 1,5 milliard d'EUR déjà appliquée en 2014. Les collectivités locales devraient cependant compenser partiellement cette réduction des transferts de l'État par une augmentation de leurs recettes fiscales, notamment par un relèvement des taxes sur les résidences secondaires. En ce qui concerne les dépenses, un objectif de croissance annuel pour les dépenses des collectivités locales a été instauré, sous le nom d'«objectif national d'évolution de la dépense locale» (ODEDEL). À ce stade, l'objectif n'est encore qu'indicatif, et il variera à partir de 2016 en fonction du type de collectivité concerné (commune, département ou région).

La principale revue des dépenses publiques a jusqu'à présent généré peu d'économies

Les dépenses publiques ont continué de croître, atteignant 57 % du PIB en 2013. Après avoir laissé les stabilisateurs automatiques jouer leur rôle au plus fort de la crise entre 2008 et 2010, plusieurs États membres de la zone euro ont entrepris de réduire leurs dépenses publiques. En moyenne dans la zone euro, les dépenses publiques ont diminué de 1,7 % en termes réels entre 2010 et 2013. En France, au contraire, elles ont crû de 3,5 % sur la même période, tirées par les transferts sociaux, qui représentaient 26 % du PIB en 2013. En 2014, des efforts notables ont été consentis pour freiner la croissance des dépenses publiques, notamment par un gel des salaires des fonctionnaires et par la fixation d'objectifs de dépenses de santé plus ambitieux. Ces réductions de dépenses ont été partiellement neutralisées par le coût croissant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. À titre de renforcement, le gouvernement français prévoit de nouvelles économies d'un montant de 50 milliards d'EUR entre 2015 et 2017. Les économies à réaliser en 2015 se chiffrent au total à 21 milliards d'EUR (1,0 % du PIB), l'effort devant être réparti entre l'État (7,7 milliards d'EUR), la sécurité sociale (9,6 milliards d'EUR) et les collectivités locales (3,7 milliards d'EUR). Selon les dernières prévisions d'hiver, ces mesures devraient ralentir effectivement la croissance des dépenses publiques, qui serait ainsi limitée à 0,7 % en termes réels en 2015.

Les économies générées par la Modernisation de l'action publique restent limitées. Le gouvernement a lancé sa revue générale des dépenses publiques en 2007. Cette démarche a été suivie en 2012 par la Modernisation de l'action publique (MAP), qui visait à accroître l'efficacité dans tous les sous-secteurs de l'administration publique. Le dispositif de la Modernisation de l'action publique a été renforcé à la fin de 2013 et des objectifs d'économies ont été fixés. Certains domaines font actuellement l'objet d'une évaluation (la chirurgie ambulatoire, les médicaments génériques, la politique du logement, les subventions aux entreprises et le rôle des chambres de commerce, et un possible système d'achats publics groupés pour les collectivités locales), qui débouchera sur la publication de rapports dans les prochains mois. D'une manière générale, il n'est

pas encore certain que le processus de modernisation de l'action publique aboutisse à des recommandations et actions claires et opérationnelles en matière de modernisation de l'administration, et les économies réalisées ont été limitées jusqu'à ce jour. Ce processus ne devrait contribuer que marginalement aux réductions de dépenses prévues pour la période 2015-2017⁽⁵²⁾. Outre la Modernisation de l'action publique, la loi de programmation des finances publiques instaure une revue des dépenses dans le cadre du cycle budgétaire. Cette revue doit identifier les sources d'économie potentielles, et ses conclusions et propositions seront communiquées au Parlement au plus tard le 1^{er} mars de chaque année. Aucune information détaillée sur les résultats à attendre de cette nouvelle procédure n'est encore disponible.

La réforme des collectivités locales est en cours

La réforme des collectivités locales a pour objectif d'accroître l'efficacité dans un contexte de baisse des dotations de l'État. La France compte un grand nombre de communes, ou municipalités. En 2012, les communes françaises représentaient quasiment 41 % de toutes les communes de l'Union européenne. Ce morcellement du maillage municipal pourrait amoindrir l'efficacité des politiques publiques. En outre, les collectivités locales françaises sont réparties entre plusieurs niveaux d'organisation (intercommunalités, départements, régions), dont les compétences peuvent se chevaucher. Dans ce contexte, le gouvernement a commencé à réformer les collectivités locales en réduisant leur nombre, notamment en fusionnant les régions et en revoyant à la hausse le nombre minimum d'habitants d'une intercommunalité. La réforme clarifie aussi les compétences des différents échelons des collectivités locales. En particulier, la clause de compétence générale, qui donnait aux départements et aux régions la possibilité d'agir en dehors de leur domaine de compétence, a été abolie (seules les communes conservent cette possibilité). Par ailleurs, un projet de loi adopté en janvier 2014 prévoit la création d'une nouvelle

forme d'intercommunalité, la métropole, dotée d'un large éventail de compétence afin d'assurer une approche politique cohérente dans les principales zones urbaines de France. Onze métropoles ont été créées en 2015, y compris la collectivité à statut particulier de Lyon, qui exercera également, sur son territoire, les compétences de l'ancien département. Marseille et Paris devraient suivre en 2016. Bien que fondamentale, la réforme des collectivités locales ne produira des gains d'efficacité qu'à moyen terme. Dans un contexte où les dotations de l'État aux collectivités locales diminuent drastiquement, de près de 11 milliards d'EUR entre 2015 et 2017, ces réformes ne favoriseront pas directement la réduction des dépenses des pouvoirs locaux. Il existe également un risque que les coûts administratifs augmentent à court terme, du fait de la mise en œuvre des réformes. Cela pourrait contraindre encore plus le budget des collectivités locales, avec de possibles répercussions sur les crédits affectés aux infrastructures et investissements locaux.

L'amélioration de la viabilité à long terme des finances publiques n'a que peu progressé

Comme signalé à la section 2.2, le niveau élevé et toujours croissant de la dette publique pose la question de la viabilité à long terme des finances publiques. Cette viabilité dépendra en particulier des politiques visant à faire face aux conséquences à long terme du vieillissement de la population en termes de dépenses de santé et de retraite. C'est pourquoi ces politiques sont examinées ci-après.

Des progrès limités ont été accomplis face au défi de la hausse prévue des dépenses publiques de santé à moyen et long terme. Les coûts ont été maîtrisés ces dernières années grâce à un suivi amélioré; les dépenses publiques de santé devraient rester inférieures en 2014 au niveau fixé dans la loi de finances initiale, et ce, pour la cinquième année consécutive. Une économie supplémentaire de 3,2 milliards d'EUR devrait être réalisée sur les dépenses de santé prévues pour 2015. Il s'agit d'une première étape dans la voie d'une réduction des dépenses publiques de santé de 11 milliards d'EUR programmée sur la période 2015-2017, dans l'optique de limiter l'augmentation annuelle de ces dépenses à 2 % en moyenne au cours de la période. Pour 2015, les mesures prévues comprennent: une nouvelle réduction du prix des spécialités pharmaceutiques

⁽⁵²⁾ Le comité interministériel pour la MAP a estimé que celle-ci a produit 3 milliards d'EUR d'économies en 2014 et devrait permettre d'économiser encore de 5 à 7 milliards d'EUR sur la période 2015-2017.

et des encouragements à l'utilisation des médicaments génériques, des efforts tendant à supprimer les prescriptions et traitements dépourvus d'utilité thérapeutique, ainsi que la poursuite de l'optimisation des dépenses hospitalières. Des économies de coûts administratifs sont également prévues. Un projet de loi sur la santé publique a été présenté, qui vise à accroître l'efficacité des dépenses de santé en appliquant un système de «parcours de soin» et en encourageant un recours accru aux soins ambulatoires. L'incidence budgétaire du projet de loi, qui dépendra beaucoup du texte finalement adopté, ne sera probablement perceptible, pour l'essentiel, qu'à moyen terme. En dépit de ces mesures, l'augmentation prévue des dépenses de santé est sensiblement supérieure à la croissance du PIB. Selon le rapport 2012 sur le vieillissement, les dépenses publiques de santé en pourcentage du PIB devraient dépasser la moyenne de l'UE-28 d'ici à 2060⁽⁵³⁾.

Aucune nouvelle mesure n'a été prise pour renforcer la viabilité à long terme du système de retraite. Comme indiqué dans le document de travail des services de la Commission de 2014, la réforme des retraites de 2013 ne devrait pas suffire à résorber le déficit du système et, selon les prévisions officielles, elle ne réduira ce déficit que de moitié d'ici à 2020. Le comité de suivi créé dans le cadre de la réforme a rendu son premier avis en juillet 2014. Il a attiré l'attention sur le fait que des actions supplémentaires étaient nécessaires pour garantir l'égalité de traitement entre les travailleurs des secteurs public et privé. Il a également averti que la viabilité du système dépendait de la précision des hypothèses macroéconomiques retenues dans le programme de stabilité, mais ces hypothèses ont été revues à la baisse dans le projet de plan budgétaire. En particulier, selon les prévisions actualisées du Conseil d'orientation des retraites publiées en décembre 2014, et sur la base d'hypothèses prudentes concernant l'évolution de la situation macroéconomique à long terme, le système devrait

encore enregistrer un déficit avoisinant 0,5 % du PIB en 2040⁽⁵⁴⁾.

La situation financière des régimes de retraite complémentaire appelle une action décisive des partenaires sociaux. Dans son avis, le Conseil d'orientation des retraites a averti que les partenaires sociaux devraient prendre dès 2015 des mesures pour rétablir la santé financière du régime de retraite complémentaire. Dans un rapport sur l'avenir des retraites complémentaires⁽⁵⁵⁾, la Cour des comptes a confirmé qu'en raison principalement de la dégradation de la situation macroéconomique, les réserves financières du régime de retraite complémentaire seraient épuisées d'ici à 2023 si des mesures d'urgence n'étaient pas adoptées. En particulier, la Cour des comptes appelle à mettre en œuvre des mesures dégageant un montant annuel d'au moins 5 milliards d'EUR à compter de 2018, afin de garantir la viabilité financière du système à l'horizon 2030.

⁽⁵⁴⁾ Cette estimation est fondée sur une croissance à long terme de la productivité du travail de 1,3 % par an (scénario C du COR).

⁽⁵⁵⁾ Cour des comptes (2014), «Garantir l'avenir des retraites complémentaires des salariés (AGIRC ARRCO)», Cour des comptes.

⁽⁵³⁾ Ces projections seront actualisées dans le rapport 2015 sur le vieillissement, qui sera publié au cours du premier semestre de l'année.

3.2. MARCHÉ DU TRAVAIL, POLITIQUES SOCIALES, COMPÉTENCES ET ÉDUCATION

Performance du marché du travail

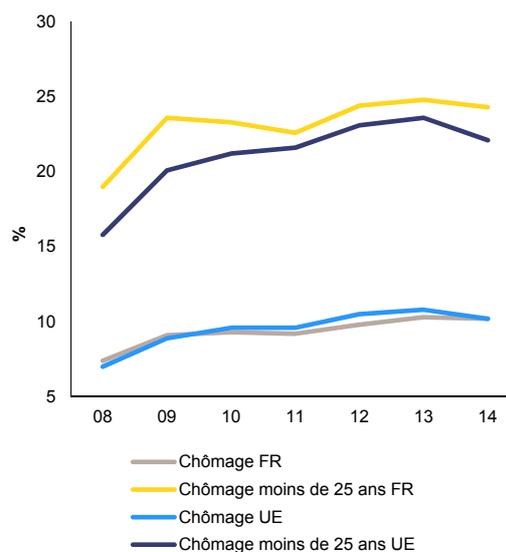
Le taux de chômage est resté élevé en 2014 et le chômage de longue durée s'est aggravé, en conséquence d'une croissance économique faible. Le marché du travail reste segmenté et caractérisé par un faible taux de passage de contrats à durée déterminée (CDD) vers des contrats à durée indéterminée (CDI). Dans le même temps, un certain nombre de rigidités réduisent la capacité d'adaptation des entreprises à la crise. Les jeunes et les travailleurs peu qualifiés sont les plus touchés par le chômage, alors que le faible taux d'emploi des travailleurs âgés reste un problème structurel. Les résultats en matière d'éducation semblent également se dégrader.

La population active continue d'augmenter, le nombre de travailleurs de 20 à 64 ans ayant augmenté de 600 000 entre 2008 et 2013; cette augmentation se concentre exclusivement dans la tranche des travailleurs de plus de 50 ans. Depuis 2011, les taux d'emploi et de chômage ont tous deux augmenté. Le taux d'emploi global a augmenté régulièrement, passant de 69,3 % en 2011 à 70,1 % au troisième trimestre de 2014, les travailleurs âgés restant de plus en plus sur le marché de l'emploi: le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est passé de 41,5 % en 2011 à 47,1 % au troisième trimestre de 2014, ce qui montre les effets positifs de la réforme des retraites de 2010. Toutefois, ce chiffre est inférieur à celui de l'ensemble de l'UE, notamment parce que le taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 64 ans est particulièrement faible (inférieur de 10 points à la moyenne de l'UE).

Dans un contexte de faible création d'emplois, le taux de chômage est resté élevé, à 10,2 %, en 2014, alors qu'il était de 10,3 % en 2013 et de 7,5 % en 2008, frappant tout particulièrement les jeunes, les travailleurs âgés et les travailleurs peu qualifiés. En l'absence de reprise économique, la part du chômage de longue durée par rapport au chômage total a augmenté, passant de 40,4 % en 2013 à 43,2 % au troisième trimestre de 2014, ce qui risque d'affaiblir les compétences et l'employabilité de la main-d'œuvre. Le taux de chômage des jeunes est passé de 19 % en 2008 à 24,3 % en 2014 (un chiffre supérieur à la moyenne

de l'UE, qui est de 22,1 %). Les jeunes peu qualifiés sont particulièrement touchés: pour ceux dont le niveau CITE (classification internationale type de l'éducation, élaborée par l'UNESCO) est de 0 à 2, le taux de chômage est de 37,6 % (bien supérieur à la moyenne européenne de 31,1 %). En France, les personnes peu qualifiées rencontrent plus de difficultés sur le marché du travail que soit leur classe d'âge, avec un taux de chômage sensiblement plus élevé pour les niveaux CITE de 0 à 2, à 16,2 %. En outre, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a augmenté de 11,1 % entre novembre 2013 et novembre 2014.

Graphique 3.2.1: Taux de chômage total et des moins de 25 ans — comparaison France/moyenne de l'UE



Source: Commission européenne

Les mesures ciblées de politique active du marché du travail ont empêché une nouvelle augmentation du taux de chômage des jeunes, mais n'ont pas encore réussi à inverser la tendance. Le dispositif «emplois d'avenir», après avoir créé 100 000 emplois jusqu'à la fin de 2013, a été étendu afin de permettre la création de 70 000 nouveaux emplois en 2014, puis étendu une deuxième fois à 65 000 emplois supplémentaires pour 2015. Bien que ces contrats aient une incidence positive à court terme sur l'emploi, il n'est pas certain qu'ils permettent une insertion durable sur le marché du travail. En effet, 75 % des

emplois d'avenir sont conclus dans le secteur non marchand, et le volet «formation» du système est souvent retardé et ne conduit à une qualification que dans un tiers des cas. Le coût du dispositif inscrit au budget pour les engagements contractés en 2015 s'élève à 1,08 milliard d'euros pour les 50 000 emplois d'avenir proposées dans le projet de loi de finances.

La mise en œuvre de la garantie jeunes demeure un défi en termes de portée et de stratégies d'information et de coordination. Le pourcentage de jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET) est demeuré élevé, se situant à 11,2 % en 2013. Les dernières statistiques nationales sur la mise en œuvre de la garantie jeunes en France font état de 738 000 bénéficiaires participant à une action à ce titre. À ce stade, la coordination entre les acteurs et la qualité de ces offres pour ces jeunes restent perfectibles, surtout de la part des services publics de l'emploi. En outre, la communication sur la garantie européenne pour la jeunesse pourrait être renforcée pour assurer la diffusion d'informations adéquates à toutes les parties concernées. Des efforts en ce sens sont en cours avec la création d'un groupe de travail interministériel pour la connexion des bases de données existantes. Le processus de coordination fait actuellement l'objet d'une révision et le rôle de Pôle emploi devrait être renforcé. Pour soutenir les jeunes confrontés à de multiples obstacles sur le marché du travail, l'action expérimentale «garantie jeunes», lancée en octobre 2013, gérée par les missions locales et visant à soutenir 10 000 jeunes en 2014, sera progressivement étendue pour atteindre 50 000 jeunes en 2015 et 100 000 en 2017.

Les demandeurs d'emploi plus âgés représentent une part croissante du chômage, plusieurs réformes les ayant maintenus sur le marché du travail, augmentant ainsi le risque qu'ils tombent dans le chômage de longue durée. L'impact des mesures ciblées est resté limité. Le taux de chômage des travailleurs âgés a fortement augmenté au cours des dernières années, passant de 4,6 % en 2008 à 7,0 % en 2013, pour ensuite diminuer légèrement à 6,8 % au troisième trimestre de 2014. Le gouvernement a présenté un «plan senior» en juin 2014 et modifié les «contrats de génération» qui avaient été introduits en 2013, comme mentionné dans le rapport de l'année dernière, ces mesures doublant l'aide fournie aux

entreprises qui emploient des chômeurs âgés de 55 ans ou plus. Les travailleurs plus âgés et les chômeurs de longue durée bénéficieront d'un ciblage spécifique des 80 000 contrats subventionnés dans le secteur concurrentiel ainsi que d'un meilleur accompagnement. La convention d'assurance chômage qui est entrée en vigueur en juillet 2014 continue à permettre aux chômeurs de plus de 50 ans de bénéficier de prestations de plus longue durée (36 mois contre 24 mois pour le cas général). Dans l'ensemble, la France a accompli certains progrès dans la promotion de l'emploi des travailleurs âgés, principalement grâce aux réformes du système des retraites.

Les services publics de l'emploi sont confrontés au défi d'un besoin d'aide accru d'un plus grand nombre de demandeurs d'emploi tout en donnant la priorité aux demandeurs d'emploi les plus vulnérables dans un contexte de ressources stables. La nouvelle convention tripartite entre l'État français, l'Unédic et Pôle emploi prévoit un doublement du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement intensif, ce nombre devant passer de 230 000 personnes en 2014 à 460 000 personnes fin 2017. Par ailleurs, l'aide apportée par Pôle emploi aux entreprises sera également renforcé, la priorité étant donnée aux employeurs offrant les plus grandes opportunités aux demandeurs d'emploi enregistrés. Pôle emploi a fait des progrès en ce qui concerne l'adéquation de son accompagnement par rapport aux besoins des demandeurs d'emploi, mais il reste une marge de progression en ce qui concerne la simplification des renvois et des liens entre différentes catégories de services et avec les services aux entreprises.

La longue détérioration du marché du travail a affecté le système d'allocations chômage, remettant en question la viabilité du modèle. Le «piège à chômage» reste relativement élevé en France ⁽⁵⁶⁾, quoique l'écart entre la France et la moyenne de l'UE se soit réduit au cours des dernières années. La nouvelle convention sur le système d'allocations chômage a été introduite le 1^{er} juillet 2014. Elle prévoit que les droits individuels deviennent «transférables», permettant aux demandeurs d'emploi de conserver pour des périodes de chômage futures les droits

⁽⁵⁶⁾ Cadre d'évaluation conjointe Eurostat, 2012: 77,3 % (UE: 74,7 %).

préalablement acquis, afin d'accroître les incitations à la reprise d'un emploi. Toutefois, le niveau des prestations pour les travailleurs aux salaires les plus élevés a été maintenu. Les ajustements des régimes spécifiques dont bénéficient les travailleurs âgés et ceux des secteurs du spectacle sont restés modestes. Les différentes mesures introduites par l'accord donneront lieu à 0,3 milliard d'euros d'économies en 2014. En 2015, leur effet devrait réduire le déficit de 0,8 milliard d'euros supplémentaires, faisant passer celui-ci de 5,2 à 4,4 milliards d'euros; la dette du système devrait de ce fait passer à 25,9 milliards d'euros. Une nouvelle révision du système d'allocations chômage est prévue pour 2016. Globalement, peu de progrès ont été réalisés pour rétablir la viabilité du régime, tandis que ses résultats, en ce qui concerne sa capacité à permettre aux demandeurs de retrouver un emploi, restent incertains.

La France souffre d'une segmentation de son marché de l'emploi, le nombre de contrats à durée indéterminée (CDI) étant constant tandis que les contrats à durée déterminée (CDD) représentent une part croissante des nouvelles embauches. Le taux de transition entre emploi temporaire et permanent est extrêmement faible, 10,9 % contre 23,9 % dans l'UE en 2012. Les CDI représentaient, de manière constante, 87 % de l'emploi dans le secteur concurrentiel entre 2000 et 2012. À des niveaux de qualification plus faibles, les jeunes et les femmes sont plus susceptibles d'être employés dans le cadre d'un CDD. Le marché du travail français semble toutefois apte à maintenir ou améliorer la situation professionnelle individuelle, enregistrant un taux supérieur à la moyenne de l'UE en ce qui concerne la transition vers un niveau de sécurité de l'emploi analogue ou supérieur (89,7 % en 2012, contre 86,6 % en moyenne dans l'UE). Le taux de transition entre emploi permanent et chômage était de 2,7 %, soit un peu plus que la moyenne européenne de 2,5 %.

La loi relative à la sécurisation de l'emploi, adoptée au cours d'une période de croissance faible, n'a pas permis d'inverser la tendance à la segmentation croissante du marché du travail. En 10 ans, la part des CDD est passée de 80 % à 87 % en pourcentage des nouvelles embauches. Les CDD de moins d'un mois représentaient 80,4 % des nouvelles embauches au troisième trimestre de 2014, soit une hausse de 10

points en 10 ans. La précarité du travail a augmenté, la durée médiane des CDD étant passée de 14 à 10 jours entre 2012 et 2013. Les efforts ciblés visant à réduire le niveau de segmentation, notamment la majoration des contributions patronales pour les contrats à très court terme, n'ont pas permis d'infléchir l'augmentation de la part des CDD dans les nouveaux recrutements. Cela peut être dû à des déclarations impropres, les contrats saisonniers et ceux visant à remplacer des salariés étant exemptés de cette mesure.

La France a fait des progrès limités dans la lutte contre la rigidité du marché du travail. Six entreprises seulement ont eu recours à l'accord de maintien de l'emploi créé par la nouvelle loi, les autres préférant signer des «accords de compétitivité» similaires en dehors de ce nouveau cadre. Toutefois, la loi a également modifié les règles encadrant les licenciements collectifs afin de réduire l'insécurité juridique, en réduisant le délai imparti pour porter les différends en justice. En outre, le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques améliorera l'efficacité des conseils de prud'hommes et devrait réduire la durée des procédures en la matière (voir encadré 3.3.1).

Politiques sociales

La situation sociale en France reste meilleure que la moyenne de l'UE, avec 18,1 % de la population menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2013 (-0,4 point de pourcentage par rapport à 2008), contre 24,5 % pour l'UE. La France fait beaucoup mieux que la moyenne de l'UE pour les trois indicateurs Europe 2020 relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale, 13,7 % de sa population étant menacée de pauvreté après transferts sociaux (16,7 % en moyenne pour l'UE), 5,1 % étant en situation de privation matérielle grave (9,6 % pour l'UE) et 7,9 % vivant dans des ménages à très faible intensité de travail (10,7 % pour l'UE). L'incidence des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté reste élevé, avec un taux de 43 %, contre une moyenne de 35 % pour l'UE. L'intensité de la pauvreté a légèrement diminué depuis 2011. Le coefficient de Gini a également diminué en 2012 et 2013, bien que son niveau soit encore assez élevé (30,1 contre 26,6 en 2007). Toutefois, alors même que le taux de pauvreté des chômeurs a légèrement diminué en 2013 (à 35,7 %), la part croissante des travailleurs

à temps partiel, et notamment de ceux dont le salaire est proche du minimum légal, fait que la pauvreté des travailleurs est restée stable (8 % en 2012 et 7,9 % en 2013 contre 6,5 % en 2010). De surcroît, la situation pour les catégories les plus vulnérables, y compris les enfants, les jeunes et les familles monoparentales, malgré une légère baisse par rapport à 2012, reste préoccupante, avec des taux de pauvreté respectifs de 18 %, 22,7 % et 34,9 %, en 2013, soit un chiffre proche de la moyenne de l'UE pour les jeunes et même supérieur à cette moyenne pour les familles monoparentales (de 3,1 points de pourcentage).

Les résultats en matière sociale et d'emploi restent marqués par des inégalités profondes, qui touchent particulièrement les femmes et les migrants. Le taux d'emploi des femmes demeure largement inférieur à celui des hommes (65,6 %, contre 73,7 % en 2013). En outre, les femmes ont 4,3 fois plus de chances de travailler à temps partiel et l'écart des rémunérations entre hommes et femmes reste important, encore qu'inférieur à la moyenne de l'UE (15,4 % contre 16,5 %), ce qui se traduit, au niveau des retraites, par un écart élevé, de 39 %, proche de la moyenne de l'UE. La France est l'un des six États membres présentant la plus grande divergence de taux d'activité entre ressortissants hors UE et ressortissants nationaux (âgés de 20 à 64 ans), ce taux étant en 2013 de 64,8 % pour les ressortissants hors UE, de 71,4 % pour les ressortissants de l'UE et de 77,5 % pour les citoyens français. Cet écart est encore plus large pour les femmes non ressortissantes de l'UE, dont le taux d'activité est le plus faible de l'UE excepté la Belgique, avec un chiffre inférieur de plus de 10 points de pourcentage à la moyenne de l'UE. Les ressortissants hors UE sont également confrontés à un taux de chômage plus élevé, de 25 % (moyenne de l'UE: 21,5 %), contre 8,9 % pour les citoyens français en 2013. En 2012, 76 % de la population estimait que la discrimination sur la base de l'origine ethnique était un phénomène répandu en France, ce qui est le plus fort taux enregistré dans l'UE.

La mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté, adopté en janvier 2013, a commencé. En dépit des progrès réels, certaines réformes importantes sont toujours en souffrance. Il ressort d'une évaluation du plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté, publié en janvier 2015, que des mesures importantes ont été prises depuis

le dernier rapport, en 2014. Mais cette évaluation attire également l'attention sur le retard affectant l'introduction de certaines mesures, par exemple de simplification des droits des bénéficiaires de prestations. Elle recommande également de renforcer et de mieux gérer l'offre d'abris d'urgence, d'accroître l'offre de logements sociaux destinés aux ménages à très faible revenu et de mieux cibler les familles monoparentales par des structures d'accueil et des parcours d'accompagnement vers l'emploi. Le Président de la République a annoncé en août 2014 son intention de fusionner les deux systèmes d'aide aux bas salaires, le revenu de solidarité active et la prime pour l'emploi, tous deux pouvant être compliqués à utiliser, souffrir de retards, ou être difficiles d'accès. En outre, le taux d'utilisation du revenu de solidarité active parmi les travailleurs pauvres est décevant. Cette mesure, qui doit être mise en œuvre à partir de janvier 2016, devrait couvrir l'ensemble de la population adulte active et compléter les salaires allant jusqu'à 1,2 fois le salaire minimum, pour un coût budgétaire de 4 milliards d'euros, soit celui des deux systèmes actuels. Parallèlement, conformément aux engagements pris dans le plan pluriannuel, le montant du revenu de solidarité active a été revalorisé de 2 % en termes réels en septembre 2014. Ces mesures visent également à étendre des mesures prises en 2014 pour réduire l'impôt sur le revenu sur les bas revenus, avec un crédit d'impôt pour les faibles revenus applicable à partir de 2014, qui sera suivi à partir de 2015 par la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu. Combinées, ces deux mesures permettraient d'alléger la fiscalité de jusqu'à 9 millions de foyers, soutenant ainsi la demande et répondant à des attentes sociales.

Éducation et formation tout au long de la vie

La France est confrontée à un creusement des écarts dans les résultats scolaires, avec une augmentation constante du nombre de personnes ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base. L'inégalité liée au contexte socio-économique est parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. La réforme de 2013 de la scolarité obligatoire est en cours et la plupart des mesures sont mises en œuvre dans les délais prévus. Elle comprend des mesures générales visant à élever le niveau des fondamentaux et des mesures spécifiques destinées à réduire les

inégalités en matière d'éducation. Les mesures d'ordre général concernant la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement primaire, qui est largement mise en œuvre, la réforme des programmes, qui est encore dans sa phase initiale, ainsi que l'amélioration de la formation initiale des enseignants. Le suivi de certaines mesures clés (par exemple «plus de maîtres que de classes») a fait apparaître une marge d'amélioration.

La phase initiale du nouveau plan «Refonder l'éducation prioritaire», ciblant les écoles en zone défavorisée, a débuté en septembre 2014. Il vise à ramener à moins de 10 % les écarts sur le plan de l'acquisition des compétences de base entre ces zones et la moyenne nationale. Les mesures comprennent la révision de la carte de l'éducation prioritaire et des réseaux achevée fin 2014, le renforcement des pratiques pédagogiques adaptées aux difficultés, un appui renforcé aux enseignants par la mise en œuvre, dans l'éducation prioritaire, du dispositif «plus de maîtres que de classes» et une augmentation des incitations financières à l'intention des enseignants. La pleine mise en œuvre de la carte de l'éducation prioritaire et des réseaux est prévue pour 2015-2016.

La crise a rendu encore plus difficile l'accès au marché du travail pour les jeunes n'ayant qu'un diplôme de l'enseignement secondaire du premier degré ou moins. Le taux de chômage des jeunes sans qualifications trois ans après leur sortie du système d'enseignement a augmenté de 16 points de pourcentage entre 2007 et 2013, contre une moyenne de 8 points de pourcentage pour les jeunes de la même génération. Malgré une baisse du taux de décrochage scolaire à 9,7 % en 2013, la proportion d'élèves quittant l'école avec de faibles qualifications est resté stable, à près de 17 %, loin de l'objectif ambitieux d'une réduction de moitié ce chiffre d'ici la fin de 2017.

De nouvelles mesures ont été prises pour développer une approche plus globale et efficace de la lutte contre le décrochage scolaire, qui doit encore être mise en œuvre. Dans le prolongement d'un rapport d'évaluation, en 2014, des mesures contre le décrochage scolaire mises en œuvre au cours des dernières années, les autorités nationales ont adopté un plan de lutte contre le décrochage scolaire, entré en vigueur en 2015, qui bénéficie d'un budget annuel de 50 millions d'euros et suivra trois axes: la mobilisation de tous

les acteurs, la prévention et la possibilité d'acquérir des qualifications pour ceux qui ont décroché. D'après des déclarations récentes des autorités nationales, la mise en œuvre de ce plan devrait être accélérée. Les mesures clés prévues dans la réforme de l'enseignement obligatoire visent à faire passer à 30 %, d'ici 2017, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 3 ans; elles visent spécifiquement à aider les groupes les plus défavorisés et doivent également contribuer à prévenir le décrochage ⁽⁵⁷⁾.

L'enseignement et la formation professionnels et l'apprentissage sont sous-développés et les liens entre le système éducatif et le marché du travail restent insuffisants. Environ 27 % des étudiants de l'enseignement et de la formation professionnels participent à l'apprentissage par le travail, mais le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a diminué de 8,1 % en 2013 et de 12 % au cours du premier semestre 2014, à l'encontre de l'objectif du gouvernement de 500 000 apprentis d'ici 2017. Le nombre d'apprentis dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat ou équivalent, et pour lesquels la transition de l'école à la vie active est plus problématique, a baissé de 13 % entre 2005 et 2013, alors même que la valeur ajoutée de l'apprentissage pour entrer sur le marché du travail est plus importante à un niveau de qualification moins élevé. Diverses mesures ont été prises aux différents niveaux de l'enseignement obligatoire et supérieur pour développer des systèmes d'orientation, pour favoriser le développement de compétences entrepreneuriales et pour renforcer les liens entre le système éducatif et les acteurs économiques. Les actions comprennent un nouveau Conseil national éducation-économie, qui est encore en phase de mise en place, quoique la mise en œuvre des Campus des métiers et des qualifications ait progressé. On observe depuis 2011 une augmentation du nombre de baccalauréats professionnels, à la suite, notamment, de la réforme de 2009 de l'enseignement secondaire.

La loi sur la formation professionnelle, qui entre en vigueur en 2015, vise à promouvoir l'apprentissage notamment en introduisant les

⁽⁵⁷⁾ [Plan de refondation de l'éducation prioritaire, Ministère de l'Éducation Nationale, 2014](#)

contrats d'apprentissage à durée indéterminée ou en assurant un meilleur financement de l'apprentissage pour les personnes les moins qualifiées. Le gouvernement a annoncé un plan visant à allouer 200 millions d'euros pour réintroduire, à partir de septembre 2014, une subvention de 1 000 euros par nouvel apprenti pour les entreprises comptant jusqu'à 249 salariés, et modifiant la taxe d'apprentissage en faveur des sociétés. Les employeurs seront également davantage associés à la définition des contrats d'apprentissage pour les rendre mieux adaptés aux besoins, et un statut spécifique d'apprenti sera créé. En outre, le gouvernement s'est engagé à faire passer de 40 à 60 000 le nombre d'apprentis dans les lycées professionnels. La France a accompli des progrès limités dans l'amélioration de la transition de l'école au travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées.

La France est mal classée en ce qui concerne les compétences de base et les compétences entrepreneuriales des adultes. En France, le niveau d'alphabétisation et d'aptitude au calcul des adultes dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur est parmi les plus bas de l'UE (OCDE, PIAAC 2014). L'accès à la formation tout au long de la vie est plus difficile pour les personnes âgées, les chômeurs et les personnes possédant des niveaux de compétence faibles. Par ailleurs, la France ne parvient pas à assurer les compétences entrepreneuriales propices à l'innovation, à la création d'emplois et à l'emploi indépendant. Seuls 33 % des adultes français (de 18 à 64 ans) estiment avoir les compétences et les connaissances nécessaires pour créer une entreprise, contre une moyenne de l'UE de 42 %.

La réforme de la formation professionnelle dégagera des fonds supplémentaires pour les demandeurs d'emploi et les entreprises de moins de 10 salariés, et la création d'un compte personnel de formation devrait faciliter l'accès à la formation tant pour les demandeurs d'emploi que pour les salariés. Suite au succès, en 2013, d'un dispositif offrant 30 000 places de formation spécifique aux demandeurs d'emploi dans des secteurs ayant des besoins de main d'œuvre à moyen terme, celui-ci a été étendu à 100 000 personnes en 2014 et sera poursuivi en 2015, en s'axant sur les chômeurs de longue durée.

L'incidence de la réforme de la formation dépendra de la qualité des formations proposées, de leur pertinence par rapport aux besoins du marché du travail et des ressources consacrées à orienter le dispositif en faveur des demandeurs d'emploi (qui, en 2012, représentaient 8 % seulement des dépenses de formation professionnelle) et des moins qualifiés. Dans l'ensemble, la France a accompli certains progrès dans la modernisation de son système d'enseignement et de formation professionnels.

3.3. AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES ET RENFORCEMENT DE LA CONCURRENCE

La complexité de la réglementation continue à peser sur l'environnement des entreprises malgré les efforts de simplification en cours

L'environnement des entreprises ne favorise pas suffisamment la croissance. La France se classe au 31^e rang mondial, et au 13^e de l'UE- 28, selon le rapport *Doing Business* ⁽⁵⁸⁾ de la Banque mondiale. Elle est particulièrement mal classée en ce qui concerne l'enregistrement des biens immobiliers (126^e), le paiement des impôts (95^e) et les démarches liées aux permis de construire (86^e). Le bilan approfondi de l'année passée suggère que l'environnement relativement peu favorable aux entreprises de la France est susceptible d'entraver leur potentiel de croissance et que, par exemple, différentes dispositions réglementaires, notamment celles liées à des seuils d'effectifs spécifiques, sont susceptibles d'entraver la croissance des entreprises françaises et de jouer un rôle dans les difficultés que rencontrent les PME à atteindre une taille qui leur permettrait d'exporter et d'innover. Dans ce contexte, le Conseil a recommandé en 2014 que la France simplifie les règles administratives, fiscales et comptables applicables aux sociétés et élimine les obstacles réglementaires à la croissance des entreprises.

Le gouvernement s'est fixé un ambitieux programme de simplification qui commence à produire des résultats. L'initiative vise à simplifier la réglementation ayant une incidence sur les entreprises et à améliorer leur environnement, à la fois en améliorant les procédures administratives et en modernisant l'administration publique. Le programme de simplification a généré un flux continu de propositions. Le «Conseil de la simplification» a adopté 50 propositions de simplification chaque semestre en 2014, principalement en avril et en octobre. Parmi les propositions du mois d'avril, environ un quart a été intégralement mis en œuvre, et des mesures ont été prises en ce qui concerne les autres. Parmi les propositions du mois d'octobre, 30 % ont été incluses dans le projet de loi pour l'activité économique, notamment un certain nombre qui simplifient les règles relatives à l'obtention des permis de construire. Le gouvernement estime que, dans l'ensemble, les

mesures prises depuis le lancement de la stratégie ont permis aux entreprises et aux consommateurs d'économiser 2,4 milliards d'euros, soit 0,1 % du PIB ⁽⁵⁹⁾. Parmi les mesures phares, on peut citer le principe de l'accord tacite pour environ un tiers des procédures administratives, ou encore le principe de l'absence de nouvelles charges pour les entreprises, encore que la création d'une autorité indépendante chargée de contrôler l'effet de ce principe ait été retardée.

Le programme de simplification a des effets positifs sur les entreprises de petite taille, mais d'autres obstacles importants subsistent. Comme le suggère la section 2, la croissance semble être un problème persistant pour les petites entreprises. Le soutien à la création et à la croissance de nouvelles entreprises passe par des mesures telles que les allègements fiscaux pour les jeunes entreprises innovantes, la création de bpfirance et, plus récemment, le crédit d'impôt innovation et France Brevet. Par ailleurs, outre les autres obstacles, les règles comptables et les seuils d'effectifs prévus par le droit du travail qui limitent la croissance des entreprises françaises représentent un poids important pour celles-ci. Bien que l'incidence exacte de ces seuils sur la croissance des entreprises soit difficile à évaluer, parce qu'elle varie selon les sources de données sur les entreprises, elle est significative. Selon une enquête menée par l'INSEE ⁽⁶⁰⁾, l'effet de ces seuils semble limité lorsqu'on se fonde sur les données de sécurité sociale des entreprises, mais plus important lorsqu'on utilise les données fiscales, montrant une accumulation d'entreprises se situant juste au-dessous de ces seuils d'effectifs. En particulier, il y a 2,6 fois moins d'entreprises de 50 salariés qu'il y en a de 49 salariés, et 1,7 à 1,8 fois moins d'entreprises lorsqu'on atteint les seuils de 20 ou 10 salariés. Le bilan approfondi 2014 de la Commission a d'ailleurs mis en évidence que des effets significatifs du seuil des 50 salariés apparaissaient également en se basant sur le répertoire d'entreprises SIRENE de l'INSEE (le nombre d'entreprises de 50 à 54 salariés est inférieur de 24 % au nombre d'entreprises de 45 à 49 salariés). En l'absence d'un accord entre les

⁽⁵⁸⁾ Banque mondiale (2014), *Doing Business in 2015 — Economy Profile — France*.

⁽⁵⁹⁾ Secrétariat d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification (2014), bilan d'étape.

⁽⁶⁰⁾ INSEE Analyses n° 2 (2011), «Les seuils de 10, 20 et 50 salariés: un impact limité sur les entreprises françaises» (Ceci-Renaud et Chevalier).

partenaires sociaux sur l'amélioration du dialogue social, le gouvernement a annoncé son intention de légiférer au deuxième trimestre afin de rationaliser la représentation des travailleurs dans les entreprises. En outre, la France ne tient pas toujours compte de l'effet qu'ont les nouvelles lois sur les PME. Ainsi, l'actuel crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est-il moins utile aux plus petites entreprises du fait des démarches administratives nécessaires pour en bénéficier et des délais de paiement, nonobstant le préfinancement dont elles peuvent bénéficier via bpifrance.

Les lois sur la faillite sont en cours de modification. Le projet de loi sur l'activité économique crée une juridiction spécialisée pour les grandes entreprises en difficulté et permettrait aux juges, en dernier ressort, de transférer la propriété des actionnaires au profit d'investisseurs présentant un plan de sauvetage crédible. Le but recherché est de réduire la perte de la valeur ajoutée propre à l'entreprise et de préserver des emplois dans le cadre des procédures de faillite. Dans le même but de rendre plus efficaces les procédures judiciaires, le projet de loi prévoit une plus grande spécialisation des tribunaux de commerce, ce qui pourrait contribuer à réduire la durée des procédures et rendre leurs résultats plus prévisibles.

L'intensité de la R&D et la capacité d'innovation sont en deçà du peloton de tête européen

L'intensité de la R&D a quelque peu augmenté au cours des 10 dernières années, mais reste inférieure à celle du peloton de tête européen, et les progrès réalisés en direction de l'objectif de 3 % du PIB prévu par la stratégie Europe 2020 sont insuffisants. L'intensité de la R&D en France était de 2,2 % du PIB en 2013, contre 2,1 % du PIB en 2000. L'investissement public dans la R&D stagne depuis 2000, à 0,8 % du PIB, mais il a été complété par un soutien indirect aux activités privées de R&D, qui a considérablement augmenté depuis 2008, notamment via le «crédit d'impôt recherche», avec des dépenses d'environ 5,3 milliards d'euros en 2012 (0,3 % du PIB). Certains progrès ont été accomplis dans le secteur privé, dont les dépenses de R&D s'élevaient à 1,4 % du PIB en 2013 contre 1,3 % du PIB en 2000. Toutefois, dans une perspective internationale,

l'intensité de la R&D en France est bien inférieure à celle de l'Allemagne (2,9 %) ou des pays scandinaves (plus de 3 %). L'écart avec le peloton de tête de l'innovation est largement dû à un niveau de dépenses de R&D plus faible dans le secteur privé.

L'intensité de R&D du secteur manufacturier est relativement élevée, mais l'innovation est relativement faible. L'intensité de R&D de l'industrie manufacturière, c'est-à-dire le ratio de dépenses de R&D sur la valeur ajoutée, est de 8 %. Cette valeur est la sixième plus élevée de l'UE. Comme l'indique le bilan approfondi de l'année passée, la baisse relative de la part du secteur manufacturier dans l'économie et le nombre insuffisant d'entreprises de taille intermédiaire réduisent l'intensité de R&D de l'ensemble de l'économie. En outre, la France est à la traîne en matière de capacité d'innovation. Selon le tableau de bord de l'Union de l'innovation 2014 de la Commission européenne, la France occupe la dixième position pour l'innovation et est classée «suiveur de l'innovation», avec des faiblesses relatives dans les dépenses d'innovation autres que de R&D, les marques communautaires et les exportations de services à forte intensité de connaissance ⁽⁶¹⁾. Les statistiques d'Eurostat corroborent cet état de fait: elles montrent que les entreprises manufacturières françaises ont été 20 % moins enclines à s'engager dans l'innovation de produit ou de procédé que leurs homologues allemandes en 2012 (seulement 43 % du total des entreprises en France, contre 63 % en Allemagne). Le bilan approfondi de l'année passée a attribué cette plus faible capacité d'innovation à la taille relativement petite des entreprises, à la faible proportion de chercheurs parmi le personnel, aux marges faibles des entreprises et à un environnement qui n'est pas assez propice à la diffusion de l'innovation ⁽⁶²⁾. Pour améliorer le potentiel d'innovation en France, il faut donc renforcer la capacité d'innovation des entreprises

⁽⁶¹⁾ Commission européenne (2014), Tableau de bord de l'Union de l'innovation. Commission européenne

⁽⁶²⁾ Le dernier examen de l'OCDE des politiques d'innovation pour la France constate également que les conditions cadre de l'activité économique sont peu favorables à l'innovation en France, en ce qu'elles pèsent sur la capacité des entreprises à financer l'investissement et mobiliser les ressources humaines nécessaires à l'innovation, OCDE (2014), examens de l'OCDE de la politique de l'innovation: France 2014, Éditions OCDE.

existantes et prendre des mesures afin d'encourager l'apparition de nouvelles entreprises innovantes. La nouvelle orientation de bpifrance, en ce qui concerne la possibilité de financer les entreprises innovantes et pas seulement la R&D, est donc bienvenue.

Le paysage de la recherche et de l'innovation en France, avec un risque marqué de fragmentation et de chevauchement entre les différents instruments politiques. Le système des aides publiques à la recherche et l'innovation est excessivement complexe et insuffisamment orienté vers la qualité et l'efficacité. On constate à cet égard que le Conseil, dans sa recommandation de l'année dernière, avait préconisé de réaliser une évaluation d'ensemble de l'efficacité de la panoplie d'instruments politiques d'aide à la recherche et à l'innovation, mais que cette évaluation n'a été pas réalisée. La nouvelle Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation sera un outil essentiel à cet égard.

La qualité de sa base de recherche publique contribue à l'attractivité de la France comme lieu d'implantation pour les activités de recherche et d'innovation et qui encourage la création de nouvelles entreprises innovantes. La performance moyenne de la recherche publique française reste préoccupante. Les principaux goulets d'étranglement sont le faible niveau de financement compétitif, le manque de critères de qualité lors de l'attribution des fonds aux institutions publiques, et l'incapacité à moderniser les métiers de la recherche.

Les pôles de compétitivité, lancés en 2005, n'ont eu qu'un effet limité et ne ciblent pas assez l'innovation. Les pôles de compétitivité sont des dispositifs en faveur de la R&D et de l'innovation créés par les pouvoirs publics nationaux ou locaux qui rassemblent, sur un territoire bien identifié, des laboratoires de recherche, des établissements de formation et de grandes et petites entreprises sur une thématique ciblée. Ils visent à promouvoir le développement de projets collaboratifs dans la recherche et le développement et à favoriser les liens entre ces entités publiques et privées. Au total, 71 pôles ont été créés. Leurs résultats sont mitigés. D'une part, cette politique a encouragé la mise en place de véritables partenariats entre les entreprises et les acteurs de la recherche publique, et les dépenses en R&D des acteurs ont quelque

peu augmenté. D'autre part, jusqu'à récemment, les pôles étaient fortement orientés vers la R&D, avec une incidence limitée sur l'innovation, la croissance et la création d'emplois ⁽⁶³⁾. Une étude de l'INSEE ⁽⁶⁴⁾ souligne que la participation à un pôle ne produit aucun effet significatif en termes de chiffre d'affaires ou d'enregistrement de brevets. En outre, certains d'entre eux ont été mal gérés, et seuls quelques-uns d'entre eux ont effectivement permis la mise en place d'une dynamique de réseau ⁽⁶⁵⁾. En conséquence, peu de progrès ont été réalisés eu égard à la recommandation du Conseil de 2014 de concentrer les ressources sur les pôles les plus efficaces et à mettre davantage l'accent sur les retombées économiques des innovations développées au sein de ceux-ci. Dans un contexte de réduction de l'aide publique, des efforts ont été faits pour concentrer les moyens existants sur les pôles qui donnent les meilleurs résultats. Toutefois, aucune réduction du nombre des pôles n'est envisagée.

Le crédit d'impôt recherche n'a eu qu'un effet limité sur la création de nouvelles activités de recherche. Les incitations fiscales à la recherche et à l'innovation sont bien conçues en France. Les larges critères d'éligibilité du crédit d'impôt recherche évitent d'aboutir à une situation où un seul «gagnant» est retenu. En particulier, la principale dépense déductible reste le coût des chercheurs, ce qui est susceptible de déboucher sur une forte propagation des connaissances ⁽⁶⁶⁾. Toutefois, le crédit d'impôt recherche a principalement permis un maintien de la recherche privée existante plutôt que la création de nouvelles activités — un fait qui soulève certaines questions quant à son efficacité lorsqu'elle est évaluée à l'aune de son coût budgétaire, qui est d'environ 0,3 % du PIB. Les grandes entreprises consomment l'essentiel du crédit d'impôt (0,6 % du total des déclarations représentent 35 % du total des crédits octroyés, contre 33 % en 2011), même si l'intensité de l'aide est la plus élevée pour les petites entreprises. Le coût de la préparation du

⁽⁶³⁾ Erdyn-Technopolis-Bearing point (2012), "Etude portant sur l'évaluation des pôles de compétitivité, Rapport global"

⁽⁶⁴⁾ INSEE Analyses n° 14 (2013), La participation aux pôles de compétitivité: quels effets pour les PME et ETI? (Dortet-Bernadet V.)

⁽⁶⁵⁾ Cour des Comptes (2011) Rapport public annuel.

⁽⁶⁶⁾ CPB, *Study on R&D tax incentives* (2014), Rapport final, étude commandée par la Commission européenne.

dossier fiscal absorbe également une partie substantielle de l'avantage, même s'il a diminué au cours des dernières années.

Peu de mesures ont été prises pour évaluer et améliorer les performances du crédit d'impôt recherche. Une évaluation a récemment été menée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ⁽⁶⁷⁾. Celle-ci conclut que si l'effet global du crédit d'impôt recherche est positif, son efficacité diffère en fonction du montant de crédit d'impôt reçu. Il est important de noter que les données prises en compte ne couvrent que la période 2004-2009, avec des résultats consolidés pour cette période. Ce fait, auquel s'ajoute l'absence d'explication de causalité et d'une évaluation de l'impact sur la croissance et la création d'emplois, limite l'utilité de l'étude. En outre, aucune modification du crédit d'impôt recherche n'est prévue, afin d'assurer la continuité de l'outil.

Alors qu'un réseau informatique efficace est l'une des conditions de base pour l'innovation des entreprises, le développement du très haut débit est relativement lent. Les réseaux d'accès de nouvelle génération, qui permettent le téléchargement à grande vitesse, ne couvraient que 41 % des ménages français à la fin de 2013, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne de l'UE de 62 %. Si des progrès ont été accomplis (puisque ce chiffre était encore de 23 % en 2011), ils sont encore insuffisants pour rattraper le reste de l'UE et pour parvenir à une couverture complète en 2020. En outre, l'utilisation du haut débit mobile, avec 48 abonnements pour 100 personnes en 2013, est bien inférieure à la moyenne de l'UE de 62 %. Afin de répondre au problème de la couverture du très haut débit, le gouvernement français a adopté un «Plan France Très Haut Débit» et mis en place une «Mission Très Haut Débit» en vue de parvenir à une couverture intégrale du territoire national d'ici à 2022, au moyen d'investissements, tant publics que privés, se montant à 20 milliards d'euros au total.

⁽⁶⁷⁾ Lhuillery, Marino et Parrotta, (2014), «Évaluation de l'impact des aides directes et indirectes à la R&D en France»; rapport pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (décembre 2013).

Les rigidités sur les marchés de produits sont élevées en France

Comme mentionné à la section 2, les rigidités des marchés de produits et du marché du travail limitent la croissance de la productivité. Les rentes du secteur des services sont élevées et sont parfois associées à des rigidités sur les marchés de produits. Une faible croissance de la productivité, combinée à une croissance plus élevée des salaires, a entraîné des augmentations de prix qui se répercutent sur les secteurs en aval et les consommateurs. Une hausse de la productivité et une baisse des prix dans le secteur des services créeraient une valeur ajoutée supplémentaire et des emplois, non seulement dans le secteur des services, mais aussi dans l'industrie manufacturière. Bien que ses effets économiques restent incertains à ce stade, le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (voir encadré 3.3.1) prévoit des mesures qui devraient réduire les rigidités sur les marchés de produits et renforcer la concurrence dans un certain nombre de services.

La concurrence est faible dans les professions réglementées

Un certain nombre de règles et de tarifs réglementés s'appliquant aux professions réglementées pèsent sur l'activité économique. L'inspection générale des finances (IGF) a enquêté sur 37 professions réglementées (parmi plus de 200 existant en France), qui représentent un chiffre d'affaires annuel total d'environ 235 milliards d'euros, soit 6,4 % du PIB en 2010 ⁽⁶⁸⁾. Son rapport suggère qu'un certain nombre de règlements et de tarifs réglementés n'étaient plus justifiés et ont débouché sur des rentes excessives. En moyenne, le bénéfice net avant impôt pour les 37 professions était de 19,2 % de leur chiffre d'affaires, ce qui est 2,4 fois plus élevé que pour l'ensemble de l'économie française. Pour mettre fin à ces rentes excessives, le rapport propose des modifications réglementaires pour l'ensemble des 37 professions, lesquelles, si elles étaient adoptées, pourraient accroître le PIB de 0,5 point de pourcentage et créer plus de 120 000 emplois sur cinq ans, selon les estimations du Trésor français cité dans le rapport de l'IGF. Pour les professions

⁽⁶⁸⁾ Inspection Générale des Finances (2013), Les professions réglementées, Rapport n° 2012 M 057 03, mars 2013.

juridiques, une analyse effectuée par l'autorité de la concurrence confirme pour l'essentiel qu'il existe des entraves réglementaires susceptibles de créer des rentes économiques dans ces secteurs⁽⁶⁹⁾.

Le rapport a conduit à un certain nombre de réformes, isolées et de faible ampleur, dans le courant de l'année 2014. En février, une ordonnance a été adoptée permettant à chaque notaire d'employer deux notaires salariés et permettant aux juristes du Conseil d'État et de la Cour de cassation à engager des travailleurs salariés⁽⁷⁰⁾. En mars, la loi relative à la consommation a été adoptée, abolissant le monopole des pharmacies sur la vente de certains produits, comme les tests de grossesse, et autorisant la vente de lunettes et de lentilles sur l'internet⁽⁷¹⁾. Cette loi a aussi introduit des mesures plus générales pour améliorer la concurrence, telles que les procédures d'action de groupe. En mai, la disposition selon laquelle le capital et les droits de vote des sociétés d'expertise comptable devaient être détenus au moins à 50 % par des comptables enregistrés en France a été remplacée par une disposition stipulant que les deux tiers des droits de vote devaient être détenus par des comptables européens⁽⁷²⁾, ce qui pourrait faciliter le développement de succursales de sociétés d'expertise comptable internationales. Globalement, ces réformes vont dans le bon sens. En particulier, l'autorisation de vendre des lunettes et des lentilles via l'internet peut avoir une incidence significative en termes d'accroissement de la concurrence et de baisse des prix. Toutefois dans la plupart des cas, les réformes ne sont que partielles et ne modifient pas sensiblement les obstacles existants à l'entrée dans ces professions.

⁽⁶⁹⁾ Voir l'avis n° 15-A-02 du 9 janvier 2015 relatif aux questions de concurrence concernant certaines professions juridiques réglementées.

⁽⁷⁰⁾ Ordonnance n° 2014-239 du 27 février 2014 relative à l'exercice des professions d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation et de notaire en qualité de salarié.

⁽⁷¹⁾ Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

⁽⁷²⁾ Ordonnance n° 2014-443 du 30 avril 2014 modifiant l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable.

Encadré 3.3.1: principales mesures inscrites dans le projet de loi pour la croissance et l'activité

Le projet de loi sur la croissance et l'activité a été présenté le 10 décembre 2014. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 17 février 2015 et doit maintenant être examiné par le Sénat. Selon le texte adopté par l'Assemblée nationale, le projet de loi comprend des mesures concernant:

- les professions réglementées: des mécanismes permettant de mieux aligner les tarifs sur les coûts seront mis en œuvre pour 6 professions du droit. Des mesures seront également prises pour accroître la liberté d'installation dans quatre autres professions du droit, notamment celle de notaire. Enfin, les restrictions appliquées en termes de participation au capital des professionnels du droit seront réduites.
- Commerce de détail: les maires peuvent autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à douze dimanches par an. Des zones touristiques internationales seront créées, sur proposition du gouvernement, dans lesquelles le travail le dimanche et le travail le soir seraient possibles tout au long de l'année. Les critères permettant aux maires de créer des zones commerciales ouvertes le dimanche sont assouplis.
- Travail du dimanche: d'une manière plus générale, les règles du droit du travail qui s'appliquent au travail du dimanche et en soirée seront simplifiées et rationalisées.
- Prud'hommes: La durée des procédures sera réduite par l'imposition d'un délai de trois mois pour rendre une première décision et la formation juridique dispensée aux juges élus par les partenaires sociaux sera renforcée.
- Secteur des transports: le marché du transport par autocar sera entièrement libéralisé pour les liaisons interrégionales et de longue distance. Les autorités conserveront la possibilité d'interdire la création d'une nouvelle ligne ou d'imposer une limite en termes de fréquence ou de capacité sur des liaisons locales de moins de 100 km, sur avis de l'autorité de régulation des transports, afin de préserver l'équilibre économique du prestataire du service public.

Bien qu'il laisse de côté certains secteurs réglementés (par exemple celui de la santé), le projet de loi constitue une avancée. Les mesures envisagées à ce stade devraient réduire les obstacles réglementaires et accroître la concurrence. En tout état de cause, l'incidence économique du projet de loi dépendra de la forme finale et de la mise en œuvre des réformes.

Une nouvelle réglementation sur les taxis restreint un peu plus la concurrence En France, les chauffeurs de taxi doivent réussir un examen professionnel et acquérir une licence. Ces licences peuvent être obtenues gratuitement auprès des autorités locales, mais le temps d'attente peut aller jusqu'à 20 ans à Paris. Il est possible d'acheter une licence, mais le coût moyen de celle-ci dépasse les 200 000 EUR à Paris, ce qui montre que la demande dépasse très largement l'offre. Les taxis jouissent d'un monopole sur la prise en charge de passagers sans réservation préalable. Pour les passagers qui réservent à l'avance, ils se trouvent en concurrence avec les voitures de tourisme avec chauffeur. Alors qu'en 2011, Paris comptait pratiquement le même nombre de taxis par 10 000 habitants (25) que Londres (16) ou New-York (28), le nombre de taxis et de voitures de tourisme

avec chauffeur est quatre fois plus faible à Paris (27) que dans les deux autres métropoles (77 en moyenne), ce qui laisse à penser que le système des voitures de tourisme avec chauffeur est sous-développé à Paris. Compte tenu de la pénurie de taxis et de l'utilisation de l'internet pour réserver, le système des véhicules de tourisme avec chauffeur s'est considérablement développé ces dernières années⁽⁷³⁾. Dans ce contexte, la France a proposé, en octobre 2014, un nouveau cadre réglementaire qui limite la réservation électronique via une application mobile aux taxis et interdit aux voitures de tourisme avec chauffeur de rester en

⁽⁷³⁾ Autorité de la Concurrence: avis du 16 décembre 2013 concernant un projet de décret relatif à la réservation préalable des voitures de tourisme avec chauffeur.

attente à l'abord des gares et des aéroports après une course, les obligeant à retourner à leur dépôt. La même loi interdit également la revente des licences de taxi octroyées à l'avenir, ce qui, toutes autres choses égales, augmentera encore le prix des licences actuelles.

Le projet de loi sur la croissance et l'activité propose un certain nombre de mesures pour réformer les professions du droit, tandis qu'une réforme visant les professions de santé est aussi prévue prochainement. Le projet de loi sur la croissance et l'activité (voir l'encadré 3.3.1) modernise certaines des règles régissant les professions du droit. Pour six de ces professions⁽⁷⁴⁾, les tarifs d'actes simples seront réglementés. Dans des cas précis, des remises seront applicables. Quatre professions du droit⁽⁷⁵⁾ bénéficieront également d'une plus grande liberté d'installation, marquée notamment par une hausse (de 1 sur 4 à 1 sur 2) du ratio de notaires salariés par rapport aux notaires possédant leur propre étude. Le projet de loi propose également d'ouvrir le capital des professionnels du droit. Dans le domaine de la santé, le projet de loi sur les soins de santé, que le parlement est censé examiner au premier semestre 2015, devrait notamment conduire à une révision de la réglementation applicable à certaines professions de santé. Cependant, au vu des informations contenues dans le projet actuel, présenté le 15 octobre 2014, les ambitions du gouvernement semblent limitées à cet égard.

La France a commencé à réaliser certains progrès dans la réforme des professions réglementées. Les six professions juridiques réglementées concernées par le projet de loi affichaient en 2010 un chiffre d'affaires de 8 milliards d'EUR (0,4 % du PIB). Elles ne représentent donc qu'une partie limitée du chiffre d'affaires global des professions couvertes par le rapport de l'Inspection Générale des Finances. De plus, les propositions figurant dans le projet de loi vont moins loin en termes de libéralisation des professions du droit que ce que le rapport de

l'Inspection générale des finances suggère⁽⁷⁶⁾. Néanmoins, les réformes proposées devraient améliorer le fonctionnement de ces professions. L'alignement des tarifs sur les coûts réels devrait faire baisser les prix pour les consommateurs et les entreprises. Le projet de loi vise les professions réglementées dans lesquelles les rentes sont les plus élevées, mais ne touche pas aux autres professions recensées dans le rapport de l'Inspection générale des finances. Au-delà de dispositions légales formelles, la France n'a pas procédé à une analyse complète de la pratique des autorités publiques en ce qui concerne l'octroi des autorisations nécessaires à l'accès aux professions réglementées et à leur exercice, ni examiné si celui-ci s'effectuait de manière transparente.

Les barrières à l'entrée diminuent dans le secteur du commerce de détail

Les barrières à l'entrée dans le secteur du commerce de détail limitent la concurrence, ce qui peut renchérir les prix pour les consommateurs. La marge entre prix et coût, ou taux de marque, dans le secteur du commerce de détail a baissé de manière significative en France entre 1996 et 2013, mais elle est restée relativement élevée par rapport au reste de l'UE. Les exigences imposées aux détaillants pour l'ouverture de points de vente créent des barrières à l'entrée sur le marché qui ont une incidence sur la structure de celui-ci et donc de la concurrence dans le secteur, et ce, au détriment des consommateurs. Néanmoins, l'entrée dans le commerce de détail est importante, car, dans ce secteur, presque la moitié des gains de productivité sont dus à de nouveaux établissements qui prennent la place d'établissements moins productifs⁽⁷⁷⁾.

Des mesures ont été prises pour éliminer les barrières réglementaires à l'entrée, mais elles ne sont pas encore mises en œuvre sur le terrain. La loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, adoptée le 18 juin

⁽⁷⁴⁾ Administrateurs judiciaires, greffiers de tribunaux de commerce, notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires et mandataires judiciaires.

⁽⁷⁵⁾ Notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires et mandataires judiciaires.

⁽⁷⁶⁾ L'autorité de concurrence a aussi proposé un certain nombre de réformes supplémentaires. Avis du 9 janvier 2015 relatif aux questions de concurrence concernant certaines professions juridiques réglementées.

⁽⁷⁷⁾ Turner L. (2013), «La productivité dans le commerce: l'impact du renouvellement, de l'innovation et de l'appartenance à un réseau», in Bacheré H. (coord.), Les entreprises en France - Insee Références – Édition 2013, octobre.

2014, vise à simplifier la procédure d'ouverture de commerces. Elle prévoit une rationalisation des procédures et une plus grande efficacité de la procédure de recours. Toutefois, certaines de ses dispositions restent de portée générale et laissent une grande marge d'interprétation. Par conséquent, la mise en œuvre sera déterminante pour garantir que les barrières réglementaires ne fassent pas obstacle à l'entrée sur le marché. Le projet de loi pour l'activité propose que l'autorité de concurrence puisse donner un avis sur les documents d'urbanisme afin de garantir qu'ils ne limitent pas l'entrée indûment. En outre, le projet de loi propose de conférer à l'autorité de concurrence le droit, à certaines conditions, de demander aux opérateurs commerciaux détenant une part de marché supérieure à 50 % de prendre des mesures, faute de quoi ils s'exposent au risque de devoir céder des actifs. Les nouvelles mesures, si elles sont adoptées, permettraient d'améliorer encore le fonctionnement du secteur du commerce de détail.

Malgré la simplification apportée par le projet de loi sur la croissance et l'activité, les règles régissant l'ouverture dominicale des commerces resteraient complexes. Si les mesures visant à étendre la possibilité pour les commerçants d'ouvrir le dimanche (voir l'encadré 3.3.1) constituent une avancée, des incertitudes persistent en ce qui concerne leur mise en œuvre réelle. Un petit nombre de «zones touristiques internationales», qui bénéficieront des règles les plus souples en ce qui concerne les jours et heures d'ouverture, vont être créées. Des «zones touristiques», plus nombreuses, sont également prévues, pour lesquelles les nouvelles règles ne concerneront que l'ouverture dominicale. Pour le reste du pays, la règle principale prévaut, à savoir que les autorités locales peuvent décider d'autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à douze dimanches par an. Globalement, le système du travail dominical devrait augmenter les possibilités pour les commerces de détail d'ouvrir le dimanche, mais il est probable qu'il restera complexe car des zones différentes aux limites peu claires sont envisagées.

Le secteur du commerce de détail reste caractérisé par des barrières réglementaires et une faible concurrence. L'interdiction de vendre à perte est maintenue et les périodes de soldes sont fortement réglementées.

Les barrières à l'entrée restent élevées dans le secteur des transports

Dans le secteur ferroviaire, des barrières à l'entrée sur le marché continuent d'entraver le bon fonctionnement du marché. La France n'a pas ouvert son marché intérieur du transport ferroviaire de passagers à la concurrence, sauf pour les services internationaux, pour lesquels il y a peu de nouveaux entrants. Il s'agit d'obligations de service public (OSP), dont les marchés publics sont attribués de gré à gré et non par des appels à la concurrence, ce qui empêche l'ouverture de ce marché. Dans le secteur du fret, la part des nouveaux entrants sur le marché a atteint 36 % en 2013 (32 % en 2012). La France a lancé une réforme de son système ferroviaire en vue de le préparer à l'ouverture du marché et de le rendre financièrement plus viable. Une structure verticalement intégrée a été mise en place, composée d'une holding (la SNCF) et de deux filiales: l'opérateur historique (SNCF Mobilités) et le gestionnaire de l'infrastructure (SNCF Réseau)⁽⁷⁸⁾. La France est en train d'élaborer et d'adopter une série de décrets d'application qui préciseront plus en détail le fonctionnement de cette nouvelle structure. Ces décrets pourraient dissiper la crainte que cette nouvelle structure ne puisse compromettre l'indépendance et l'impartialité du gestionnaire de l'infrastructure, ce qui entraverait l'accès au réseau pour les autres opérateurs. Ils pourraient aussi garantir une séparation comptable comblant un manque de transparence entre les trois entités et barrant la voie à d'éventuelles subventions croisées⁽⁷⁹⁾.

La France ouvre le marché du transport intérieur par autocar. En France, le marché du transport intérieur est habituellement soumis à des procédures d'autorisation très strictes. En règle générale, l'autorisation d'exploiter une ligne régulière de transport par autocar est refusée lorsque celle-ci pourrait faire concurrence à un service de liaison ferroviaire relevant d'obligations de service public. Seules quelques liaisons sont

⁽⁷⁸⁾ Loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire

⁽⁷⁹⁾ Tant l'Autorité de régulation des transports (ARAF) que l'Autorité de la concurrence ont émis des avis critiques sur les décrets d'application. Voir l'avis n° 2014-025 du 27 novembre 2014 sur le projet de décret relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités and l'avis n° 15-A-01 du 6 janvier 2015 relatif à des projets de décrets pris pour l'application de la loi portant réforme ferroviaire.

exploitées sur le territoire français, et la part des autocars dans le transport interrégional de passagers est négligeable. Selon l'analyse de l'Autorité française de la concurrence⁽⁸⁰⁾, les autocars entreraient en réalité principalement en concurrence avec l'utilisation privée de voitures particulières, plutôt qu'avec le train. En France, le transport par autocar pourrait concerner un nombre de voyageurs beaucoup plus important qu'aujourd'hui et il pourrait contribuer à fournir un transport de voyageurs plus durable sur des distances moyennes et longues. Le projet de loi sur l'activité économique propose d'ouvrir le marché du transport par autocar. Il y est question de déréglementer totalement l'activité de transport de voyageurs par autocar et de ne laisser aux autorités que la compétence d'interdire la création de nouvelles lignes ou de fixer des limites en termes d'horaires ou de capacité à l'échelle d'une région, après consultation du régulateur des transports. De telles mesures ne pourraient être prises qu'en cas de concurrence avec une ligne publique de transport infra-régional, par train ou par autocar, afin de préserver l'équilibre économique du prestataire de service public. La libéralisation prévue dans le projet de loi sur la croissance et l'activité va dans le bon sens, mais la restriction qui subsiste est plus contraignante qu'en Allemagne, où le marché a été libéralisé en 2013 et où le pouvoir d'interdiction des autorités est limité aux liaisons par autocar dont la longueur n'atteint pas 50 km. De plus, le développement des services de transport par autocar peut être entravé par le faible nombre de gares routières, la moitié seulement des préfetures en disposant⁽⁸¹⁾.

Les pouvoirs de l'autorité de régulation des activités ferroviaires ont été étendus au transport par autocar et aux sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les concessions autoroutières ont été privatisées en 2006. Selon un avis de l'Autorité de la concurrence, les hausses tarifaires observées depuis 2006 ne sont pas justifiées par les coûts, ce qui suggère un problème

⁽⁸⁰⁾ Avis du 27 février 2014 relatif au fonctionnement concurrentiel du marché du transport interrégional régulier par autocar

⁽⁸¹⁾ OCDE (2015), 2015 Étude économique – France, publication de l'OCDE.

de contrôle réglementaire⁽⁸²⁾. Pour remédier à cette situation, le projet de loi sur la croissance et l'activité a étendu les compétences de l'Autorité de régulation du secteur ferroviaire aux concessionnaires d'autoroutes, en particulier s'agissant du contrôle de la fixation des tarifs.

En ce qui concerne les investissements dans le réseau de transport, le système de transport français n'a pas atteint son plein potentiel, qui lui permettrait de servir au mieux les besoins de l'économie, bien que les investissements et l'entretien des routes et des voies ferrées soient en progression, depuis 2007 environ, après des années de sous-investissement⁽⁸³⁾. En raison de ressources financières limitées, la France a redéfini ses priorités en termes d'investissements dans les infrastructures de transport et a choisi de concentrer ses efforts sur les projets d'envergure nationale en cours et sur l'entretien du réseau secondaire. Il n'est pas certain que ces priorités soient les bonnes, car davantage de ressources pourraient être consacrées aux investissements d'infrastructure dans les zones urbaines, et les capacités de transport de fret et de passagers restent limitées sur les liaisons transfrontalières, en particulier avec l'Espagne et l'Italie.

Les ports français affichent des résultats inégaux et restent exploités en deçà de leur potentiel. Les ports français perdent des parts de marché dans le secteur du fret, au profit du transport routier, et ils enregistrent un recul du tonnage de fret sur les dix dernières années. Les principaux facteurs à l'origine de ces mauvais résultats sont l'absence de connexions adéquates avec les réseaux de transport terrestre, en particulier le réseau ferroviaire, et l'organisation inefficace des ports en France, où les installations portuaires sont détenues et exploitées par des entreprises publiques. La réforme portuaire de 2008 a permis, en principe, les privatisations et l'ouverture à la concurrence des services de manutention de marchandises, mais elle n'est pas parvenue à remédier à la situation. Dans ce contexte, l'opacité du financement public constitue

⁽⁸²⁾ Avis n° 14-A-13 du 17 septembre 2014 sur le secteur des autoroutes après la privatisation des sociétés concessionnaires.

⁽⁸³⁾ Commission européenne (2014) – Infrastructure in the EU: Developments and Impact on Growth, Occasional papers 203.

également un frein au développement des activités portuaires.

Les marchés de l'énergie restent concentrés.

Le marché de l'énergie reste fortement concentré. La concurrence s'est accrue, mais la part de marché des fournisseurs alternatifs reste relativement faible, notamment dans le secteur de l'électricité. À la fin du premier trimestre 2014, les fournisseurs alternatifs d'électricité représentaient 8 % de la capacité de production et 15 % des marchés de détail, alors que, sur le marché du gaz, les fournisseurs alternatifs représentaient 15 % de la capacité de production et 40 % des marchés de détail⁽⁸⁴⁾. Les nouveaux investissements sont relativement faibles, compte tenu des prix de gros actuels de l'électricité et de la demande énergétique.

Les prix réglementés qui posent le plus problème sont progressivement éliminés, mais un déficit tarifaire persiste. L'élimination progressive des prix réglementés de l'électricité pratiqués à l'égard des consommateurs moyens et grands, tels que les clients industriels et certaines PME, est prévue pour la fin de 2015. Il s'agissait des segments les plus problématiques, dans lesquels les tarifs ne permettaient pas de couvrir les coûts. Sur le marché du gaz, les prix réglementés pratiqués à l'égard des clients industriels sont progressivement éliminés, depuis juin 2014 et jusqu'en janvier 2016. Le niveau des prix réglementés pour le gaz pratiqués à l'égard des consommateurs non industriels assure la couverture des coûts. Dans le secteur de l'électricité, un déficit tarifaire a été constaté en France, les tarifs pour les composantes réglementées du prix de détail de l'électricité étant fixés à un niveau inférieur aux coûts correspondants supportés par les producteurs⁽⁸⁵⁾. La fixation de prix de vente au détail à des niveaux qui ne couvrent pas les coûts rend l'entrée sur le marché de nouveaux fournisseurs plus difficile et, de ce fait, limite la contestabilité du marché. Les

méthodes de fixation des prix réglementés de l'électricité font encore l'objet de modifications en vue de parvenir à la couverture intégrale des coûts⁽⁸⁶⁾. Un déficit tarifaire cumulatif persiste néanmoins.

La capacité d'interconnexion entre la péninsule ibérique et la France n'a pas été accrue. La faiblesse actuelle des interconnexions entre la péninsule ibérique et la France a été reconnue comme un obstacle majeur à la création d'un marché régional en Europe du sud-ouest. Des progrès ont été réalisés grâce à la nouvelle interconnexion électrique qui traverse les Pyrénées catalanes, qui est maintenant opérationnelle et portera la capacité d'interconnexion avec l'Espagne de 1,4 % actuellement à 2,8 %. L'augmentation des capacités d'interconnexion dans le secteur de l'électricité sera bénéfique pour les entreprises et les ménages français, car elle permettra la livraison sur le marché français d'électricité verte produite dans la péninsule ibérique, ce qui permettra d'éviter des investissements dans des capacités de production supplémentaires en France et en Europe du sud-ouest et de diminuer les coûts de délestage. Elle améliorera la possibilité d'échanges commerciaux, augmentant ainsi les avantages de l'intégration du marché européen. Dans le secteur du gaz, la capacité d'interconnexion supplémentaire entre la France et l'Espagne devrait contribuer à améliorer la sécurité de l'approvisionnement et permettre aux consommateurs français de disposer de gaz à des prix plus compétitifs, ce qui permettra également une meilleure convergence des prix entre le nord et le sud de la France.

L'Espagne, la France et le Portugal élaborent actuellement une stratégie commune et des projets prioritaires ont été retenus. Le 6 janvier 2015, les gestionnaires de réseau de transport de l'Espagne, de la France et du Portugal ont signé à Bruxelles un document de stratégie commune pour le développement de l'interconnexion de la péninsule ibérique avec le marché intérieur de

⁽⁸⁴⁾ CRE (2014), Marchés de détail, Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel, 1^{er} trimestre 2014, Commission de régulation de l'énergie.

⁽⁸⁵⁾ Commission européenne (2014), «Market Functioning in Network Industries - Electronic Communications, Energy and Transport», European Economy, décembre 2014, Commission européenne.

⁽⁸⁶⁾ En particulier, un décret récemment adopté établit une méthode de fixation des prix réglementés de l'électricité consistant en l'addition des différents coûts supportés par un fournisseur, majorée d'une rémunération normale (décret n° 2014-1250 du 28 octobre 2014 modifiant le décret n° 2009-975 du 12 août 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité).

l'électricité. Ce document fixe des objectifs communs et précise quelles options de projets peuvent augmenter la capacité d'interconnexion actuelle. Cette stratégie constitue une nouvelle avancée vers la réalisation de l'objectif de seuil minimum d'interconnexion de 10 % fixé par le Conseil européen en octobre dernier.

L'intensité énergétique de l'économie française s'est moins améliorée que la moyenne de l'UE, même si le secteur manufacturier français est relativement efficient du point de vue énergétique. D'autres améliorations sont nécessaires pour que la France atteigne l'objectif qui lui a été fixé pour 2020. Elle a déjà pris une série de mesures dans le secteur des transports et dans le secteur résidentiel et a défini des objectifs ambitieux et arrêté des mesures supplémentaires dans le projet de loi sur la transition énergétique, notamment la rénovation de 500 000 logements à partir de 2015. La bonne mise en œuvre de la loi, une fois adoptée, sera déterminante pour la réalisation de ces objectifs.

ANNEXE A

Tableau récapitulatif

Engagements	Évaluation succincte ⁽⁸⁷⁾
Recommandations par pays (RPP) pour 2014	
<p>RPP 1: renforcer la stratégie budgétaire, y compris en apportant des précisions concernant les mesures qui l'étayent, pour l'année 2014 et au-delà afin de garantir que le déficit excessif sera corrigé d'une manière durable d'ici à 2015 par la réalisation de l'effort d'ajustement structurel prescrit dans la recommandation formulée par le Conseil dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs; une correction durable des déséquilibres budgétaires requiert la mise en œuvre crédible de réformes structurelles ambitieuses pour accroître la capacité d'ajustement et stimuler la croissance et l'emploi; après la correction du déficit excessif, mener un ajustement structurel vers l'objectif à moyen terme d'au moins 0,5 % du PIB chaque année, et davantage si les conditions économiques sont favorables ou si nécessaire pour garantir que la règle relative à la dette est respectée afin de mettre durablement le ratio élevé de la dette publique sur une trajectoire descendante; intensifier les efforts visant à obtenir des gains d'efficacité dans tous les sous-secteurs des administrations publiques, y compris par une redéfinition, le cas échéant, du périmètre d'intervention de l'État; en particulier, prendre des mesures pour réduire comme prévu l'augmentation des dépenses en matière de sécurité sociale à partir de 2015 de façon sensible, en fixant des objectifs plus ambitieux pour les dépenses annuelles de santé, en limitant le coût des retraites et en rationalisant les allocations familiales et les aides au logement; fixer un calendrier clair pour le processus de décentralisation en cours et prendre des mesures préliminaires, d'ici à décembre 2014, en vue d'éliminer les doublons administratifs, de faciliter les fusions entre les collectivités locales et de préciser les responsabilités de chacun des échelons des</p>	<p>RPP 1: La France a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de cette recommandation du Conseil (la présente évaluation globale de la RPP 1 ne porte pas sur le respect du pacte de stabilité et de croissance):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des progrès limités ont été accomplis en ce qui concerne les gains d'efficacité. La dernière réunion du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (MAP) remonte à décembre 2013. Pour 2015, des économies dans les dépenses opérationnelles de l'État sont prévues, à hauteur de 2,1 milliards d'EUR par rapport aux tendances actuelles en matière de dépenses. En outre, la loi de programmation des finances publiques instaure une revue de dépenses annuelle, portant sur l'ensemble du champ des administrations publiques, dont les résultats seront systématiquement transmis au Parlement et utilisés pour l'élaboration du projet de budget. • Certains progrès ont été accomplis afin de réduire de manière significative les dépenses en matière de sécurité sociale. Les économies sur les dépenses de santé devraient atteindre 3,2 milliards d'EUR en 2015. Le gouvernement prévoit aussi de faire des économies sur les prestations sociales, y compris les pensions, de plus de 10 milliards d'EUR entre 2015 et 2017. • Certains progrès ont été accomplis en ce

⁽⁸⁷⁾ L'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays de 2013 est fondée sur les catégories suivantes:

Aucun progrès: l'État membre n'a ni annoncé ni adopté de mesures visant à mettre en œuvre la recommandation. Cette catégorie s'applique également si un État membre a chargé un groupe d'étude d'examiner des mesures potentielles.

Progrès limités: l'État membre a annoncé des mesures pour mettre en œuvre la recommandation, mais elles paraissent insuffisantes et/ou leur adoption/mise en œuvre est compromise.

Certains progrès: l'État membre a annoncé ou adopté des mesures visant à mettre en œuvre la recommandation. Ces mesures sont prometteuses, mais elles n'ont pas encore été toutes mises en œuvre et cette mise en œuvre n'est pas acquise dans tous les cas.

Progrès substantiels: l'État membre a adopté des mesures, dont la plupart ont été mises en œuvre. Ces mesures contribuent dans une large mesure à la mise en œuvre de la recommandation.

Parfaitement suivi: l'État membre a adopté et mis en œuvre des mesures visant à suivre parfaitement la recommandation.

<p>collectivités locales; renforcer les mesures incitant les collectivités locales à rationaliser leurs dépenses en fixant un plafond pour l'augmentation annuelle des recettes fiscales des collectivités locales tout en réduisant comme prévu les dotations octroyées par l'État; prendre des mesures pour, au-delà de la nécessité de réaliser des économies à court terme, contrer l'augmentation prévue des dépenses publiques dans le secteur des soins de santé à moyen et long termes, y compris dans le domaine pharmaceutique, et prendre des mesures supplémentaires en temps utile et en fonction des nécessités pour ramener durablement le système des retraites à l'équilibre d'ici à 2020, dans tous les régimes, en se concentrant tout particulièrement sur les régimes spéciaux et complémentaires existants.</p>	<p>qui concerne la réforme des collectivités locales. De nouvelles entités territoriales, les métropoles, ont été créées et le nombre de régions va être réduit. Un autre projet de loi visant à rationaliser les responsabilités des différents niveaux d'administrations locales est débattu au Parlement. Une norme de dépenses pour les collectivités locales a été instaurée, mais n'a qu'une valeur indicative.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cependant, les progrès ont été limités en ce qui concerne la lutte contre la hausse à moyen et long terme des dépenses de santé. La loi de financement de la sécurité sociale comprend des mesures visant à infléchir le coût des produits pharmaceutiques par le biais d'un accord prix-volume. Un projet de loi de santé publique doit être discuté au Parlement début janvier. Il propose la mise en place du concept de parcours de soins et, pour une meilleure efficacité, un déplacement du centre de gravité du système de l'hôpital vers les soins ambulatoires; des lignes directrices visant à renforcer la prévention pourraient elles aussi permettre d'améliorer le rapport coût/efficacité à plus long terme. • Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne le système des retraites. Les dernières projections du comité de suivi des retraites prévoient un déficit de 1,4 milliard d'EUR en 2018 pour les régimes de retraite de base. Aucun nouvel accord sur les régimes de retraite complémentaires n'a été signé.
<p>RPP 2: veiller à ce que la réduction des coûts du travail résultant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi soit maintenue; prendre des mesures pour réduire encore les cotisations sociales patronales conformément aux engagements pris au titre du pacte de responsabilité et de solidarité, en s'assurant qu'aucune autre mesure n'annule leurs effets et que le ciblage actuellement envisagé soit conservé; poursuivre l'évaluation de l'incidence économique des exonérations de cotisations sociales, en mettant l'accent sur l'emploi, l'évolution des salaires et la compétitivité et en prenant des mesures adéquates le cas échéant; réduire encore, d'une manière neutre sur le plan budgétaire, les coûts</p>	<p>RPP 2: La France a réalisé certains progrès dans la mise en œuvre de cette recommandation du Conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des progrès substantiels ont été accomplis dans la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du pacte de responsabilité et de solidarité et aucune mesure de nature à contrecarrer leurs effets n'a été adoptée. Ces progrès pourraient néanmoins être en partie compromis par la hausse des salaires. • Le deuxième rapport du comité de suivi du

<p>salariaux, notamment aux niveaux les plus bas de l'échelle des salaires, en particulier par des réductions ciblées des cotisations sociales patronales, en tenant compte des différents dispositifs de soutien des salaires.</p>	<p>CICE prouve que certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'évaluation de l'incidence économique des exonérations de cotisations sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des progrès limités ont été réalisés sur la question des coûts salariaux aux niveaux les plus bas de l'échelle des salaires. Aucune réduction ciblée des coûts salariaux pour des groupes spécifiques de travailleurs (par exemple les jeunes, les chômeurs de longue durée, les travailleurs âgés sans emploi) n'a été annoncée. Le gouvernement a annoncé et entamé une fusion des deux dispositifs de soutien des salaires pour les faibles revenus (sans effet sur les coûts salariaux, ni sur le budget).
<p>RPP 3: simplifier les règles administratives, fiscales et comptables des entreprises et prendre des mesures concrètes, d'ici à décembre 2014, pour mettre en œuvre le plan de simplification en cours lancé par le gouvernement; éliminer les obstacles réglementaires à la croissance des entreprises, notamment en revoyant les critères de taille fixés dans la réglementation dans le but d'éviter les effets de seuils; prendre des mesures pour simplifier la politique en matière d'innovation et en renforcer l'efficacité, en particulier par des évaluations prenant en compte les dernières réformes et, le cas échéant, par une adaptation du crédit d'impôt recherche; s'assurer que les ressources sont concentrées sur les pôles de compétitivité les plus efficaces et mettre davantage l'accent sur les retombées économiques des innovations développées au sein des pôles.</p>	<p>RPP 3: La France a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de cette recommandation du Conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne le plan de simplification: une série de mesures ont été proposées (par exemple dans le projet de loi sur l'activité économique), adoptées et mises en œuvre. Cependant, le degré global de complexité du système demeure élevé et les progrès pourraient être compromis par l'adoption ou l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations, étant donné que le «test PME» n'est pas encore utilisé systématiquement et que l'autorité indépendante chargée de veiller à l'application du principe «zéro charge supplémentaire» n'a pas encore été créée. • Aucun progrès n'a été réalisé en vue de la révision des critères légaux concernant les seuils d'effectifs. À défaut d'accord entre les partenaires sociaux sur l'amélioration du dialogue social, le gouvernement adoptera au deuxième trimestre 2015 une loi sur l'amélioration du dialogue social, incluant des points qui pourraient compenser les effets de seuil. • Des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne la simplification de la politique en matière d'innovation et le renforcement de son efficacité. Un rapport

	<p>d'information sur la mise en œuvre du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2012 et un rapport sur le développement et l'impact du CIR entre 1983 et 2011 ont été publiés récemment, tandis qu'une commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation a été mise en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les progrès ont été limités pour ce qui est de s'assurer que les ressources sont concentrées sur les pôles de compétitivité les plus efficaces et de mettre l'accent sur leurs effets. La phase 3 de la politique en la matière met davantage l'accent sur les débouchés, et le financement public a été réduit afin de concentrer les ressources sur les pôles qui enregistrent les meilleurs résultats.
<p>RPP 4: supprimer les restrictions injustifiées à l'accès aux professions réglementées et à l'exercice de ces professions, et réduire les coûts d'entrée et promouvoir la concurrence dans les services; prendre des mesures supplémentaires pour réduire les contraintes réglementaires auxquelles est soumis le fonctionnement du secteur du commerce de détail, notamment en simplifiant les autorisations d'ouverture de points de vente et en supprimant l'interdiction de la vente à perte; s'assurer, tout en maintenant des conditions abordables pour les groupes vulnérables, que les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité pour les ménages sont fixés à un niveau adéquat qui ne constitue pas une entrave à la concurrence; renforcer la capacité d'interconnexion électrique et gazière avec l'Espagne; plus particulièrement, augmenter la capacité d'interconnexion gazière afin d'intégrer pleinement le marché ibérique du gaz dans le marché européen; dans le secteur ferroviaire, garantir l'indépendance du nouveau gestionnaire unique des infrastructures à l'égard de l'opérateur historique et prendre des mesures pour ouvrir le marché intérieur du transport de passagers à la concurrence conformément aux dispositions des directives en cours d'adoption et au calendrier qu'elles fixeront.</p>	<p>RPP 4: La France a réalisé certains progrès dans la mise en œuvre de cette recommandation du Conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains progrès ont commencé à être réalisés dans le domaine des professions réglementées, en particulier les pharmaciens et les opticiens. En ce qui concerne certaines professions juridiques, le projet de loi sur l'activité économique propose de réformer la réglementation relative à l'installation et le cadre tarifaire, mais les règles détaillées, dont dépendra le niveau d'ambition des réformes proposées, seront fixées par décret. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lever entièrement les restrictions injustifiées pour toutes les professions. • Certains progrès ont été accomplis pour promouvoir la concurrence dans les services. Outre les propositions sur les professions réglementées et le commerce de détail, le projet de loi sur l'activité économique contient des propositions visant à promouvoir la concurrence, par exemple la libéralisation du transport par autocar, et à une meilleure régulation des tarifs des péages autoroutiers. • En ce qui concerne les contraintes

	<p>réglementaires auxquelles est soumis le secteur du commerce de détail, certains progrès ont été accomplis avec la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE), qui vise à simplifier la procédure nécessaire à l'implantation d'un commerce de détail, et avec le projet de loi sur l'activité économique, qui donne davantage de compétences à l'autorité de la concurrence. L'interdiction de vente à perte n'a pas été levée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité pour les ménages, mais un déficit tarifaire cumulé pour l'électricité persiste. • Certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne la capacité d'interconnexion. Certains projets d'interconnexion ont été lancés, une stratégie commune est en cours d'élaboration entre l'Espagne, la France et le Portugal et de nouveaux projets prioritaires ont été sélectionnés. • Certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne le secteur ferroviaire. La France a créé une nouvelle structure, mais seuls les décrets d'application permettront de voir plus clairement si l'accès au réseau pour les nouveaux opérateurs peut être entravé ou non. Aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne l'ouverture à la concurrence du marché national du transport ferroviaire de voyageurs.
<p>RPP 5: réduire la charge fiscale sur le travail et intensifier les efforts visant à simplifier et à accroître l'efficacité du système fiscal; à cette fin, à partir du budget pour 2015: prendre des mesures pour supprimer les dépenses fiscales inefficaces relatives à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés sur la base des récentes évaluations et des Assises de la fiscalité tout en réduisant les taux nominaux; prendre des mesures supplémentaires pour supprimer les incitations fiscales favorisant l'endettement des entreprises; élargir la base d'imposition, en particulier sur la consommation; supprimer</p>	<p>RPP 5: La France a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de cette recommandation du Conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains progrès ont été accomplis dans la réduction de la charge fiscale sur le travail, avec les actions décrites ci-dessus en rapport avec la RPP 2. En outre, la tranche inférieure de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (5,5 %) a été supprimée dans le projet de loi de finances 2015, de sorte qu'une personne isolée dont

<p>progressivement les subventions néfastes pour l'environnement.</p>	<p>les revenus nets sont inférieurs à 9 690 EUR sera exemptée d'impôt.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des progrès limités ont été réalisés en matière de simplification et d'efficacité. Pour le budget 2015, la taxe C3S pour les PME a été supprimée, ce qui représente un coût de 1 milliard d'EUR. Sur le plan des dépenses fiscales, aucun progrès n'a été réalisé, les nouvelles mesures contenues dans la loi budgétaire 2015 réduisant l'assiette fiscale de 2 milliards d'EUR. • Aucun progrès n'a été accompli en vue de la suppression des incitations fiscales à l'endettement, ni en vue de l'élargissement de l'assiette d'imposition. • Des progrès limités ont été accomplis avec l'introduction d'une augmentation des droits d'accise (0,02 EUR par litre de gazole), première étape d'une suppression progressive des subventions dommageables à l'environnement, et certains progrès sont prévus en ce qui concerne la taxe carbone. Les régimes de taxation préférentiels qui subsistent pour les carburants, en particulier pour le diesel et surtout pour certaines catégories d'utilisateurs, constituent encore d'importantes subventions dommageables à l'environnement.
<p>RPP 6: prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la rigidité du marché du travail, et plus particulièrement prendre des mesures pour réformer les conditions des accords de maintien de l'emploi en vue d'accroître leur utilisation par les entreprises en difficulté; prendre des mesures supplémentaires pour réformer le système d'assurance chômage, en association avec les partenaires sociaux, pour garantir la viabilité du système tout en faisant en sorte que celui-ci encourage de manière adéquate le retour à l'emploi; veiller à ce que les travailleurs âgés bénéficient de conseils et de formations appropriés et réévaluer les dispositions spécifiques pertinentes en matière d'allocations de chômage, compte tenu de leur situation sur le marché du travail.</p>	<p>RPP 6: La France a réalisé des progrès limités dans la mise en œuvre de cette recommandation du Conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des progrès limités ont été accomplis dans la lutte contre la rigidité du marché du travail avec la réforme de la justice prud'homale proposée dans la loi sur l'activité économique, dans le but de réduire l'incertitude dans les litiges individuels liés à la réglementation sur le travail. Aucune mesure n'a été prise pour réformer les conditions des accords de maintien de l'emploi. • Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne le système d'assurance chômage. La nouvelle convention d'assurance chômage sera négociée d'ici à la fin de

	<p>2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne les travailleurs âgés. Le gouvernement a annoncé un «plan senior» afin de lutter contre le chômage des travailleurs âgés, et a commencé à le mettre en œuvre. Les 80 000 contrats aidés prévus dans la loi de finances 2015 pour encourager l'emploi dans le secteur privé ciblent aussi les travailleurs âgés et les chômeurs de longue durée. En outre, 80 000 actions de conseil des services publics de l'emploi viseront également les travailleurs âgés et les chômeurs de longue durée. Les dispositions spécifiques aux travailleurs sans emploi de plus de 50 ans n'ont pas changé.
<p>RPP 7: poursuivre la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels, mettre en œuvre la réforme de l'enseignement obligatoire et poursuivre la réduction des inégalités en matière d'éducation, notamment en renforçant les mesures portant sur l'abandon scolaire. veiller à ce que les politiques actives du marché du travail soutiennent efficacement les groupes les plus vulnérables; améliorer le passage de l'école au travail, en particulier en renforçant les mesures visant à développer l'apprentissage, en mettant notamment l'accent sur les moins qualifiés.</p>	<p>RPP 7: La France a réalisé certains progrès dans la mise en œuvre de cette recommandation du Conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains progrès ont été accomplis dans la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels; la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement professionnel a commencé le 1^{er} janvier 2015. • Certains progrès ont été accomplis en matière de réforme de l'enseignement obligatoire. Ce processus de réforme n'est qu'à mi-chemin environ, car il s'étend sur les années 2013 à 2017. De nombreuses mesures ont déjà été prises, mais il reste à déterminer s'il sera possible de mettre en œuvre l'ensemble de cette réforme ambitieuse dans le délai restant. Il pourrait également s'avérer difficile d'atteindre certains des ambitieux objectifs quantifiés, qui sont néanmoins d'importants moteurs pour la mise en œuvre. • Certains progrès ont été réalisés avec les deux nouveaux plans et les mesures visant les inégalités en matière d'éducation et le décrochage scolaire. Leur mise en œuvre progressive est dans sa phase initiale. • Certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne les politiques actives du

	<p>marché du travail. Le dispositif «emplois d'avenir» a encore été renforcé. Un dispositif expérimental ciblé d'accompagnement et de soutien des jeunes, la «garantie jeunes», a été mis en place. La nouvelle convention organisant le travail du principal service public de l'emploi, Pôle emploi, pour 2015-2018, fixe un objectif de renforcement du soutien aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, y inclus les chômeurs de longue durée et les personnes peu qualifiées, en doublant le nombre de mesures d'accompagnement intensif, qui passera de 230 000 en 2014 à 460 000 en 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des progrès limités ont été réalisés en ce qui concerne le passage de l'école au travail. Le gouvernement a mis en place un plan national de relance de l'apprentissage, qui prévoit notamment de réinstaurer une incitation pour les PME et de simplifier la taxe d'apprentissage. Davantage d'efforts en direction des jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, ainsi qu'une meilleure coordination entre les principaux acteurs concernés, sont nécessaires.
Europe 2020 (objectifs nationaux et progrès réalisés)	
<p>Objectif de taux d'emploi des 20-64 ans fixé pour la France:</p> <p>75 %.</p>	<p>Le taux d'emploi des 20-64 ans était de:</p> <p>69,4 % en 2012</p> <p>69.6 % en 2013 et</p> <p>69,4 % pour le premier trimestre et 70,1 % pour les deuxième et troisième trimestres de 2014.</p> <p>Vu cette tendance relativement stable et les difficultés du marché français du travail, l'objectif d'un taux d'emploi de 75 % fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 apparaît comme ambitieux en l'absence de nouveaux signes de reprise économique se traduisant par des emplois.</p>
<p>Objectif Europe 2020 en matière de R&D: 3,0 % du</p>	<p>Bien que certains progrès aient été observés ces dernières années, la France a peu de</p>

<p>PIB</p>	<p>chances de parvenir à consacrer 3 % de son PIB à la R&D d'ici à 2020. L'intensité de R&D était de 2,23% du PIB en 2013, contre 2,02 % en 2007, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 % sur la période 2007-2013, dû principalement à l'augmentation de la R&D privée.</p>
<p>Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre:</p> <p>-14 % par rapport aux émissions de 2005 dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission (SEQE)</p>	<p>Selon les premières estimations, la variation des émissions de gaz à effet de serre ne relevant pas du SEQE a été de -8 % entre 2005 et 2013. Selon les dernières projections nationales, et en tenant compte des mesures existantes, les émissions ne relevant pas du SEQE diminueront de 16 % entre 2005 et 2020. Par conséquent, il est prévu que l'objectif soit atteint, avec une marge de 2 points de pourcentage.</p>
<p>Objectif 2020 en matière d'énergies renouvelables: 23 %</p> <p>Part des énergies renouvelables dans tous les modes de transport: 10 %</p>	<p>La part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie était de 14,4 % en 2013.</p> <p>Malgré sa bonne progression initiale et son potentiel de sources d'énergie renouvelables, la France pourrait éprouver des difficultés à atteindre son objectif pour 2020 en matière d'énergies renouvelables.</p> <p>Le nouveau projet de loi de 2014 sur la transition énergétique pourrait induire la croissance nécessaire des sources d'énergie renouvelables. Cette nouvelle loi est destinée à clarifier et à améliorer les conditions de l'aide en faveur des énergies renouvelables, en facilitant les projets locaux et engageant une simplification administrative.</p>
<p>Objectif en matière d'efficacité énergétique:</p> <p>La France s'est fixé un objectif indicatif national d'efficacité énergétique de 17,4 % de réduction de la consommation d'énergie finale en 2020, ce qui implique d'atteindre pour cette année-là le niveau de 236,3 Mtep pour la consommation d'énergie primaire et 131,4 Mtep pour la consommation d'énergie finale.</p>	<p>La France a mis en place des politiques ambitieuses en matière d'efficacité énergétique mais elle devra les mettre pleinement œuvre et consentir de surcroît des efforts supplémentaires, sans quoi il lui sera difficile de réduire davantage sa consommation d'énergie primaire actuelle (245,8 Mtep en 2013) et de la maintenir au niveau nécessaire pour atteindre l'objectif en 2020 si la croissance économique se poursuit au cours des six prochaines années. L'Assemblée nationale a adopté la loi sur la transition énergétique en octobre 2014. L'objectif principal de cette loi est de réduire de moitié</p>

	<p>la consommation énergétique finale de la France en 2050 par rapport à celle de 2012. La loi aborde les secteurs essentiels à la réduction de la consommation d'énergie finale du pays, tels que la rénovation des bâtiments. Le vote final devrait avoir lieu au printemps 2015.</p>
<p>Objectif en matière de décrochage scolaire: 9,5 %</p>	<p>Le taux de décrochage scolaire en France a diminué sensiblement en 2013 et est à présent inférieur à la moyenne de l'UE (9,7 % contre 12 % en 2013). Toutefois, en raison d'un changement de méthode spécifique à la France, les chiffres de 2013 ne peuvent pas être comparés à ceux des années précédentes.</p> <p>Le taux global masque de fortes disparités liées à des facteurs socio-économiques et culturels, ainsi que des écarts importants entre les régions. Dans le même temps, la proportion de jeunes qui quittent l'école en ayant obtenu au plus une qualification de l'enseignement secondaire inférieur (diplôme national du brevet) est restée proche de 17 %.</p>
<p>Objectif en matière d'enseignement supérieur: 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur pour les 17-33 ans, le groupe d'âge étant défini différemment de celui qui figure dans les objectifs de l'UE.</p>	<p>Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur en France reste nettement supérieur à la moyenne de l'UE (44,1 % en 2013 pour les 30-34 ans contre 36,9 %, les femmes l'emportant de loin sur les hommes), bien qu'il n'ait progressé que de 0,6 point de pourcentage sur la période 2010-2013. La France devrait atteindre son objectif en 2015.</p>
<p>Objectif de réduction du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale:</p> <p>- 1 900 000</p>	<p>Le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale était de:</p> <p>11 840 000 en 2011</p> <p>11 760 000 en 2012 et</p> <p>11 229 000 en 2013</p> <p>Ces chiffres correspondent à 483 000 personnes de moins exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale en 2013 par rapport à 2010, essentiellement en raison de la baisse importante enregistrée entre 2012 et 2013, après les fluctuations observées entre 2010 et 2012.</p> <p>Toutefois, atteindre l'objectif consistant à réduire de 1 900 000 (un tiers) le nombre de</p>

	personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale semble difficile vu la faiblesse de la reprise économique que connaît la France, à l'instar des autres États membres de l'UE.
--	---

TableauB.1: Indicateurs macroéconomiques

	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indicateurs clés									
Taux de croissance du PIB	2,9	1,7	0,8	2,1	0,3	0,3	0,4	1,0	1,8
Écart de production ¹	-0,2	1,7	0,6	-0,4	-1,0	-1,7	-2,3	-2,3	-1,6
IPCH (variation annuelle en %)	1,3	2,0	1,7	2,3	2,2	1,0	0,6	0,0	1,0
Demande intérieure (variation annuelle en %) ²	2,9	1,9	1,1	2,0	-0,3	0,2	0,7	1,0	2,1
Taux de chômage (en % de la population active) ³	10,0	8,4	8,5	9,2	9,8	10,3	10,3	10,4	10,2
Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	20,2	21,2	22,6	22,4	22,5	22,1	21,6	21,4	22,0
Épargne nationale brute (en % du PIB)	22,8	22,4	21,6	21,0	20,2	20,0	20,0	20,3	20,4
Administrations publiques (en % du PIB)									
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-2,6	-3,0	-4,4	-5,1	-4,9	-4,1	-4,3	-4,1	-4,1
Endettement brut	59,9	62,9	71,3	85,0	89,2	92,2	95,3	97,1	98,2
Actifs financiers nets	-39,3	-43,3	-44,7	-60,6	-68,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total des recettes	50,2	49,3	49,8	50,8	51,8	53,0	53,4	53,5	53,2
Total des dépenses	52,7	52,3	54,2	55,9	56,7	57,1	57,7	57,5	57,3
<i>dont: intérêts</i>	3,1	2,8	2,5	2,6	2,5	2,3	2,2	2,2	2,2
Entreprises (en % du PIB)									
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	0,8	0,0	-0,2	-1,0	-1,3	-1,5	-2,2	-1,8	-1,9
Actifs financiers nets; sociétés non financières	-82,3	-85,6	-108,0	-107,5	-113,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Actifs financiers nets; sociétés financières	13,2	7,5	13,8	21,5	25,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Formation brute de capital	11,1	11,6	12,3	13,1	12,6	12,1	12,8	12,9	13,6
Excédent brut d'exploitation	17,7	17,9	17,9	17,5	17,0	16,7	16,6	17,4	18,2
Ménages et ISBLSM (en % du PIB)									
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	4,0	3,6	3,3	3,9	3,5	3,6	4,7	4,6	4,5
Actifs financiers nets	121,9	121,8	130,2	129,0	135,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Salaires et traitements bruts	37,2	38,0	38,2	38,6	38,7	38,7	38,9	38,6	38,2
Revenus nets de la propriété	6,1	5,8	5,8	5,6	5,3	5,3	5,2	5,3	5,6
Transferts courants reçus	23,8	23,9	24,8	25,9	26,4	26,9	27,2	27,2	27,0
Épargne brute	9,6	9,8	9,8	10,0	9,7	9,6	10,0	9,8	9,6
Reste du monde (en % du PIB)									
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	2,2	0,6	-1,3	-2,2	-2,7	-2,0	-1,8	-1,2	-1,5
Actifs financiers nets	-11,4	1,7	11,9	22,8	25,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Exportations nettes de biens et de services	2,1	0,8	-1,4	-2,6	-2,0	-1,5	-1,4	-0,9	-1,2
Revenu primaire net provenant du reste du monde	1,5	1,5	2,0	2,3	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7
Transactions nettes de capitaux	0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,2	0,2
Secteur des biens et services échangeables	39,8	38,7	35,4	34,5	34,5	34,1	n.d.	n.d.	n.d.
Secteur des biens et services non échangeables	49,6	51,3	54,6	55,3	55,3	55,7	n.d.	n.d.	n.d.
<i>dont: secteur du bâtiment et de la construction</i>	4,3	4,7	5,5	5,5	5,5	5,4	n.d.	n.d.	n.d.

1 L'écart de production correspond à l'écart entre le produit intérieur brut réel et potentiel aux prix du marché de 2010.

2 L'indice de la demande intérieure comprend les stocks.

3 Est considéré comme chômeur quiconque n'a pas d'emploi, en recherche un activement et est prêt à commencer à travailler immédiatement ou dans un délai de deux semaines. La population active regroupe la population ayant un emploi et les chômeurs. Le taux de chômage couvre la tranche d'âge des 15-74 ans.

Source: Prévisions de l'hiver 2015 de la Commission européenne; calculs de la Commission

Tableau B.2: Indicateurs du marché financier

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actifs totaux du secteur bancaire (en % du PIB) ¹⁾	406,0	404,1	419,6	397,4	382,6	392,5
Part des actifs des cinq plus grandes banques (en % des actifs totaux)	47,2	47,4	48,3	44,6	45,9	n.d.
Participations étrangères dans le système bancaire (en % des actifs totaux)	10,1	9,7	9,6	10,4	8,4	n.d.
Indicateurs de solidité financière:						
- créances improductives (en % des créances totales)	4,0	3,8	4,3	4,3	4,5	4,5
- ratio d'adéquation des fonds propres (%)	12,4	12,7	12,3	14,5	15,4	15,4
- rentabilité des fonds propres (%)	7,2	12,0	8,3	6,0	8,4	8,4
Prêts bancaires au secteur privé (variation en % en glissement annuel) ¹⁾	-0,6	5,0	2,4	2,0	0,9	-0,1
Crédits immobiliers (variation en % en glissement annuel) ¹⁾	3,7	8,0	6,1	2,8	3,6	-2,6
Ratio prêts/dépôts ¹⁾	120,2	118,0	113,4	111,2	107,8	107,8
Liquidité de la Banque centrale en % des engagements ²⁾	2,7	1,0	3,6	4,0	2,2	1,8
Dette privée (en % du PIB)	130,4	131,9	135,3	138,1	137,2	n.d.
Dette extérieure brute (en % du PIB) ³⁾						
- publique	49,5	51,0	51,9	56,1	58,8	61,4
- privée	43,1	45,4	54,1	53,1	51,1	51,4
Spread de taux d'intérêt à long terme par rapport au Bund (points de base)*	42,8	37,5	71,2	104,2	63,4	50,3
Spreads de swap de crédit pour titres souverains (5 ans)*	35,4	57,6	94,9	85,7	38,9	31,0

1) Dernières données: novembre 2014.

2) Dernières données: 2^e trimestre 2014.

3) Fonds propres de catégorie 1.

4) Dernières données: août 2014.

5) Dernières données: juin 2014.

* En points de base.

Source: FMI (indicateurs de solidité financière); Commission européenne (taux d'intérêt à long terme); Banque mondiale (dette extérieure brute); BCE (tous les autres indicateurs).

Tableau B.3: Indicateurs de la fiscalité

	2002	2006	2008	2010	2011	2012
Total des recettes fiscales (y compris cotisations sociales effectives obligatoires, en % du PIB)	43,3	44,1	43,2	42,5	43,7	45,0
Ventilation par fonction économique (en % du PIB) ¹⁾						
Consommation	11,3	11,2	10,8	10,8	11,0	11,1
dont:						
- TVA	7,2	7,3	7,1	7,0	7,0	7,0
- droits d'accise sur le tabac et l'alcool	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
- énergie	1,7	1,6	1,4	1,4	1,5	1,5
- autres (taxes résiduelles)	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	1,9
Main-d'œuvre occupée	20,9	21,0	20,8	20,8	21,2	21,7
Main-d'œuvre inoccupée	1,4	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8
Revenus du capital et revenus professionnels	5,5	6,1	5,9	5,1	5,5	5,8
Stock de capital/richeesse	4,4	4,7	4,5	4,4	4,7	4,8
<i>p.m.</i> Taxes environnementales ²⁾	2,1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8
Efficacité de la TVA ³⁾						
Recettes réelles de la TVA en % des recettes théoriques au taux normal	50,2	51,3	49,8	47,0	47,7	47,4

1. Les recettes fiscales sont ventilées par fonction économique, c'est-à-dire selon que les taxes sont prélevées sur la consommation, la main-d'œuvre ou le capital. Pour de plus amples explications, voir Commission européenne (2014), Taxation trends in the European Union (Évolution de la fiscalité dans l'Union européenne).

2. Cette catégorie comprend les taxes sur l'énergie, le transport et la pollution et les ressources, incluses dans les taxes sur la consommation et le capital.

3. L'efficacité de la TVA est mesurée au moyen du ratio des recettes de TVA. Le ratio des recettes de TVA est défini comme le rapport entre les recettes réelles de TVA perçues et les recettes qui auraient pu l'être si la TVA avait été appliquée au taux normal à toute consommation finale (intérieure), ce qui est une mesure imparfaite de l'assiette de la TVA théorique pure. Un ratio peu élevé dénote une réduction de l'assiette en raison d'exonérations importantes ou de l'application de taux réduits à toute une série de biens et services («défaillance réglementaire»), ou encore la non-perception du montant total des taxes, en raison de la fraude, par exemple («défaillance au niveau de la perception»). Il convient de noter que la taille relative du commerce transfrontière (y compris dans le domaine des services financiers) comparée à celle de la consommation intérieure influence également la valeur du ratio, notamment pour les plus petites économies. Pour de plus amples explications, voir Commission européenne (2012), Tax reforms in EU Member States (Réformes fiscales dans les États membres de l'UE), et OCDE (2014), Tendances des impôts sur la consommation.

Source: Commission européenne

Tableau B.4: Indicateurs relatifs au marché du travail et indicateurs sociaux

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'emploi (en % de la population âgée de 20 à 64 ans)	70,4	69,5	69,3	69,3	69,4	69,6	69,9
Croissance de l'emploi (variation en % par rapport à l'année précédente)	0,5	-1,1	0,1	0,7	0,1	-0,2	0,1
Taux d'emploi des femmes (en % de la population féminine âgée de 20 à 64 ans)	65,5	64,9	64,8	64,7	65,1	65,6	66,3
Taux d'emploi des hommes (en % de la population masculine âgée de 20 à 64 ans)	75,5	74,2	73,9	74,0	73,9	73,7	73,7
Taux d'emploi des seniors (en % de la population âgée de 55 à 64 ans)	38,2	39,0	39,7	41,5	44,5	45,6	46,8
Emploi à temps partiel (en % du nombre total de travailleurs de 15 ans et plus)	17,0	17,4	17,8	17,9	18,0	18,4	18,9
Emploi à temps partiel des femmes (en % de l'emploi des femmes de 15 ans et plus)	29,5	30,0	30,1	30,1	30,2	30,6	30,8
Emploi à temps partiel des hommes (en % de l'emploi des hommes de 15 ans et plus)	5,7	6,0	6,7	6,8	6,9	7,2	7,8
Emploi à durée déterminée (% des salariés de 15 ans et plus ayant un contrat à durée déterminée)	14,9	14,3	14,9	15,2	15,1	16,0	16,0
Transitions d'un emploi temporaire vers un emploi permanent	12,2	12,8	10,6	11,6	10,9	n.d.	n.d.
Taux de chômage ¹ (en % de la population active âgée de 15 à 74 ans)	7,4	9,1	9,3	9,2	9,8	10,3	10,2
Taux de chômage de longue durée ² (en % de la population active)	2,8	3,2	3,7	3,8	4,0	4,2	4,3
Taux de chômage des jeunes (en % des jeunes de 15 à 24 ans)	19,0	23,6	23,3	22,6	24,4	24,8	24,3
Jeunes «NEET» (en % de la population âgée de 15 à 24 ans)	10,2	12,4	12,3	11,9	12,1	11,2	n.d.
Jeunes en situation d'abandon scolaire (% des 18-24 ans ayant tout au plus suivi l'enseignement secondaire du premier degré et n'ayant pas poursuivi leurs études ni suivi d'autre formation)	11,5	12,2	12,5	11,9	11,5	9,7	n.d.
Taux de réussite dans l'enseignement supérieur (% de la population âgée de 30 à 34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur)	41,2	43,2	43,4	43,3	43,5	44,1	n.d.
Structures formelles d'accueil d'enfants (durée comprise entre 1 et 29 heures; en % de la population âgée de moins de 3 ans)	17,0	16,0	17,0	18,0	17,0	n.d.	n.d.
Structures formelles d'accueil d'enfants (durée minimale de 30 heures; en % de la population âgée de moins de 3 ans)	23,0	25,0	26,0	26,0	23,0	n.d.	n.d.
Productivité du travail par personne employée (variation annuelle en %)	-0,2	-1,6	2,2	1,6	0,5	0,5	0,1
Heures ouvrées par personne employée (variation annuelle en %)	0,5	-1,2	0,3	0,2	-0,5	0,0	0,2
Productivité du travail par heure ouvrée (variation annuelle en %, à prix constants)	-0,7	-0,6	1,6	1,2	0,7	0,5	-0,1
Rémunération par salarié (variation annuelle en %, à prix constants)	0,3	1,7	2,0	1,6	1,1	0,8	0,6
Croissance nominale des coûts salariaux unitaires (variation annuelle en %)	3,2	3,7	0,7	1,3	2,1	1,2	n.d.
Croissance réelle des coûts salariaux unitaires (variation annuelle en %)	0,7	3,0	-0,2	0,0	0,6	0,1	n.d.

¹ Est considéré comme chômeur quiconque n'a pas d'emploi, mais en recherche un activement et est prêt à commencer à travailler immédiatement ou dans un délai de deux semaines. La population active regroupe la population ayant un emploi et les chômeurs. Les données relatives au taux de chômage de 2014 englobent la dernière publication d'Eurostat de début février 2015.

² Est considéré comme chômeur de longue durée quiconque est au chômage depuis au moins 12 mois.

Source: Commission européenne (enquête sur les forces de travail de l'UE et comptes nationaux européens)

Tableau B.5: Indicateurs relatifs au marché du travail et indicateurs sociaux (suite)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Maladie/soins de santé	8,6	8,6	9,2	9,3	9,2	9,2
Invalidité	1,8	1,8	2,0	2,0	2,0	2,1
Vieillesse et survie	13,0	13,4	14,2	14,3	14,4	14,7
Famille/enfant à charge	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,6
Chômage	1,9	1,9	1,9	2,0	1,9	2,0
Logement et exclusion sociale n.c.a.	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Total	29,3	29,7	31,5	31,7	31,6	32,1
dont: prestations sociales sous condition de ressources	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,5
Indicateurs d'inclusion sociale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale ¹ (en % de la population totale)	18,5	18,5	19,2	19,3	19,1	18,1
Enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % des personnes âgées de 0 à 17 ans)	21,2	21,2	22,9	23,0	23,2	21,3
Personnes âgées menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % des personnes âgées de plus de 65 ans)	14,1	13,4	11,8	11,5	11,1	10,4
Taux de risque de pauvreté ² (en % de la population totale)	12,5	12,9	13,3	14,0	14,1	13,7
Taux de privation matérielle grave ³ (en % de la population totale)	5,4	5,6	5,8	5,2	5,3	5,1
Pourcentage de personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail ⁴ (en % des personnes âgées de 0 à 59 ans)	8,8	8,4	9,9	9,4	8,4	7,9
Taux de risque de pauvreté au travail (en % des travailleurs)	6,5	6,6	6,5	7,6	8,0	7,9
Incidence des transferts sociaux (à l'exclusion des retraites) sur la réduction de la pauvreté	46,8	46,3	46,6	43,3	40,8	43,4
Seuils de pauvreté, exprimés en monnaie nationale à prix constants ⁵	11160,4	11244,3	11413,8	11238,3	11321,1	11263,4
Revenu disponible brut (ménages)	1297664,0	1305151,0	1332483,0	1369027,0	1382363,0	n.d.
Écart médian relatif de risque de pauvreté (60 % du revenu équivalent médian; tous âges)	14,5	18,2	19,5	17,1	16,2	16,6
Inégalité de répartition des revenus (rapport interquintile de revenu S80/S20)	4,4	4,4	4,4	4,6	4,5	4,5

1 Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale: personnes menacées de pauvreté et/ou souffrant de privation matérielle grave et/ou vivant dans un ménage à très faible intensité de travail ou à intensité de travail nulle.

2 Taux de risque de pauvreté: pourcentage des personnes ayant un revenu disponible équivalent inférieur à 60 % du revenu équivalent médian national.

3 Pourcentage des personnes souffrant d'au moins quatre des formes suivantes de privation: impossibilité i) de payer son loyer ou ses factures d'eau, de gaz ou d'électricité, ii) de chauffer suffisamment son logement, iii) de faire face à des dépenses imprévues, iv) de manger de la viande, du poisson ou un équivalent protéique tous les deux jours, v) de prendre une semaine de congé en dehors de son domicile une fois par an, vi) d'avoir une voiture, vii) d'avoir une machine à laver, viii) d'avoir une télévision couleur, ou ix) d'avoir un téléphone.

4 Personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail: pourcentage des personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans un ménage où les adultes (à l'exclusion des enfants à charge) ont travaillé moins de 20 % de leur temps de travail potentiel total au cours des 12 derniers mois.

5 Pour EE, CY, MT, SI et SK, seuils en valeur nominale en euros; indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) - indice 100 en 2006 (l'étude de 2007 fait référence aux revenus de 2006).

Source: Pour les dépenses de protection sociale, système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS); pour l'inclusion sociale, statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC).

Tableau B.6: Indicateurs de performance des marchés de produits et indicateurs de politique

	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Productivité du travail dans l'ensemble de l'économie (croissance annuelle en %)	1,2	-1,6	1,7	1,4	0,5	0,5	n.d.
Productivité du travail ¹ dans le secteur manufacturier (croissance annuelle en %)	3,1	-1,2	7,2	5,0	1,1	0,7	n.d.
Productivité du travail ¹ dans les secteurs de l'électricité et du gaz (croissance annuelle en %)	-0,6	-16,0	-2,5	-4,5	2,3	n.d.	n.d.
Productivité du travail ¹ dans le secteur de la construction (croissance annuelle en %)	-1,5	-6,2	-0,9	-1,6	-1,1	-0,7	n.d.
Productivité du travail ¹ dans le secteur de la vente de gros et de détail (croissance annuelle en %)	1,3	-5,6	-0,7	2,9	-0,4	0,6	n.d.
Productivité du travail ¹ dans le secteur de l'information et de la communication (croissance annuelle en %)	3,7	-2,9	4,5	5,4	2,1	-0,2	n.d.
Intensité des brevets déposés dans le secteur manufacturier ² (nombre de demandes de brevets déposées à l'OEB divisé par la valeur ajoutée brute du secteur)	0,0	0,0	0,0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.
Indicateurs de politique	2004-08	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Exécution des contrats ³ (en jours)	390	390	390	390	390	395	395
Temps nécessaire pour créer une entreprise ³ (en jours)	6,9	7	7	7	7	7	5
Dépenses de R&D (en % du PIB)	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	n.d.
Total des dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)	5,7	5,9	5,9	5,7	n.d.	n.d.	n.d.
(Indice: 0=non réglementé; 6=extrêmement réglementé)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Réglementation des marchés de produits ⁴ , ensemble des marchés	1,52	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1,47	n.d.
Réglementation des marchés de produits ⁴ , marché de détail	3,80	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,64	n.d.
Réglementation des marchés de produits ⁴ , services professionnels	2,45	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2,34	n.d.
Réglementation des marchés de produits ⁴ , entreprises de réseau ⁵	2,77	2,68	2,67	2,52	2,52	2,51	n.d.

1 La productivité du travail est définie comme la valeur ajoutée brute (à prix constants) divisée par le nombre de travailleurs.

2 Sont considérées comme des données relatives aux brevets les demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen des brevets (OEB). Elles sont classées selon l'année de leur enregistrement auprès de l'OEB. Ces demandes sont ventilées par lieu de résidence de l'inventeur, l'utilisation de fractions permettant d'éviter toute double comptabilisation en cas d'inventeurs ou de classes CIB multiples.

3 La méthode de calcul de cet indicateur, y compris les hypothèses utilisées, est présentée en détail sur le site web suivant:

4 Indice: 0=non réglementé; 6=extrêmement réglementé. La méthode de calcul des indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE est présentée en détail sur le site web suivant:

<http://www.oecd.org/fr/reformereg/reforme/indicateursdereglementationdesmarchesdeproduits-pagedaccueil.htm>.

5 Indicateurs agrégés de réglementation dans les secteurs de l'énergie, des transports et des communications de l'OCDE (ETCR).

Source: Commission européenne, Banque mondiale - Doing Business (exécution des contrats et temps nécessaire pour créer une entreprise) et OCDE (indicateurs de réglementation des marchés de produits).

Tableau B.7: **Croissance verte**

Performances en matière de croissance verte		2003-2007	2008	2009	2010	2011	2012
Niveau macroéconomique							
Intensité énergétique	kgep / €	0,16	0,15	0,15	0,15	0,14	0,14
Intensité en carbone	kg / €	0,32	0,30	0,29	0,29	0,27	0,27
Intensité d'utilisation des ressources (réciproque de la productivité des ressources)	kg / €	0,50	0,50	0,46	0,44	0,44	n.d.
Intensité de production de déchets	kg / €	n.d.	0,19	n.d.	0,20	n.d.	0,19
Balance commerciale énergétique	% PIB	-2,0	-2,9	-2,0	-2,4	-3,1	-3,4
Poids de l'énergie dans l'IPCH	%	8,5	8,7	8,1	8,2	9,3	9,9
Écart entre l'évolution des prix de l'énergie et l'inflation	%	2,2	6,4	-5,9	4,9	8,0	3,3
Rapport entre les taxes perçues au bénéfice de l'environnement et les taxes sur la main-d'œuvre	ratio	8,6%	8,0%	7,9%	7,8%	7,9%	7,8%
Rapport entre les taxes perçues au bénéfice de l'environnement et le total des impôts	ratio	4,4%	4,1%	4,3%	4,1%	4,1%	4,1%
Niveau sectoriel							
Intensité énergétique de l'industrie	kgep / €	0,15	0,15	0,13	0,14	0,14	0,13
Part des secteurs à forte intensité énergétique dans l'économie	% PIB	7,6	7,1	6,8	6,9	6,8	6,6
Prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels de taille moyenne**	€ / kWh	n.d.	0,06	0,07	0,07	0,08	0,09
Prix du gaz pour les utilisateurs industriels de taille moyenne***	€ / kWh	n.d.	0,04	0,03	0,03	0,04	0,04
R&D publique en faveur de l'énergie	% PIB	n.d.	0,04	0,05	0,06	0,05	0,05
R&D publique en faveur de l'environnement	% PIB	n.d.	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01
Taux de recyclage des déchets municipaux	ratio	62,0%	66,8%	67,1%	67,4%	71,3%	70,4%
Part des émissions de GES incluses dans le SEQE*	%	n.d.	23,3	21,8	22,4	21,5	21,1
Intensité énergétique du secteur des transports	kgep / €	0,69	0,64	0,67	0,65	0,63	0,64
Intensité en carbone du secteur des transports	kg / €	1,92	1,69	1,78	1,74	1,70	1,68
Sécurité de l'approvisionnement énergétique							
Dépendance à l'égard des importations d'énergie	%	51,0	50,8	51,0	49,1	48,7	48,1
Diversification des sources d'importation de pétrole	IHH	0,06	0,06	0,07	0,08	0,06	0,05
Diversification du bouquet énergétique	IHH	n.d.	0,31	0,31	0,30	0,32	0,31
Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique	%	5,8	6,9	7,3	7,8	7,0	8,2

Remarque par pays:

En l'absence de données suffisantes, l'année 2013 ne figure pas dans le tableau.

Explication générale des termes utilisés dans le tableau:

Tous les indicateurs de l'intensité au niveau macroéconomique sont exprimés sous forme de ratio d'une quantité physique au PIB (aux prix de 2000).

Intensité énergétique: la consommation intérieure brute d'énergie (en kgep) divisée par le PIB (en EUR)

Intensité en carbone: la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (en kg équivalent CO₂) divisée par le PIB (en EUR)

Intensité d'utilisation des ressources: la consommation intérieure de matières (en kg) divisée par le PIB (en EUR)

Intensité de production de déchets: la quantité de déchets (en kg) divisée par le PIB (en EUR)

Balance commerciale énergétique: la différence entre les importations et les exportations d'énergie, exprimée en % du PIB

Poids de l'énergie dans l'IPCH: la part des articles «énergétiques» dans le panier du consommateur utilisé pour l'établissement de l'IPCH

Écart entre l'évolution des prix de l'énergie et l'inflation: la composante énergétique de l'IPCH, et l'inflation IPCH totale (évolution annuelle en %)

Rapport entre les taxes perçues au bénéfice de l'environnement et les taxes sur la main-d'œuvre ou le total des impôts: les informations issues de la base de données «Taxation trends in the European Union» de la DG TAXUD.

Intensité énergétique de l'industrie: la consommation d'énergie finale de l'industrie (en kgep) divisée par la valeur ajoutée brute de l'industrie (en EUR de 2005)

Part des secteurs à forte intensité énergétique dans l'économie: la part de la valeur ajoutée brute des secteurs à forte intensité énergétique dans le PIB

Prix du gaz et de l'électricité pour les consommateurs industriels de taille moyenne: tranches de consommation 500 - 2 000 MWh et 10 000 - 100 000 GJ; montants hors TVA

Taux de recyclage des déchets municipaux: le rapport entre les déchets municipaux recyclés et la quantité totale de déchets municipaux

R&D publique en faveur de l'énergie ou de l'environnement: les dépenses publiques de R&D (CBPRD) pour ces catégories en % du PIB

Part des émissions de GES incluses dans le SEQE: sur la base des émissions de gaz à effet de serre (hors UTCATF) déclarées par les États membres à l'Agence européenne pour l'environnement

Intensité énergétique du secteur des transports: la consommation d'énergie finale de l'activité de transport (en kgep) divisée par la valeur ajoutée brute du secteur des transports (en EUR de 2005)

Intensité en carbone du secteur des transports: les émissions de gaz à effet de serre de l'activité de transport divisées par la valeur ajoutée brute de ce secteur

Dépendance à l'égard des importations d'énergie: les importations nettes d'énergie divisées par la consommation intérieure brute d'énergie, notamment la consommation de combustibles de soute utilisés dans le transport international

Diversification des sources d'importation de pétrole: l'indice de Herfindahl (IHH), qui correspond à la somme des carrés des parts de marché des pays d'origine

Diversification du bouquet énergétique: l'indice de Herfindahl pour le gaz naturel, l'ensemble des produits pétroliers, la chaleur nucléaire, les énergies renouvelables et les combustibles solides

Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique: le pourcentage dans la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en tonne équivalent pétrole

* Commission européenne et Agence européenne pour l'environnement

** Moyenne des 1^{er} et 2^e semestres 2007 pour DE, HR, LU, NL, FI, SE & UK. Pour les autres pays, 2^e semestre uniquement.

*** Moyenne des 1^{er} et 2^e semestres 2007 pour HR, IT, NL, FI, SE & UK. Pour les autres pays, 2^e semestre uniquement.

Source: Commission européenne, sauf mention contraire; calculs de la Commission.

